L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1311 - VENDREDI 27 FÉVRIER 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



SIA 2015



Un Président à l'écoute

Au fil du parcours présidentiel, la capacité d'écoute du Président de la République a été beaucoup sollicitée par les représentants des filières qui ont égrainé leurs propositions. L'intérêt manifesté par François Hollande a généralement été apprécié, mais ses interlocuteurs attendent maintenant des réponses concrètes, qui se traduisent par des actes forts. Page 3

Retrouvez et appréciez
les moments forts de l'année 2014
en feuilletant notre Retro 2014

La DDT 21,58 et 89 communiquent :
Premier volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaine :
« Les droits à paiement de base-DPB ».
Page 19

Encart: Rétrospective 2014

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

Tous dans le même bâteau



Nièvre

› De la table à l'étable

Des collégiens sensibilisés aux circuits courts



Yonne

› SIA 2015

Beau Palmarès pour les vins de l'Yonne







Sommaire

Côte d'Or

04/05 • Évènement : Interview de François Hollande
06 • Chambre d'agriculture : Tous dans le même bateau
07 • Ventes UCC et GIE : Mêmes conclusions
08 • Nouvelles Technologies : L'azote, cela se pilote
09 • Méthanisation : Une nouvelle unité en Côte d'Or

Nièvre

10 • AG du Gabni : Forte hausse des conversions attendue
11 • Pac 2015 : Les équivalences SIE retraduites
12 • Prairies permanentes sensibles : Une nouvelle contrainte "à la hache"

Yonne

13 • SIA 2015 : Beau palmarès pour les vins de l'Yonne
14 • Chambre d'agriculture : Tour d'horizon de l'actualité
15 • JA : Demain je serai agriculteur

Bourgogne et ailleurs

16 • Agro-écologie : Un dossier déposé par le PNR Morvan
17 • Emploi et insertion : Des partenaires actifs et réactifs
18 • AG Morvan Terroir : En pleine croissance…

Dossier PAC 2015

19 • Les droits à paiement de base - DPB

Filières

20 • Cultures Orama : Les producteurs restent sur leur faim

Infos Services

21 • Firmes & Machinisme
22 • Analyses et tendances
24 • Petites annonces
27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Assurances

Groupama lance une nouvelle offre assurantielle

Groupama devrait rapidement proposer un nouveau régime assurantiel, basé sur les coûts de production, pour couvrir les risques climatiques

Jean-Yves Dagès, président de Groupama et François Schmitt, président délégué, ont annoncé, le 17 février le lancement d'un nouveau dispositif pour couvrir les risques climatiques à l'horizon 2016. «*Nous serons en mesure de proposer un contrat socle pour les céréales dès cet automne ainsi qu'à la viticulture, à l'arboriculture et aux prairies au printemps 2016*» a déclaré François Schmitt. A ce contrat de base seront adossés des contrats complémentaires pour fournir des garanties supplémentaires, a-t-il précisé. Ce nouveau dispositif devrait prendre le relais de l'assurance multirisque climatique actuelle.

Concrètement, le contrat socle est un contrat d'assurance qui porte sur les coûts de production. Il est assorti d'une franchise de 30 % contre 25 % dans le contrat multirisque climatique actuel. «*En remboursant les coûts, l'indemnisation permettra de redémarrer le cycle de production*», indique François Schmitt. En tenant compte de l'aide de l'État, la charge nette pour l'agriculteur devrait être de l'ordre de 12 €/ha, estime Groupama. A ce stade, les Pouvoirs publics devraient apporter une centaine de millions d'euros qui devraient couvrir 65 % du coût total.

Le débat porte actuellement sur le caractère obligatoire ou non de ce nouveau dispositif et les avis sont partagés. L'assureur estime que le nouveau régime ne sera supportable pour le groupe, que s'il couvre 70 % des surfaces, à condition qu'elles soient réparties sur tout le territoire pour diversifier les risques et une mutualisation des tarifs. A comparer aux 35 % couverts par l'assurance multi risques actuelle. Alors pourquoi ne pas lier ce nouveau régime au bénéfice de la dotation pour aléas (DPA) ou à l'attribution de certaines aides publiques ? s'interroge Groupama. A plus long terme, des marges de manœuvre pourraient être dégagées par la prochaine réforme de la PAC qui interviendra en 2020. Si par exemple, une part des aides du premier pilier était fléchée vers des dispositifs assurantiels.

Les organisations professionnelles et notamment la FNSEA n'y serait pas hostiles.

PRI info

Côte d'Or : «Je transmets mon exploitation. Et vous ?»

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre : Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole SIMON ou Sylvie SIMONIN à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-45-99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire : Déclaration de cessation d'activité agricole

L'article L 330-2 du code rural impose que dix huit mois au moins avant leur départ prévu à la retraite, les exploitants agricoles fassent connaître à la Chambre d'Agriculture leur intention de céder leur activité. Au delà de l'aspect réglementaire, cette démarche vous permettra d'entrer en contact avec un spécialiste des questions de cessation d'activité et de transmission qui vous proposera un rendez vous pour vous accompagner dans votre réflexion, vos démarches de transmission et votre recherche de successeur (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour tout renseignement, contacter Gaël PELLENZ au 03.85.29.57.33.

Yonne : Futurs retraités, la DICA est une obligation

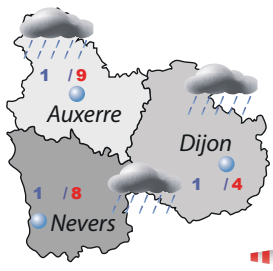
2 ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document CERFA à la Chambre d'Agriculture (Missions ODASEA), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc ABONNET au 03.86.94.21.95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 20 février au 1er mars

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 27 Février

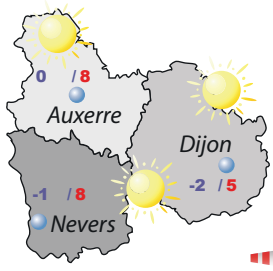


Pluvieux
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Ouest 40 km/h

Ste Honorine
Soleil : 07:31 - 18:28
Lune : 12:52 - 03:22

Samedi 28 Février

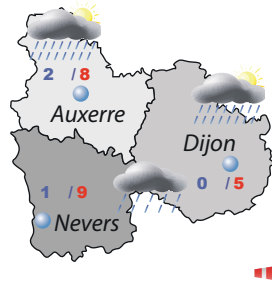


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents resteront modérés.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Romain
Soleil : 07:29 - 18:29
Lune : 13:45 - 04:11

Dimanche 1er Mars



Maussade
Bon nombre de précipitations sont attendues pour ce dimanche. Les températures seront en légère hausse.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Aubin
Soleil : 07:28 - 18:31
Lune : 14:41 - 04:53

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 au Mercredi 4 Mars :

Des averses pour lundi et de belles éclaircies pour mardi et mercredi.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 3 à 12 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 5 au Dimanche 8 Mars :

Un temps agréable et ensoleillé pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -1 à 2 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



SIA 2015

Les filières proposent, le Président écoute...

Troisième visite de François Hollande au Salon de l'agriculture. Suivi du parcours à travers les différents secteurs.



T.Michel

On aurait pu craindre le pire: entre une situation économique catastrophique, les attentats du début d'année et une cote de popularité qui ne cesse de patiner dans les basses eaux, la visite de François Hollande, Président de la République, aurait pu ressembler à un calvaire. Ce fut loin d'être le cas, au contraire.

Arrivé tout juste avant 7 heures, sans tambour ni trompette, il a foncé droit sur Filouse, la mascotte rouge flamande de ce 52e SIA. *«Il faut absolument préserver les races à petits effectifs qui font partie d'un terroir, d'un tissu économique. C'est aussi la poursuite du travail de nos prédécesseurs»* indiquait la présidente de la race nordiste avant de poursuivre : *«Il y a des jeunes qui s'intéressent à ce type d'élevage»*. Le président s'est dit intéressé par cette démarche avant que Stéphane Le Foll, son ministre de l'Agriculture, précise qu'un travail était effectué également au niveau de la race saosnoise. Les responsables de la rouge flamande, soutenus par le conseil général du Nord, disent aussi travailler sur des projets d'autonomie fourragère, *«une nouvelle démarche et un changement de mentalité pour nous, agriculteurs»*.

De l'animal…

Cap ensuite sur le stand de la filière laitière, où Thierry Roquefeuil, président du Cniel, a insisté auprès du chef de l'État pour que les Pouvoirs publics montrent la même volonté que la filière en matière de dynamique et de diversité laitière. Le responsable laitier a rappelé que l'Europe doit continuer à travailler sur les critères économiques, notamment en termes de prix du lait, pour garder son attrait à la filière. Il a aussi interpellé le Président sur les zones à handicap naturel et sur le développement d'outils nouveaux : d'une part, pour s'adapter à la volatilité des cours mondiaux et d'autre part, pour trouver une fiscalité adaptée, afin de ne pas être pénalisé les années positives. Ce qui permettraient de *«mettre de l'argent de côté»* avant de conclure : *«nous travaillons pour l'environnement et pour la société, nous ne voulons pas être les accusés de l'environnement et de la société»*.

La visite s'est ensuite poursuivie en direction de la salle de traite. Sur le chemin, des responsables de formations en CFA ont dit au président leur difficulté à trouver des apprentis à cause du coût du travail et d'autres agriculteurs lui ont expliqué qu'ils sont *«les seuls chefs d'entreprise qui n'émettent pas de factures puisque les prix sont décidés ailleurs et pas par nous»*. Plus loin, il a pu échanger avec des éleveurs et des responsables des races Villard-de-Lans, Prim'Holstein, Charolaise - avec une rencontre avec Pescado, un taureau de 1 600 kg - avant que les éleveurs de Limousines lui parlent coût du travail et coût de production. Tout cela a mené François hollande au stand Interbev sur lequel les responsables de la filière ont parlé TTIP, exportations vers la Chine et le Maghreb, trésorerie des exploitations, normes et étiquetage de l'origine des viandes. Ils l'ont aussi invité à ne pas confondre création de fermes industrielles et regroupements d'éleveurs, qui veulent gagner en compétitivité. Les responsables d'Interbev attendaient la visite du commissaire européen Phil Hogan de pied ferme. Sur le stand de la filière porc, les responsables ont reconnu que des avancées avaient été faites mais que cela restait insuffisant pour retrouver le chemin de la compétitivité. Là aussi, on a évoqué les difficultés liées à l'exportation, notamment face à l'embargo russe. Du côté de la filière ovine, on a insisté sur la nouvelle initiative Inn'Ovin en faveur de l'installation et du recrutement alors que la filière caprine posait la problématique de la grande distribution et du prix du lait. Et si les responsables reconnaissent que la réforme de la PAC a apporté du positif pour la filière, il reste des points de désaccord sur les compensations en zone à handicap naturel.

… au végétal

Le président a poursuivi par le stand FranceAgriMer où il a été question de prospective à horizon 2025, de regroupement des filières, de produits fermiers et d'abattoirs. L'Odyssée végétale a été l'occasion d'une pause petit-déjeuner, où les dirigeants des métiers des céréales notamment, ont rappelé l'importance de ce secteur dans la balance commerciale française. Le problème de la gestion de l'eau, du remplacement ou de l'alternative pour certaines molécules chimiques dans le cadre du traitement des cultures étaient à l'ordre du jour. *«Nos métiers correspondent à des dynamiques de territoires et à des emplois et il serait bon de conforter et de garder ce qui marche bien»* remarque Philippe Pinta, président d'Orama. Arrêt ensuite sur la zone réservée à la filière sucre où l'on a parlé image du sucre (*«le sucre n'est pas un marqueur de l'obésité et il faut pratiquer une véritable éducation alimentaire plutôt que de le stigmatiser»*), fin des quotas et plan d'adaptation pour les producteurs de betteraves et biocarburant comme alternative : fiscalité du carburant, TVA sur les flottes de véhicules et homologation des moteurs FlexFuel en France.

Le Président de la République a ensuite enchaîné les pavillons des fruits et légumes, le pavillon des vins et celui des semenciers (GNIS) avant de gagner le hall 4. Pour passer de l'un à l'autre, une courte traversée à l'air libre lui a permis de rencontrer les premiers visiteurs, plutôt intéressés par le fait de pouvoir voir et échanger deux mots avec l'homme le plus impopulaire de France : pas d'altercation, pas de sifflet… La visite officielle s'est donc terminée au hall réservé aux métiers et services avec des arrêts à l'Agence Bio, sur le Pavillon France, celui de l'Inra, de l'ONF, du Cirad… et une fin de parcours sur le stand du ministère de l'Agriculture : dans un premier temps, le président s'est attardé avec les représentants français de l'exposition universelle de Milan puis il a officiellement paraphé les premiers accords de création de GIEE avec des exploitants et des responsables de la région Rhône-Alpes, notamment avec les précurseurs ardéchois de ces nouvelles structures.

THIERRY MICHEL


T.Michel

Visite


T.Michel

Les professionnels croisés par le Président de la République, arrivé peu avant 7 heures du matin, ont mis en avant sa qualité d'écoute et l'intérêt qu'il portait à leurs questionnements. Ils attendent maintenant des réponses concrètes.





FRANÇOIS HOLLANDE, Président de la République, présente, dans un entretien à AGRA, sa vision d'une agriculture tournée vers la production autant que vers l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

« Il faut produire plus et produire mieux »

L'année 2015 est marquée par l'impératif écologique lié au sommet de Paris sur le réchauffement climatique. Quelle mission supplémentaire demandez-vous à l'agriculture d'assumer sur la question environnementale ?

J'invite les agriculteurs à se saisir pleinement des enjeux de la conférence sur le climat. Qu'ils ne considèrent pas l'accord qui en sortira comme comportant des nouvelles contraintes mais comme offrant des opportunités supplémentaires pour promouvoir l'agriculture française. J'ai d'ailleurs veillé à ce que les spécificités du secteur agricole soient reconnues dans la plate-forme du Conseil européen pour la préparation de cette conférence. Notre agriculture qui est déjà soucieuse de ses émissions de gaz à effet de serre peut se mobiliser encore davantage pour stocker davantage de carbone dans les sols, conduire une sélection génétique pour produire des plantes plus résistantes à la sécheresse, traiter davantage les déchets agricoles avec la méthanisation.

Nous avons besoin de réserves et d'équipements qui permettent d'approvisionner en eau nos territoires.

Jamais je n'accuserai l'agriculture d'être à l'origine du réchauffement de la planète. Mais j'ajouterai toujours que l'agriculture peut contribuer à sa diminution. Il faut produire plus et produire mieux, c'est le sens de la stratégie d'agroécologie proposée par Stéphane Le Foll.

Les agriculteurs ne comprennent pas les procès qui leur sont faits par exemple dans des cas emblématiques comme le barrage de Sivens ou la ferme des 1 000 vaches. Quelle est votre position sur ce type de dossier ?

Ma volonté est d'éviter des affrontements. Ces conflits ne servent ni la cause de l'agriculture ni la cause de l'écologie. Nous avons besoin de structures agricoles qui, notamment en matière d'élevage, accueillent des regroupements. Mais nous n'avons pas besoin d'usine d'élevage. Ce serait la pire des images pour l'agriculture française. Donc il doit y avoir un équilibre. Les agriculteurs y sont attachés et ils ne veulent pas se faire imposer un modèle industriel qui ne serait pas le leur.

J'ai écrit au président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker pour que des mesures de gestion des marchés soient prises.

Sur les barrages et l'approvisionnement en eau, la question n'intéresse pas uniquement les agriculteurs. Elle est posée à l'ensemble des territoires qui connaissent des risques de sécheresse. Nous avons besoin de réserves et d'équipements qui permettent d'approvisionner en eau nos territoires. Pas simplement l'espace rural. Encore faut-il que les projets soient à la bonne taille, sur les meilleurs lieux et qu'ils puissent avoir été concertés pour qu'ils ne soient pas contestés. Il est paradoxal d'attendre qu'un équipement soit presque en chantier pour le bloquer. Et que surviennent en plus des débordements de violence comme à Sivens. A la suite de ce drame, j'ai pris deux décisions. La première consiste à améliorer les conditions du débat public pour ce type d'investissements ; la deuxième vise à réduire les délais. On ne peut pas avoir des projets qui sont décidés à l'année N et qui s'exécutent à l'année N +10, dans la colère et la frustration.

Ne faudrait-il pas davantage de régulation des marchés pour permettre aux agriculteurs de mieux répondre aux exigences environnementales ?

D'abord, la France a obtenu en 2013 une renégociation de la PAC qui était, à bien des égards, inespérée. Autant en ce qui concerne sa place dans le budget européen que ses modalités d'application. Nous avons pu renforcer la régulation des marchés, augmenter le couplage des aides tout en introduisant le verdissement. Mais face à des cours de plus en plus vola-tiles et qui sont insupportables pour beaucoup de producteurs, nous devons, à crédits constants, réguler davantage. Les pouvoirs de la Commission européenne ont été renforcés, elle doit s'en saisir. J'ai donc écrit au président Jean-Claude Juncker pour que des mesures de gestion des marchés soient prises. L'Europe doit adopter rapidement une décision concernant le stockage privé pour la viande porcine pour redresser des cours particulièrement bas et pour compenser les effets de l'embargo russe. C'est la pérennité de nombreuses exploitations qui est en cause.

L'Europe doit adopter rapidement une décision concernant le stockage privé pour la viande porcine.

A ce sujet, après l'accord de Minsk, s'il est respecté, peut-on espérer une prochaine levée de l'embargo russe ?

Depuis plusieurs semaines, j'ai engagé des démarches auprès des autorités russes pour une levée progressive de cet embargo. Si je m'engage autant pour la paix en Ukraine, c'est bien sûr pour que nous en terminions avec une guerre qui a déjà fait plus de 5 000 morts. Mais c'est aussi pour que nous retrouvions des relations amicales et commerciales avec la Russie. J'ai l'espoir que si l'accord de Minsk se confirme — mais nous avons beaucoup d'incertitudes dans cette période — nous puissions aller très vite vers une reprise de nos échanges.

J'ai l'espoir que si l'accord de Minsk se confirme nous puissions aller très vite vers une reprise de nos échanges.

Plusieurs pays très compétitifs comme les Etats Unis misent sur des systèmes assurantiels pour le revenu de leurs exploitants. La France ne devrait-elle pas faire un effort plus important dans cette direction ?

Oui. Face à la volatilité des prix, aux désordres climatiques, nous avons besoin de donner aux agriculteurs de la stabilité. Notamment par des mécanismes d'assurance. Mais je ne veux pas laisser les agriculteurs seuls face à des opérateurs privés au risque de les voir supporter encore des charges supplémentaires. Dès la campagne 2015-2016, un « contrat socle » leur sera proposé à un prix abordable grâce à la participation de l'Etat. C'est une solution nécessaire pour diffuser les systèmes assurantiels. L'objectif, c'est une mutualisation des risques. Les producteurs de grandes cultures ont été les pionniers dans ce domaine. Nous devons donc travailler à ce que cette garantie puisse être élargie sans que cela n'affaiblisse les exploitations qui y ont déjà eu recours.

Au-delà de 2020, la question des assurances devra être traitée sur un plan européen, par la PAC.

Au-delà de 2020, la question des assurances devra être traitée sur un plan européen, par la PAC. Une des conclusions de la Conférence de Paris sur le climat pourrait porter, justement, sur des systèmes assurantiels sur le plan mondial et régional.

Sur les questions environnementales, les agriculteurs ont le sentiment que la France sur-transpose de manière excessive les réglementations européennes. Ne pensez-vous pas que c'est effectivement le cas ?

Elle l'a trop fait dans le passé. Elle a ajouté des contrôles aux contrôles et alourdit les charges des exploitants. Or les formalités administratives ont aussi un coût financier. D'où l'ouverture de trois chantiers par le gouvernement : le premier concerne l'environnement et la simplification des règles. Je pense notamment à la définition des cours d'eau mais aussi au régime des installations classées. Un alignement des dossiers d'étude d'impact sur ceux de nos principaux partenaires européens signifiera moins de



R. DE CEGLIE/AGRA

La sur-transposition excessive des règlements européens ? La France l'a trop fait dans le passé.


R. DE CEGLIE/AGRA

papiers, des décisions plus rapides, des délais de recours raccourcis. Ainsi, pour les élevages de volailles, le seuil à partir duquel l'autorisation sera nécessaire passera de 30 000 à 40 000 dès juin prochain. Le second chantier a trait à la réglementation sur le travail. Les mesures concernant la pénibilité ne seront de fait pas applicables en 2015 et, à partir de 2016, une approche plus collective et forfaitaire sera privilégiée. En ce qui concerne l'apprentissage des mineurs, des simplifications seront apportées dès le mois de mai.

Le troisième chantier concerne les contrôles pour stabiliser les règles, privilégier les contrôles sur pièces par rapport aux contrôles sur place, favoriser la concertation entre administrations et réaliser sans armes les contrôles sur les exploitations. Et en ce qui concerne les nitrates ?

Concernant les nitrates, j'ai demandé aux ministres de l'écologie et de l'agriculture de revoir les extensions de zones vulnérables par rapport à ce qui était prévu en juin. Précisons que ce n'est pas parce qu'un territoire est classé en zone vulnérable qu'il est impossible à une exploitation agricole de travailler. L'exemple m'est souvent donné de l'Allemagne dont l'intégralité du territoire est classée en zones vulnérables mais dont l'agriculture est tout de même compétitive.

Les mesures concernant la pénibilité ne seront de fait pas applicables en 2015 et, à partir de 2016, une approche plus collective et forfaitaire sera privilégiée.

Plutôt que de subir de nouvelles réglementations en matière d'environnement, les agriculteurs demandent surtout des alternatives technologiques et scientifiques. Ne devrait-on pas amplifier nos efforts de recherche en matière agricole ?

Oui. Nous avons l'obligation d'investir davantage dans la recherche. Je veux faire de l'innovation un principe fondamental pour notre agriculture. Nous mobiliserons nos centres de recherche qui sont reconnus sur le plan mondial, l'Inra, l'Irstea, le Cirad. Et nous ferons en sorte de mieux diffuser ces innovations. Les agriculteurs seront eux-mêmes associés à ces travaux et à leur application.

Dans cet esprit, je veux proposer une stratégie de recherche agricole qui mettra l'accent à la fois sur la compétitivité et sur l'environnement.

Elle établira un lien entre les organismes de recherche, l'industrie française et les professionnels de l'agriculture. L'agriculture de demain, c'est l'agroécologie qui va mobiliser aussi bien l'agronomie que la robotique, le biocontrôle, les biotechnologies et le numérique. C'est aussi favoriser des démarches plus collectives comme les groupements d'intérêt économique et écologique prévus par la loi pour l'avenir de l'agriculture. Savoir que l'agriculture est un domaine d'avenir sur le plan technologique, c'est aussi, pour les agriculteurs, une fierté et une reconnaissance pour ce qu'ils font déjà. Ils expérimentent, ils inventent, ils innovent. Jusqu'à présent, la politique agricole était une combinaison de soutiens aux produits, de compensation des handicaps, de régulation des marchés. Il y aura un nouveau volet dans la politique agricole : elle portera sur la recherche et le développement des nouvelles technologies.

Je veux proposer une stratégie de recherche agricole qui mettra l'accent à la fois sur la compétitivité et sur l'environnement.

L'an dernier vous aviez eu un discours très encourageant à l'égard des biotechnologies et des OGM en particulier. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose hormis une directive européenne qui permet à tout pays membre de l'UE de prohiber les OGM sur son sol.

La réalité, c'est que les consommateurs, qu'ils soient français ou européens, sont hostiles aux OGM qui existent aujourd'hui. Ils les considèrent, à tort ou à raison, comme n'apportant pas d'avantages réels mais comportant au contraire des risques pour l'environnement. C'est pour cela que ce sujet constitue l'une de nos lignes rouges dans la négociation commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis. Mais dans la lutte contre le réchauffement climatique, les biotechnologies peuvent nous permettre d'être plus sobres dans la consommation énergétique, de stocker davantage de carbone, de développer de nouvelles méthodes de production. C'est pourquoi notre pays doit poursuivre son effort de recherche publique sur les biotechnologies, ce qui suppose que les chercheurs français puissent faire leur travail en toute sérénité et conserver une expertise sur ces technologies, de manière à éviter leur mauvais usage, voire dénoncer ceux qui les instrumentalisent. L'objectif est d'intégrer les avancées de la science dans le travail agricole. Le Haut Conseil des Biotechnologies sera un lieu utile pour faire partager ces enjeux à l'ensemble des acteurs.

Concernant les nitrates, j'ai demandé aux ministres de l'écologie et de l'agriculture de revoir les extensions de zones vulnérables par rapport à ce qui était prévu en juin.

Il y aura un nouveau volet dans la politique agricole : elle portera sur la recherche et le développement des nouvelles technologies.

L'objectif est d'intégrer les avancées de la science dans le travail agricole.

Les temps sont difficiles pour les agriculteurs. A la veille du Salon de l'agriculture, que pouvez-vous leur dire pour les encourager, si ce n'est les rassurer ?

D'abord, je suis conscient que pour beaucoup de ceux qui vont participer au Salon, en exposant leurs animaux et en mettant en valeur leurs produits, c'est une période très difficile qu'ils traversent. Je pense aux éleveurs, aux producteurs de fruits et légumes, et même aux céréaliers qui ont connu des baisses de cours tout à fait défavorables à leurs exploitations. Et, pour autant, ils tiennent bon. Ces agriculteurs attendent aussi des actes des pouvoirs publics. D'abord, le pacte de responsabilité s'appliquera cette année à l'agriculture française. Ensuite, 2015 sera largement consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune qui va augmenter les compensations dans les zones difficiles.

Enfin, pour les éleveurs, la France déploiera tous ses efforts pour lever des restrictions là où elles existent, supprimer les embargos qui n'ont pas de fondement sanitaire.

Pour les agriculteurs qui sont les plus fragiles, des solutions immédiates seront apportées pour alléger leurs charges et leur permettre de passer ce cap.

Mais je ne voudrais pas que cette conjoncture préoccupante nous fasse oublier que la filière agroalimentaire française est performante, dynamique, qu'elle continue à créer de l'emploi, qu'elle est excédentaire sur le plan commercial. Nous allons démontrer encore une fois notre exceptionnel rayonnement en matière agricole lors de l'exposition universelle de Milan.

Les distributeurs ne peuvent pas demander en permanence des rabais à leurs fournisseurs pour abaisser encore les prix.

Les distributeurs devraient-ils être plus souples à l'égard de leurs fournisseurs agricoles et agroalimentaires ?

Les distributeurs bénéficient du CICE[1], ils ont eu les aides du pacte de responsabilité, il ne faudrait pas qu'ils essaient de les toucher deux fois : une fois parce qu'ils sont employeurs et une autre fois parce qu'ils sont acheteurs. Ils ne peuvent pas demander en permanence des rabais à leurs fournisseurs pour abaisser encore les prix. J'ai demandé au Gouvernement de veiller à ces compléments de marge et de favoriser des relations contractuelles plus équilibrées entre la distribution et l'agriculture.

PROPOS RECUEILLIS PAR
HERVE PLAGNOL

(1) Crédit d'impôt Compétitivité emploi

CLIMAT

195 PAYS ADOPTENT UN TEXTE DE NEGOCIATION OFFICIEL POUR UN ACCORD EN 2015 A PARIS

La réunion de Genève sur le climat s'est conclue, le 13 février, sur l'adoption d'un texte de négociation officiel entre 195 pays pour parvenir à un accord multilatéral en décembre prochain à Paris. Le texte ébauché lors de la conférence climat de Lima a *« doublé de volume et reflète les propositions faites par toutes les parties »*, a souligné Daniel Reifsnyder, coprésident des débats de Genève. Le texte adopté de 86 pages pourrait permettre de trouver un accord à Paris en 2015. *« On aura un accord à Paris »*, commente Jean-Pascal Van Ypersel, vice-président du Giec (groupe d'experts sur le climat), « mais il sera insuffisant ».

▸ Agenda

02 au 07/03 Journées commerciales de la Fédération charolaise

La Fédération charolaise de Côte d'Or organise ses journées commerciales dans les élevages charolais du 2 au 7 mars 2015. Plus de 200 reproducteurs charolais mâles et femelles sont à vendre. Nés fin 2013 et début 2014, ils sont inscrits au HBC, présentent toutes les garanties sanitaires, de race pure et de performances. Liste des élevages participant dans la rubrique « Petites annonces ». Renseignements au 03 80 90 68 80 HB ou 06 24 69 93 HR. Site internet : www.cote-dor.chambagri.fr

23 au 27/03 : Instants santé à Pouilly et Précy

Les Instants Santé de la MSA, pour le canton de Pouilly-en-Auxois, se dérouleront du 23 au 27 mars de 7h30 à 1h30 à l'Espace Jean-Claude Patriarche. Ceux du canton de Précy-sous-Thil, auront lieu du 31 mars au 2 avril, aux mêmes horaires au gîte d'étape communal de Précy.

Catastrophe naturelle

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour un second groupe de communes de Côte-d'Or dont le dossier a été examiné en commission interministérielle le 20 janvier. Communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à inondations et coulées de boue : Thoisy-le-Désert, Aubigny-en-Plaine, Bessey-lès-Cîteaux, Brazey-en-Plaine, Corcelles-les-Arts, Corgoloin, Corpeau, Ebaty, Echigey.

Document unique d'évaluation des risques et fiche de pénibilité

La FDSEA et la MSA organisent 5 réunions d'information et d'échange pour vous informer et vous conseiller : mardi 3 mars, de 10 heures à 12 heures à Pouilly-en-Auxois (pôle Agricole de Créancey), jeudi 5 mars de 14 heures à 16 heures à Dijon (Maison régionale de l'innovation), vendredi 6 mars, de 10 heures à 12 heures à Nuits-Saint-Georges (Locaux du Syndicat viticole), lundi 9 mars de 10 heures à 12 heures à Ruffey les Beaune (MFR de Grandchamp) et mercredi 18 mars de 10 heures à 12 heures à Châtillon sur Seine (Centre Socio-Culturel et de Loisirs). Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou par email à sje.fdsea21@orange.fr

Réunions d'informations de la Chambre d'agriculture

Tous dans le même bateau

Plus de 1000 exploitants se sont déplacés aux rendez-vous de la Chambre d'agriculture qui avait fait de la Pac son fil conducteur.

La très forte affluence enregistrée aux cinq réunions de la Chambre d'agriculture organisées ces deux dernières semaines à travers tout le département est tout, sauf anodine. La réforme de la Pac inquiète et oblige de s'y intéresser de très près. «*Les agriculteurs en ont pris conscience et expriment un grand besoin d'éclaircissement. C'est un sujet vital pour nos exploitations*» souligne le président Vincent Lavier, qui dénombre un total de 280 personnes à Châtillon-sur-Seine, 150 à Genlis, 220 à Pouilly-en-Auxois, 180 à Is-sur-Tille et 200 à Semur-en-Auxois.

Jean-Pierre Fleury, responsable du pôle élevage, se dit «tout saut étonné» d'une telle assistance, devant l'ampleur de l'évènement : «Nous sommes en face d'une reforme puissante, de la même importance que celle de 1992. Les changements sont radicaux, les compteurs seront remis à zéro dans toutes les exploitations». La Direction départementale des territoires (DDT), par le biais de Pierre Chatelon et Françoise Vernotte, a été de très bon conseil, même si plusieurs points réglementaires restent aujourd'hui en suspens. Les questions ont été nombreuses et parfois très «pointues». «Il y a beaucoup de choses à assimiler, il y a de quoi être affolé devant une telle complexité» reconnaît Jean-Pierre Fleury, rappelant que la profession «s'était pourtant donné l'objectif de simplifier un maximum» : «mais parler de simplification à Bruxelles impliquait une réduction des montants financiers. Nous nous sommes très vite retirés du sujet...». Vincent Lavier a réaffirmé une demande de la profession refusant catégoriquement la moindre pénalité devant cette complexité réglementaire, dont certaines défaillances ont été démontrées lors de ces réunions.

Un contexte particulier

A Pouilly-en-Auxois, Jean-Pierre Fleury a rappelé que cette réforme s'effectuait «dans un contexte d'une grande inquiétude, particulièrement dans le secteur de l'élevage où les revenus sont extrêmement faibles sinon négatifs». Pour le président de la FNB, les agriculteurs «ont une peur bleue de ne pas être dans les clous. Ils craignent de commettre des erreurs qui leur feraient perdre de l'argent». Le Côte d'orien passe un message à celles et ceux qui n'ont pas pu assister à ces réunions : «posez vos valises en 2015 : ne vous engagez pas dans des investissements tant que vous n'avez pas connaissance de votre portefeuille qui émargera de la Pac. Mieux vaut prendre du recul dans cette instabilité de marché. Ce moment est en revanche propice à la réflexion pour étudier les évolutions possibles dans chaque exploitation».

La prochaine étape concerne désormais les déclarations, ou plutôt télédéclarations. «*Nous aurons un appui moindre de la part de l'administration et la démarche est censée commencer dans cinq semaines*» rappelle Vincent Lavier, «*toutes les règles d'application vont être connues tardivement et je crains que les télédéclarations se fassent dans l'urgence. A partir de là, on peut imaginer qu'il y ait des erreurs, je pense notamment aux SIE, les surfaces d'intérêt écologique. Encore une fois, nous ne voulons pas de pénalités s'il devait y avoir des contrôles !*».



Deux cent vingt agriculteurs étaient présents le jeudi 18 février à Pouilly-en-Auxois.

La DDT, qui communiquera sur son site internet et chaque semaine dans Terres de Bourgogne à partir de ce vendredi, 27 février, organisera à son tour une nouvelle série de réunions en amont de ces télédéclarations.

AURÉLIEN GENEST

Réunions Groupama

Les assemblées générales des caisses locales Groupama ont débuté mardi à Seurre. Elles se poursuivent dès aujourd'hui. Voici le planning complet (toutes les réunions débutent à 18h30 si l'horaire n'est pas marqué) : Is (27 février à la salle polyvalente de Marcilly), Nolay (5 mars au Cosec), Beaune Côte et plaine (6 mars au Novotel de Beaune), Saint-Jean (10 mars à la salle polyvalente de Brazey), Venarey (12 mars à la salle des fêtes de Venarey), Sombernon (13 mars à la salle polyvalente de Sombernon), Semur (19 mars, lieu à déterminer), Montbard (24 mars à la salle polyvalente de Saint-Rémy), Gevrey-Chambertin (25 mars à la maison de Marsannay), Saint-Seine-l'Abbaye (26 mars à l'Hôtel de la Poste), Meursault (27 mars à la salle des fêtes de Corcelles-lès-Arts), Montigny (1er avril à 10h30 à la salle des fêtes de Montigny), Aignay (1er avril à la salle Roidot), Châtillon (9 avril à la salle Schreder), Recey-Minot-Grancey (10 avril à la salle de l'Abreuvoir à Salives), Arnay (16 avril à la salle Saint-Laurent), Mirebeau (17 avril à 19 heures au centre social), Pouilly (21 avril à la salle polyvalente), Dijon (23 avril à l'espace Tabourot de Saint-Apollinaire), Thil (24 avril à 19 heures la salle de Thil-la-ville), Bligny-sur-Ouche (28 avril à 19 heures à la salle des fêtes), Genlis (29 avril à 19 heures à Cessey), Liernais (30 avril à 19 heures à la salle du temps libre), Saulieu (7 mai à l'espace Jean Bertin), Fontaine-Française (12 mai à 19 heures à la salle polyvalente), Vitteaux (13 mai à la salle multimédia)



Bovins laitiers

La Simmental en pleine progression

La race mixte gagne en effectifs. Une journée d'études lui a été consacrée le 12 février.

Il y aura bientôt 4 000 Simmental en Côte d'Or et 40 000 en France. Le département a gagné 167 têtes en un an, le pays presque une millier. *«De plus en plus d'éleveurs s'intéressent à nous et pour plein de raisons, notamment ses caractères fonctionnels, sa fertilité et sa rusticité»* relève Hervé Vignon, à l'OS Simmental. Au Gaec de Toutifaut, près de Magny-Lambert, la mixité de la Simmental séduit : *«Elle nous permet de gagner sur la viande, les veaux ont une réelle plus value»* note Thierry Perraudin. Une autre raison explique sans doute cette hausse des effectifs : la bonne tenue du prix du lait l'an dernier. Pour Jean-François Dessolin, technicien à Côte d'Or Conseil élevage, les tarifs proposés n'ont pas incité les éleveurs côte d'oriens de Simmental à vendre leurs animaux. Si la quantité de lait a logiquement augmenté, la qualité n'a pas été au rendez-vous. *«Les vaches infectées en cellules n'ont pas été vendues non plus et une forte dégradation des taux cellulaires est constatée sur le début d'année 2014»* indique le technicien.

Le bâtiment change tout

Thierry et Marcelline Perraudin, qui avaient participé aux journées portes-ouvertes bâtiments le mois dernier, ont accueilli les personnes présentes à l'assemblée générale du syndicat. Mise en route en juin 2014, leur structure bois d'une capacité de 126 places en logettes a eu un effet direct sur le taux cellulaire. *«Nous sommes redescendus à 210 000 après avoir dépassé le seuil des 300 000»* fait remarquer Marcelline Perraudin, *«le changement de bâtiment y a beaucoup contribué. Avant, nous étions en aire paillée avec une forte densité d'animaux»*. Changer de bâtiment, est-ce la solution pour s'attaquer au taux cellulaire ? *«Peut-être, mais ça fait cher pour gagner une prime d'1,5 euro aux 1 000 litres !»* plaisante Thierry Perraudin, rappelant que ce montant est attribué pour un taux inférieur à 250 000 cellules. L'éleveur évoque alors la chute libre du prix du lait en ce début d'année : *«nous avons perdu 80 euros par rapport au prix de base il y a un an. Heureusement, la grille de l'Époisses devrait nous permettre de remonter légèrement la pente ce mois-ci»*. Le président du syndicat Sylvain Aubry a évoqué cette conjoncture économique difficile lors de son rapport moral, sans oublier les aléas climatiques et des marchés de l'année écoulée. A sa plus grande satisfaction, cette conjoncture n'a pas freiné le dynamisme des éleveurs qui ont répondu présent aux rendez-vous départementaux et nationaux. Le président espère assister à une aussi belle fréquentation lors de l'actuel salon de l'agriculture, mais aussi à Eurogénétique, au concours départemental de Mirebeau-sur-Bèze, ainsi qu'à la fête départementale de l'agriculture à Dijon.

AURÉLIEN GENEST



Thierry et Marcelline Perraudin ont proposé la visite de leur élevage dans le canton de Baigneux-les-Juifs.



Ventes aux enchères

UCC et GIE, les mêmes conclusions

Le rendez-vous de l'Union Charolais Croissance a connu une hausse des prix et du nombre d'invendus.



Les acheteurs ont jeté leur dévolu sur les même bovins.

Un semblant de déjà vu à Créancey... Mercredi 18 février, l'Union Charolais Croissance organisait sa vente de reproducteurs et a dressé le même constat que le GIE Charolais Évaluation, cinq jours plus tôt : *«Les éleveurs veulent tels ou tels taureaux et ne se rabattent pas sur un autre choix»* commente l'animatrice Audrey Camus. Dix bovins n'ont pas trouvé preneur sur les 27 présentés sur le ring, alors que trente palettes avaient été distribuées. *«C'est exceptionnellement élevé. D'ordinaire, si nous avons deux ou trois invendus, c'est bien le maximum»* confie l'animatrice de l'UCC. Dans le même temps, la moyenne de prix s'élève à 3200 euros, bien au-delà des 2900 euros de 2014. Le top prix atteint 5700 euros, un nouveau record pour cette vente. Ce bovin nivernais du Gaec Taupin rejoindra le département de l'Allier. Les mises à prix variaient de 2350 et 2600 euros, selon les performances des animaux.

AURÉLIEN GENEST

Béliers à Arnay-le-Duc : les chiffres

L'Association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or organisait sa vente annuelle de béliers le 13 février à Arnay-le-Duc. Exactement cent animaux étaient présentés. Soixante-quatorze d'entre eux ont trouvé preneur, au prix moyen de 496 euros. «C'est exactement le même pourcentage de vente qu'en 2014, mais avec un prix en hausse de huit euros» commente le président Jean-Marie Guyot, satisfait de ces résultats malgré l'ambiance un peu terne des transactions : «seulement 62 béliers se sont vendus sur le ring. Des groupements ont acheté par la suite, ce qui nous donne finalement un résultat encourageant». La plus haute transaction a atteint 770 euros. Treize particuliers ont acheté entre un et sept béliers. Les trois groupements présents (Limovin, Corel et Cialyn) se sont procuré 43 animaux, soit 58% des ventes.

> MFR Liernais - Bac pro agro-équipement

«Une formation qui m'a ouvert des portes»



Julien Thibault a aujourd'hui 29 ans. Ce Côte d'orien originaire du canton de Nuits-Saint-Georges faisait partie de la toute première promotion du Bac pro agro-équipement de la Maison familiale rurale de Liernais : *«La majeure partie des emplois que j'ai eus depuis ma sortie en 2005, je les dois à cette formation que seule la MFR de Liernais propose en Bourgogne. Le profil agro-équipement est recherché, j'ai notamment travaillé dans une grande exploitation en région parisienne où j'étais responsable du parc matériel. J'ai été sollicité par plusieurs concessions ainsi qu'une grosse Cuma, sans même postuler.*

Aujourd'hui, je suis en cours d'installation sur la ferme familiale à Villy-le-Moutier. Là aussi, la formation suivie à la MFR va m'être très utile avec tout ce que l'on apprend par la voie de l'alternance. Les jeunes qui obtiennent ce Bac ont un savoir-faire dans de nombreux domaines. Si je prend l'exemple de l'entretien du matériel, je pense réaliser pas mal d'économies au quotidien en me débrouillant moi-même en cas de pépins mécaniques. Moi qui n'aimait pas spécialement l'école, j'ai trouvé mon compte dans cette MFR. L'approche y est différente que dans les autres établissements. Nous avons un parcours individualisé. Les formateurs nous sollicitent beaucoup et il y a des échanges mutuels très constructifs».

Pour Fabrice Ragni, président de la MFR, ce Bac professionnel agro-équipement est *«très vendeur»* : *«Les jeunes qui sortent d'ici ont 99% de chance de trouver un emploi directement à leur sortie»*.

Publi-reportage

Nouvelles technologies

L'azote, ça se pilote

La SAS Bresson fait le point sur la modulation de la fertilisation, un domaine amené à très vite se développer.

Un drone qui prend des photos, une cartographie qui évalue la biomasse, un tracteur et un semoir qui ajustent les doses d'azote... C'est certain, les systèmes grandes cultures connaissent une petite révolution. *«Les moyens actuels sont amenés à évoluer»* reconnait Romain Flamand, technicien à la SAS Bresson, *«aujourd'hui, on détermine encore une dose moyenne pour toute une parcelle. Il y a toutes les chances qu'il y ait une partie de la culture sous-fertilisée, et l'autre sur-fertilisée»*. L'entreprise Bresson, négociant en céréales à Saulon-la-Chapelle, vient d'organiser deux réunions d'informations à destination des agriculteurs : la première à la ferme expérimentale de Tart-le-Bas, la seconde à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux. La société Airinov, spécialisée dans les drones, Thomas Lallouette, leur prestataire de service et la SARL Walter, avec la marque Vicon, étaient présents afin d'expliquer ce processus innovant.



Carte de modulation sur terminal Vicon Tellus. Les zones qui nécessitent le plus d'azote apparaissent en rouge.

400 ha de colza testés

La SAS Bresson avait déjà organisé une réunion de ce type à l'automne. *«Seule la société Airinov était là. Une trentaine d'exploitants s'étaient livrés à des tests sur colza, le drone a permis de photographier environ 400 hectares»* relève Romain Flamand. Cette fois-ci, toute la *«chaîne»* d'intervenants était là, jusqu'aux représentants de matériels. *«Nous avons étudié les cartographies établies à partir des photos aériennes»* enchaîne le technicien, *«cela met en évidence une hétérogénéité très importante des sols. Nous avons des pesées de colza qui varient de 1 à 10! Nous sommes dans la Plaine dijonnaise mais cela n'empêche pas les disparités au sein d'une même parcelle avec les veines de terres, les zones de cailloux et de sable. Les doses d'azote sont plus que jamais à ajuster»*. Apporter la bonne dose d'engrais au bon endroit permet de réaliser des économies d'intrants. Romain Flamand rappelle que *«60% des charges d'intrants d'une exploitation sont liées à l'engrais»*: *«cela représente d'importantes sommes d'argent et les investissements réalisés dans ces nouvelles technologies peuvent être vite amortis. Ce processus répond à la réglementation et est reconnu par l'administration. Nous sommes complètement en phase avec la nouvelle Pac. Et nous n'excluons pas d'aller chercher des quintaux supplémentaires, là où les agriculteurs sont en sous-fertilisation»*.

Zoom sur l'épandeur d'engrais

Une démonstration de matériel était proposée, dans un contexte où peu d'agriculteurs côte d'oriens sont encore équipés en distributeur d'engrais capable de moduler. *«Les informations recueillies par le drone sont analysées, traitées puis intégrées dans une carte de modulation introduite dans le tracteur»* poursuit Romain Flamand, *«le matériel, c'est encore le principal frein au développement de la modulation de fertilisation. Mais cela ne devrait pas tarder à changer : les nouvelles gammes de produits sont quasiment toutes équipées aujourd'hui»*. L'épandeur RO-EDW GEOspread a fait l'objet d'une présentation. Celui-ci est équipé de deux vérins électriques sur chaque unité de distribution. *«L'un d'eux contrôle le point d'alimentation de l'engrais sur le disque, ce qui permet de faire varier la largeur d'épandage»* commente Jean-Christophe Chassine, du groupe Kverneland, *«l'autre vérin modifie l'ouverture des trappes ajustant ainsi la quantité voulue. La largeur de travail peut donc être ajustée de manière précise et instantanée depuis la cabine du tracteur via le terminal Isobus»*. Pour rappel, la technologie GEOspread peut être utilisée à partir du terminal IsoMatchTellus de Vicon. Elle également compatible avec tous les types de terminaux Isobus intégrant la gestion des sections.

AURÉLIEN GENEST



Thomas Lallouette a créé sa société IA-drone technologie il y a cinq mois à Is-sur-Tille. Ce droniste est prestataire de services pour Airinov et est déjà intervenu auprès d'une trentaine d'agriculteurs de la région.



Les premiers tests réalisés concernent le colza. Le blé viendra bientôt s'ajouter aux compétences des entreprises présentent sur le marché.

Parc national

L'agriculture, prioritaire en rien

Le monde agricole ne décolère pas suite aux évènements du 11 février à Chaumont. Un exploitant du canton de Recey-sur-Ource témoigne.

«On se sent vraiment seul, je vous l'assure. L'agriculture est tout sauf une priorité pour les gens du GIP» déplore Pascal Isselin, à Lucey. Cet homme de 46 ans s'est retrouvé une demi-heure à terre lors des échauffourées de Chaumont (voire notre dernière édition). *«Gazé comme un blaireau»* lâche le Côte d'orien. L'action des agriculteurs n'aura servi à rien et le dossier du parc national sera désormais conduit par le ministère de l'Environnement. Pascal Isselin se dit *«abattu»*: *«les modalités de ce vote sont une honte. Le Maire de Châtillon qui représente 7 000 personnes compte 150 fois moins que le préfet, est-ce normal ? Il n'y a pas de démocratie dans cette démarche, mais uniquement des intérêts personnels. Certains veulent monter en grade, d'autres veulent sans doute aller au gouvernement. D'autres ont le cul entre deux chaises, disons-le franchement. Nous agriculteurs, n'avons rien du tout et ne sommes pas écoutés. Moi, j'ai deux enfants et je me bats pour eux»*. Pascal Isselin le dit et le répète : *«un parc oui, mais uniquement avec des forêts, comme cela était initialement prévu. Des terres agricoles ? Uniquement sous forme de bénévolat. Qu'on laisse les gens travailler, ils ne demande que ça»*. Le Côte d'orien rebondit sur les coûts de fonctionnement du GIP: *«ils sont à hauteur de 580 000 euros, voilà où va l'argent public. Dans la conjoncture actuelle, j'ai vraiment plus de mal à l'avaler»*. Pascal Isselin est d'autant plus triste qu'à l'heure de ces commentaires, il rentrait tout juste d'un enterrement, celui du JA Arnaud Chauve, décédé dans un accident de la route au lendemain de l'assemblée générale du GIP en Haute-Marne : *«Arnaud était l'un des hommes forts de la situation. Il avait pris ce dossier très à cœur. Tout le monde est sous le choc»*.

AURÉLIEN GENEST



Les terres de la haute Côte d'Or restent dans le cœur de Parc et seront probablement soumises de nombreuses restrictions.

Repères

François Sauvadet attend des réponses

Le président du Conseil général de Côte d'Or réagit sur le dossier du Parc et la façon dont ont été reçus les agriculteurs à Chaumont: *«La position du Conseil général n'a pas varié. Oui au Parc, mais à un Parc qui doit revenir à ses propositions initiales.Un avis favorable a donc été émis par le Conseil Général de la Côte-d'Or pour ce qui constituerait le 11ème Parc National français, mais assorti de réserves qui tiennent compte des demandes des acteurs locaux. Ainsi le Conseil général souhaite que : le périmètre de la zone d'étude du cœur soit revu à la baisse, que le parc permette une réelle mobilisation de la ressource en bois et prévoit des compensations pour la perte de ces ressources, que les surfaces des terres agricoles situées dans le cœur du parc soient réduites, que les règles de gouvernance du Groupement d'intérêt public (GIP) en charge de la configuration du Parc soient revues afin de garantir une meilleure représentation des forces économiques dans ses instances, que les contraintes réglementaires soient clairement identifiées et proportionnées pour les principaux acteurs économiques, agriculteurs et forestiers et qu'une attention particulière soit portée à l'équilibre cynégétique. On ne peut pas poursuivre ce projet sans fournir de réponse aux légitimes interrogations des agriculteurs. Ce qu'il faut c'est de la concertation, du dialogue, une réflexion partagée. Car la violence n'est pas, n'est jamais, une solution. J'en appelle donc au dialogue et à la concertation car il n'y aura pas de Parc sans l'adhésion des acteurs concernés et des forces vives du territoire. Ils devront donc être non seulement écoutés mais entendus. J'attends donc des réponses claires aux préoccupations exprimées par le Conseil Général et par les professions agricoles».*



POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Méthanisation

Une nouvelle unité en Côte d'Or

Un méthaniseur sera opérationnel d'ici deux mois dans le canton de Grancey-le-Château.



La structure du Gaec des Chavanas à Brazey-en-Plaine se sentira moins seule... La Côte d'Or va compter une seconde unité de méthanisation sur une exploitation agricole. Le Gaec Schneider, à Salives, s'est lancé dans un projet de 170 kilowatts au mois d'octobre. *«La fin des travaux et la mise en route sont prévues pour avril»* annonce Victor Schneider, 22 ans, ouvrier sur l'exploitation familiale de polyculture-élevage. L'opération, d'un montant d'1,6 million d'euros, visera deux principaux objectifs : la vente d'électricité à EDF et le séchage de produits.

Une régularité de production

L'apparence du système n'est pas cylindrique comme à Brazey. *«Nous avons quatre garages d'une contenance de 250 tonnes»* indique Victor Schneider, «le but est d'obtenir une production régulière : il y a aura un décalage de douze jours entre le chargement de chaque garage. Nous aurons toujours un chargement jeune, un ancien et deux en plein régime. Chacun aura un cycle d'une cinquantaine de jours». Environ 6500 tonnes de produits seront injectées dans le système chaque année pour produire du méthane. *«Il y aura tout d'abord 3 500 tonnes de fumiers qui proviendront de notre atelier d'engraissement. Nous comptons 320 têtes, plus une soixantaine de mères et leur descendance»* note Victor Schneider. Une exploitation voisine fournira 1000 tonnes de fumier supplémentaires auxquelles viendront s'ajouter 400 tonnes de lisier. Les 520 hectares de cultures du Gaec Schneider permettront l'apport de 600 tonnes de menue paille. Le tonnage restant est à déterminer en fonction des matières méthanisables disponibles.

Projet de séchage

Le méthane sera utilisé dans un moteur biogaz installé à proximité du digesteur. De l'huile de colza directement produite sur l'exploitation participera elle aussi au fonctionnement du système. En plus de l'électricité revendue à EDF, le Gaec Schneider prévoit de valoriser la chaleur générée par le moteur par un stockage à plat de plaquettes forestières. Les agriculteurs côte d'oriens espèrent récupérer d'autres matières à sécher comme du tournesol, du maïs ou encore du soja.

AURÉLIEN GENEST

▸ Zoom

Voie liquide ou voie sèche ?

Deux grandes techniques de méthénisation se partagent aujourd'hui le marché : la plus ancienne, la voie liquide et la plus récente, la voie sèche, qui ouvre des perspectives aux installations de taille plus modeste, individuelles et autonomes. La voie sèche permet d'optimiser l'utilisation des fumiers et de la compléter par des menues pailles, des issues de céréales, des CIVE, des eaux blanches et vertes (pour les exploitations laitières) ou des *«jus»* récupérés dans les élevages allaitants assurant l'humidification des matières. A techniques différentes, résultats et pratiques différenciés aussi. La voie sèche produit un digestat plus solide, riche en azote organique, dont l'utilisation et les techniques d'épandage se rapprochent de celles du fumier. La voie liquide produit un substrat plus riche en azote, plus minéral, qui nécessite un matériel d'épandage différent. Cette technique est plus coûteuse en terme de production.

Réunion de la Chambre d'agriculture

Le pays Châtillonnais ne fait pas figure d'exception sur le département et l'heure est aux interrogations sur la méthanisation. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, en collaboration avec le lycée de la Barotte et le Pays, a organisé une réunion le 3 février avec la participation d'une vingtaine de personnes. Cette rencontre s'est attardée sur les points clés de la réussite et sur les possibilités de développement de projets cohérents. Les différents aspects de la méthanisation ont été présentés avec, en premier lieu, les substrats.
Ces derniers peuvent être de nature agricoles (effluents d'élevage, menues pailles, cultures intermédiaires, effluents viti-vinicoles...) ou non agricoles (déchets verts triés, résidus de restauration, vidanges d'assainissement...). Ces substrats doivent répondre à plusieurs critères : disponibilité, potentiel méthanogène et pérennité de la ressource.
Selon la matière disponible, deux grands types de technologies sont actuellement disponibles sur le marché : la voie liquide continue (type unité de Brazey-en-Plaine) ou la voie sèche discontinue (type construction en cours à Salives). Quelle que soit la technologie retenue, les coûts d'investissement sont identiques, dans une fourchette allant de 8 à 11 000€ le kilowatt électrique. L'énergie produite peut être valorisée par injection de gaz épuré dans le réseau (à condition d'avoir un réseau disponible, avec une capacité d'absorption adéquate ou une très grosse unité)ou par cogénération (vente de l'électricité à EDF, et nécessité de valoriser la chaleur pour conditionner la rentabilité du projet à double titre : valorisation directe économique et incidence forte sur le prix de rachat de l'électricité).
La valorisation agronomique du digestat a également été présentée. Le gisement en matière et la valorisation de l'énergie sont deux points clés devant être impérativement validés avant tout projet (le second est même primordial). Afin d'avancer sur les projets du territoire, après un tour de table des personnes présentes, il leur a été proposé de réaliser une approche précise du gisement disponible et d'aller visiter une installation gérée de manière collective. Participaient à cette réunion : Marc Frot (Conseil général et communauté de communes du Châtillonnais), Jean-Philippe Lachaize (proviseur du lycée), Ghyslaine Vertraete (vice-présidente de la Chambre d'agriculture), Charles Virely (membre associé de la Chambre, en charge du dossier énergie).
Tous les exploitants du secteur châtillonnais n'ayant pas pu participer à cette première réunion, mais intéressés par ce type de projet, peuvent intégrer la réflexion émergente en contactant la Chambre d'agriculture Sylvie Lemaire au 03 80 28 81 38 ou sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr

SYLVIE LEMAIRE

▸ Formations

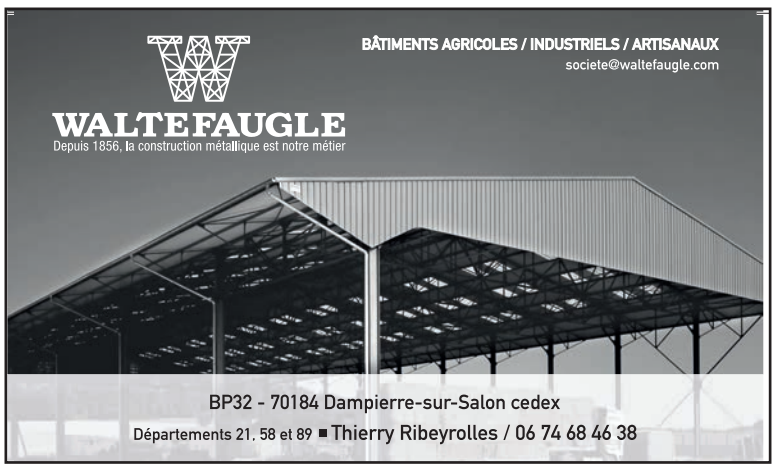
Systèmes de culture innovants et techniques des grands écartements
10 mars à Miermaigne (28)
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 91 06 76
pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Maitriser la reproduction en élevage laitier
12 et 19/03/2015 à Châtillon sur Seine
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Environnement : les enjeux agricoles
12 mars à Dijon
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Concevoir une aire de lavage du pulvérisateur
17 mars 2015 à Longecourt en Plaine
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 28 81 29
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Certificat individuel Décideur en exploitation agricoles formation + test
17 mars à Longvic
Responsable de stage : Corinne Delage (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 90 68 74
corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr





▸ Formations

10 et 12 mars Sauveteur secouriste au travail

La FDSEA 58, en partenariat avec l'Union départementale des premiers secours (UDPS58), organise une session de formation *«sauveteur, secouriste au travail»* (SST), les 10 et 12 mars prochains à la Chambre d'agriculture à Nevers. Il s'agit d'apprendre les gestes de premier secours qui permettent d'éviter des drames. Cette session de formation d'une durée de 14h sur deux jours permettra de répondre à la question : *«mon collègue se blesse, que dois-je faire ?»* A l'issue, un certificat de SST sera délivré et valable à vie, en participant à un recyclage tous les deux ans. La sécurité au travail est devenue un point essentiel sur les exploitations. Malgré toutes les mesures de sécurité prises lors des travaux quotidiens, les risques ne sont jamais nuls. Afin de savoir apporter les premiers gestes de secours à un salarié, un collègue ou toute autre personne blessée, cette formation, qui a rencontré un fort succès dans l'Yonne, est désormais accessible dans la Nièvre. Renseignements et inscriptions auprès de Maëla au 03 86 93 40 92 ou de Marianne au 03 86 93 40 27.

Mars Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose de nouvelles sessions de formation de deux jours en vue de l'obtention du Certificat individuel (Certiphyto), en février et mars prochains à travers tout le département. Les dates prévues sont les 10 et 12 mars à Moulins-Engilbert, les 17 et 19 mars à Nevers et les 24 et 26 mars à Decize. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Programme: Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire, la réglementation; les risques pour la santé et comment les limiter, les risques pour l'environnement et comment les limiter ; autodiagnostic et techniques alternatives. En dehors des dates programmées, une session peut être organisée dans un lieux au choix sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants volontaires. Le Certificat individuel sera obligatoire à partir de novembre 2015. Tarif : gratuit. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, responsable du stage, au 03 86 93 40 62

Assemblée générale du Gabni

Forte hausse attendue des conversions et des surfaces

Deux jours après la manifestation régionale des producteurs bio à Dijon, le Groupement des agrobiologistes de la Nièvre (Gabni) tenait son assemblée générale annuelle, jeudi 19 février, à Couloutre. Les chiffres de l'année écoulée indiquent une forte croissance pour ce secteur dans le département.



Dans l'après-midi, les adhérents du GABNI ont participé à des ateliers afin de phosphorer collectivement sur les axes de travail pour l'agriculture biologique dans la Nièvre en 2015.

Selon Xavier Niaux, leur président, les agrobiologistes nivernais sont de plus en plus nombreux et sur des surfaces de plus en plus grandes. La semaine dernière, à Couloutre, un état des lieux a été réalisé sur la bio dans la Nièvre. *«Nous avons enregistré une hausse à la fois du nombre de conversions et des surfaces»* explique celui qui est aussi président du Sedarb au niveau régional. Il s'agit pour l'instant surtout de *«demandes en maraîchage sur de petites surfaces mais il y a aussi un intérêt accru des producteurs de grandes cultures sur des surfaces beaucoup plus grandes»*. Et le mouvement est en passe de s'amplifier, *«avec une augmentation d'au moins 1 600 ha attendue en 2015 et de plus d'une trentaine de conversions. Je ne suis pas pessimiste : on sait qu'on va vers une vague de conversions. Sur l'ensemble de la Bourgogne, cela représente une hausse de 8 000 ha prévue en 2015 et c'est là toute notre déception puisque cela fait deux ans que nous alertons les élus régionaux sur cette tendance et qu'ils ne nous ont pas écoutés»*. En cause, le budget régional pour la conversion et le maintien en bio, prévu pour une augmentation de 4 000 ha, c'est-à-dire moitié moins que les prévisions des responsables du bio régional, et qui n'atteint que 40 millions d'euros.

«Pas la moitié de ce qu'on nous demande »

«Il y avait un effort à faire. C'est dommage car il aurait fallu une enveloppe de plus du double» regrette Xavier Niaux, d'autant que *«c'est dommage aussi par rapport au message envoyé au consommateur et à tous les citoyens. Les discours, on en veut bien, mais des actes, dans la réalité, aussi !»* Et le président du Gabni de dénoncer *«un jeu politique et lobbyiste où l'on sait que nous ne sommes pas les plus puissants. On nous parle de prévention en matière sanitaire et environnementale et on préfère mettre de l'argent sur des systèmes qui polluent avec des coûts induits qui ne sont pas pris en compte»* insiste-t-il, dans un élan d'amertume et de rébellion... D'autant plus que les bio nivernais en sont convaincus : tous les feux sont au vert ! *«Nous avons un prix du blé autour de 400 euros la tonne qui ne fluctue pas même si nos rendements sont un peu plus faibles. En conventionnel, les matières premières sont soumises à la spéculation des marchés et nous voulons nous en protéger. C'est d'autant plus regrettable qu'il y a une demande croissante pour les produits bio. Nous ne produisons pas en France la moitié de ce que les filières nous demandent !»* Pour Xavier Niaux, *«ce n'est pas une critique mais c'est le système capitaliste qui est comme çà. Il faut consommer! Et les syndicats et l'industrie finissent par nous oublier!»* De là à taxer les élus du Conseil régional de faire la part belle à l'agriculture conventionnelle, il n'y a qu'un pas que le président du Gabni franchit allègrement : *«Sur les 40 millions du budget pour la bio, la région a mis 0 centime. C'est de l'argent qui provient de la dotation de l'Etat et des aides européennes. C'est surprenant !»* De la manifestation de l'avant-veille à Dijon, Xavier Niaux a gardé le souvenir d'un argumentaire des responsables de l'exécutif régional : *«On nous dit qu'il faut éviter de se confronter à des choix pour la bio par opportunisme. Je réponds que si il y a des exploitations de 300 ou 400 ha en grandes cultures qui veulent se convertir dans la Nièvre, il faut les encourager d'ici 5 ans et que c'est au groupement de leur démontrer qu'en 2020 elles auront d'autres intérêts qu'économiques!»* L'effet d'aubaine ? *«Je dis chiche si c'est ce qui déclenche»* lance le responsable bio, comme un pavé dans la mare... Selon lui, la demande est au rendez-vous et les structures biologiques sont viables économiquement : *«tous ceux qui sont là aujourd'hui vivent de leur métier»* s'exclame-t-il. Et de s'élever contre l'incitation des élus à *«aller chercher l'argent sur les MAE des conventionnels. Mais c'est un effet pervers et catastrophique. Cela risque de déshabiller les uns pour rhabiller les autres et de nous opposer. C'est un manque de vision d'avenir sur la filière en Bourgogne!»*

EMMANUEL COULOMBEIX





Lors de la dernière manifestation à Dijon le 17 février devant le Conseil Régional.

PAC 2015

Les équivalences SIE retraduites

La grille de conversion des surfaces retenues par le ministère de l'Agriculture pour le calcul des SIE dans les futures déclarations PAC s'avère particulièrement difficile à décrypter. Afin d'en faciliter la lecture et d'anticiper l'impact de cette nouvelle réglementation sur vos exploitations, nous mettons à votre disposition un tableau d'équivalence avec une «retraduction syndicale» en hectares des surfaces concernées. Bien qu'imparfaites, ces conversions permettent de mieux mesurer l'impact des SIE sur les exploitations.

SIE : TOUTE LA LISTE RETENUE PAR LA FRANCE	SURFACES CORRESPONDANTES FOURNIES PAR LE MINISTERE	CORRESPONDANCES FDSEA (EN HA)
Terres en jachère	1 m² = 1 m² de SIE	1 ha de jachère = 1 ha de SIE
Terrasses	1 ml = 2 m² de SIE	1 km = 0.2 ha de SIE
Haies et bandes boisées (10 m maxi de large)	1 ml = 10 m² de SIE	1 km = 1 ha de SIE
Arbres isolés	1 arbre = 30 m² de SIE	100 arbres = 0.3 ha de SIE
Arbres alignés	1 ml = 10 m² de SIE	1 km = 1 ha de SIE
Groupe d'arbres et bosquets (30 ares maxi)	1 m² = 1.5 m² de SIE	0.66 ha = 1 ha de SIE
Bordures de champ sans production (1 à 20 m de large)	1 ml = 9 m² de SIE	1 km = 0.9 ha de SIE
Mares	1 m² = 1.5 m² de SIE	0.66 ha = 1 ha de SIE
Fossés	1 ml = 6 m² de SIE	1 km = 0.6 ha de SIE
Murs traditionnels en pierres	1 ml = 1 m² de SIE	500 ml = 0.5 ha de SIE
Bandes tampons (5 à 10 m de large—sans production)	1 ml = 9 m² de SIE	0.11 ha = 1 ha de SIE
Ha en agroforesterie aidée au titre du RDR	1 m² = 1 m² de SIE	1 ha = 1 ha de SIE
Bandes d'ha le long des forêts (1 à 10 m de large)	1 ml = 9 m² de SIE (sans production) 1 ml = 1.8 m² de SIE (avec production)	1 km = 0.9 ha de SIE 1 km = 0.18 ha de SIE
Taillis courte rotation sans ferti/phyto	1 m² = 0.3 m² de SIE	1 ha = 0.3 ha de SIE
Surfaces boisées	1 m² = 1 m² de SIE	1 ha = 1 ha de SIE
CIPAN / Cultures dérobées	1 m² = 0.3 m² de SIE	1 ha = 0.3 ha de SIE
Surfaces portant des plantes fixant l'azote	1 m² = 0.7 m² de SIE	1 ha = 0.7 ha de SIE

Formation "Sauveteur secouriste au travail"

Sauver des vie…à la ferme

La FDSEA58 propose une formation de Sauveteur secouriste au travail (SST) aux agriculteurs qui voudront suivre deux jours de formation en mars (les 10 et 12)

A la demande de la FDSEA 58, Emmanuel Bondoux, formateur à l'Union départementale des premiers secours de la Nièvre (UDPS 58), va animer un stage de secourisme au profit des agriculteurs nivernais. Ce sera sur deux jours, les 10 et 12 mars prochains, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, à Nevers. *«Il s'agit d'une formation pour apprendre à porter secours aux personnes sur le lieu de travail mais qui peut aussi s'avérer utile dans la vie de tous les jours. La différence des SST (sauveteurs secouristes au travail) par rapport à d'autres formations, c'est que nous prenons en compte les spécificités du métier de ceux qui y participent, l'agriculture dans ce cas précis»* indique Emmanuel Bondoux. Ainsi, sur les deux jours de stage, un module de 2 à 3 heures sera consacré aux risques particuliers rencontrés dans les fermes et ouvrira sur l'analyse des axes d'amélioration et de prévention. Mieux vaut toujours anticiper qu'avoir à intervenir...

La FDSEA 58 interviendra sur les risques liés à l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques, par exemple en précisant le type d'accidents du travail ou de maladies professionnelles qui peuvent en découler. Après l'exploration des gestes utiles, en cas de problème, chaque stagiaire pourra définir comment améliorer son environnement de travail afin de savoir éviter l'accident. Le SST, validé par un certificat et agréé par l'Institut national de recherche et de sécurité, est une formation qui dure plus du double de temps que les stages PSC1 (Premiers secours civiques de niveau 1), *«justement du fait que les particularités du milieu professionnel sont abordées»* souligne le formateur. Outre l'évaluation, en fin de stage, de l'efficacité des gestes techniques (Position latérale de sécurité, massage cardiaque avec usage du défibrilateur, actions en cas d'étouffement ou d'hémorragie...), les intervenants abordent aussi la prévention contre les membres sectionnés, les écrasements, les intoxications... Toutes sortes d'événements qui peuvent se produire sur une exploitation agricole.

E.C.

«Tout va bien Madame la Marquise, tout va très bien !»

Face aux difficultés de trésorerie qui affectent les exploitations dès ce début d'année 2015, le secrétaire général adjoint de la FDSEA, Alain NAMY, réagit.



«C'est ce qu'auraient pu nous chanter les services de l'État suite à la réunion sur les agriculteurs en difficulté en novembre. Le constat est pourtant là, le revenu de l'élevage – de 10 000 € sur 10 ans, les céréaliers – 0 de revenu. Les banques signalent + 17 % d'encours de trésorerie, + 20 % pour les coopératives, les impayés se multiplient chez les vétérinaires, fournisseurs de matériel et fuel, marchands d'aliments. Depuis, la situation s'est aggravée.
Ce ne sont pas que les paysans qui souffrent mais toute la filière. L'urgence est de retrouver de la trésorerie pour passer ce cap difficile. La réponse des services de l'État est que les dispositifs existants sont suffisants, qu'il s'agit juste d'un manque de coordination entre les différents acteurs (ces mêmes propos étaient déjà tenus dans un rapport de 1996 !) De plus, ils précisent que si cela ne suffit pas, il existe une ligne budgétaire pour réorienter les agriculteurs sur d'autres métiers. Devant tant de méconnaissances de nos difficultés, car je ne veux pas croire à autre chose, nous reformulons notre proposition simple et compréhensible par tous ! Un dispositif de prêt de trésorerie à taux 0 % à accès simplifié et ouvert à tous ceux qui connaissent des difficultés (pourquoi pas en prélevant une infime partie du dispositif CICE).
Si la pleine mesure des problèmes de trésorerie rencontrés par les paysans n'était pas prise en compte, il ne faudra pas s'étonner que la chanson reprise dans la campagne soit à l'instar de nos ancêtres de 1789 plus révolutionnaires».

ALAIN NAMY

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

La Forêt d'Othe
Bâtiments Bois adaptés aux professions agricoles
• Lamellé-Collé
• Traditionnel
• Charpentes bois
• Maisons individuelles
• Ossature bois
Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube

Devis et 1ère étude gratuits
Bâtiment clefs en main
Pour production électrique : étude et pose de centrales photovoltaïques.
6, route des Chenevières • 89570 TURNY • 03 86 35 29 52
contact@laforet-dothe.com • www.laforet-dothe.com

De l'étable à la table

Des collégiens sensibilisés aux circuits courts

Jeudi 19 février au collège Jean Rostand de La Machine, 140 élèves ainsi que 25 CM2 de l'école voisine ont été conviés à venir rencontrer des bovins et des ovins apportés par des producteurs locaux aux portes de l'établissement. Une action de sensibilisation très appréciée par ces petits *«citadins»*.

Cela ne paraît pas comme çà, mais les petits Nivernais, même lorsqu'ils habitent à proximité de la campagne, ne sont pas toujours sensibilisés à la vie agricole et rurale. Exemple parlant à La Machine, commune de 3000 habitants au centre du département, où le principal du collège Jean Rostand, Roger Boulin, constate que *«près d'un tiers des gamins n'a jamais caressé ni un mouton ni une vache. Ici, il y a plus de jeunes qui s'amusent le soir au pied des immeubles de la cité qu'ils n'apprécient les joies de la campagne»*. Un constat qui appelle immédiatement à une réaction : comme il le fait depuis plusieurs années, dans le cadre de son programme Éducation santé citoyenneté (CESC) et du programme d'approvisionnement de proximité en restauration collective, initié par le Conseil général, le collège de La Machine organise des actions de sensibilisation de ses élèves. Jeudi 19 février, les petits 4ème et 5ème ont donc été invités à rencontrer, dans l'établissement, des producteurs locaux. La famille Laborde de Montigny-sur-Canne est venue avec des brebis et agneaux de la ferme. La famille Thomas, de Thianges, a amené en tracteur et remorque une vache et son veau charolais et Valérie Laporte, de Maux, a expliqué, diaporama à l'appui, quel est son travail quotidien de transformation de la viande issue des animaux de son exploitation. Intitulée *«de l'étable à la table»*, l'action a remporté un vif succès auprès des élèves qui ont toute la matinée, par petits groupes, tourné entre les différents ateliers proposés.

800 kg de déchets par an à la cantine

Tout a été fait pour intéresser les jeunes à leur consommation quotidienne, de l'éducation au goût, puisqu'un repas de viande venant de l'élevage Laporte était servi le midi à la cantine, à la connaissance des animaux, aux garanties sanitaires qui protègent le consommateur et aux règles de transformation et de traçabilité. Mention spéciale à Mélanie Bauduin, l'assistante d'éducation du collège, qui avait préparé des panneaux d'information à partir des données de pesée des restes de la cantine de l'établissement, soit 800 kg de déchets par an.
L'enjeu de telles initiatives est d'importance, car ces futurs citoyens, demain, devront se nourrir avec autant de modernité, de goût et de responsabilité qu'ils mettent d'entrain à se divertir aujourd'hui...

EMMANUEL COULOMBEIX



Les agneaux de la famille Laborde, à Montigny-sur-Canne, ont remporté la palme de la tendresse et des caresses prodiguées par les jeunes collégiennes de La Machine.



Par petits groupes, les élèves se sont succédés dans les divers ateliers pédagogiques proposés par l'établissement. Ici, Valérie Laporte, de Maux, explique les morceaux de viande que l'on trouve dans les carcasses des bovins tués à l'abattoir.



Mélanie Bauduin, assistante d'éducation au collège Jean Rostand, avait mis en place des panneaux d'information sur le gaspillage alimentaire des élèves, lorsqu'ils déjeunent à la cantine. 800 kilos par an : c'est le volume de déchets produits chaque année et évalué par des pesées régulières. Soit *«la valeur de deux consoles de jeu»*

Prairies permanentes *«sensibles»*

Une contrainte supplémentaire *«à la hache»*

Dans le cadre du verdissement de la PAC 2015-2020, une information est passée quasiment inaperçue depuis la fin janvier. Des zones de *«prairies sensibles»*, superposées aux zones Natura 2000, sont instituées et interdisent tout retournement pour des prairies permanentes ou de plus de 5 ans.

Depuis le 28 janvier dernier, le site internet des services de l'État dans la Nièvre diffuse une nouvelle rubrique, *«prairies permanentes sensibles»*, et un communiqué qui éclairent les nouvelles règles françaises en matière de prairies permanentes et de paiement vert. Une circulaire nationale a semble-t-il été communiquée aux Chambres d'agriculture et aux syndicats, mais sans autre précision. Sur le document de quatre pages diffusé en ligne, un paragraphe retient l'attention. Intitulé *«les prairies permanentes sensibles»*, il indique que *«certaines surfaces en prairie permanente sont qualifiées de sensibles : pour ces surfaces, l'exploitant doit conserver la surface en prairie permanente, il ne peut ni labourer, ni la convertir en terre arable ou culture permanente, sauf à s'exposer à une réduction/sanction sur son paiement vert et à une obligation de réimplantation l'année suivante. Les prairies sensibles sont déterminées sur la base de leur richesse en biodiversité, au sein des zones Natura 2000 uniquement»*. S'ensuivent une carte de France et une carte de la Nièvre, où l'on identifie bien les prairies naturelles ou temporaires de plus de cinq ans et les surfaces en landes, estives et parcours. Des zones qui recouvrent quasiment intégralement les zones Natura 2000 des Amognes et du Sud-Morvan.

Pas de concertation

A la Chambre d'agriculture de la Nièvre la méthode autant que l'absence de concertation agace. Selon Marc Binot, chef de service, *«cette interdiction de retourner sur les zones Natura 2000 nivernaises remet en cause l'engagement moral qui avait été pris entre les agriculteurs et l'administration au moment de la rédaction des Documents d'objectifs des zones Natura 2000»* souligne-t-il. Surtout, *«le raisonnement intellectuel qui consistait pour l'exploitant à faire une analyse parcelle par parcelle et à prendre des mesures adaptées, avec l'aide de l'animateur Natura 2000, s'efface au profit d'une réglementation uniforme sur toute la zone considérée. Les critères de richesse en biodiversité ont semble-t-il été cartographiés par le Museum national d'histoire naturelle et donc entérinés par le gouvernement, sans aucune concertation avec la profession. A quoi servent encore les Copil (ndlr : Comités de pilotage) et les animateurs»* ? s'interroge Marc Binot. Même si c'est plutôt l'incrédulité qui prime actuellement chez les exploitants concernés, par rapport à ce nouveau document de cadrage national, des réactions commencent à affleurer. Ainsi, Christian Perceau, le président de la Communauté de communes et du Copil des Amognes, vient-il d'envoyer une lettre de doléances au préfet de la Nièvre. Il considère que *«l'esprit de Natura 2000 est trahi»*.

Et le président de la FDSEA 58 (lire en encadré) réagit avec force. La Chambre d'agriculture a demandé des compléments d'information auprès de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et sollicite la CRAB et la DRAAF pour négocier.

EMMANUEL COULOMBEIX

Stéphane Aurousseau (FDSEA58) : *«Encore un fait du prince»...*

Interrogé sur cette nouvelle mesure, le président de la FDSEA 58 dénonce *«encore un zonage qui nous arrive sans la moindre information. A priori ce sont des zones de prairies sensibles sur les zones Natura 2000 qui arrivent du Museum d'histoire naturelle, mais nous n'avons vu personne arpenter nos prairies pour vérifier notre richesse en biodiversité. Ces cartographies sont une nouvelle fois issues de bureaux parisiens et de gens compétents mais pour nous, sur le terrain, c'est difficile à accepter. Encore un coup de crayon arbitraire réalisé sans concertation avec la profession ! J'aurais été moins étonné si cela était venu de gens de l'INRA. Là, sans connaître les critères scientifiques, on fige les pratiques agricoles dans ces zones-là, ce qui est un boulet pour les exploitants mais en plus quelque chose qu'on ne comprend pas. Cela relève du fait du prince ! Sur le plan syndical, nous allons rechercher des informations sur la méthode et les critères et, cela fait, nous allons contester la cartographie»* !



SIA 2015

Beau palmarès pour les vins de l'Yonne

Beau parcours pour les vins de l'Yonne présentés cette année au Concours Général Agricole, avec 59 médailles au compteur, dont 27 d'or, pour 129 échantillons en compétition



Il y avait foule sur le plateau du Hall 2, les Bourgognes étant jugés le même jour que les vins bordelais


Que serait le Concours Général Agricole, sans ses «*petites mains !*»… De gauche à droite : Armelle Naudier, Philippe Jager, Nadine Thomas

Ambiance studieuse ce dimanche matin, dans le Hall 2.1 à l'abri des visiteurs indiscrets, pour les jurés habilités à départager les vins de l'Yonne en lice au Concours Général Agricole 2015. Sur les 268 échantillons présélectionnés en janvier dernier à Beine, près de la moitié, sont montés jusqu'à Paris, pour l'épreuve finale, soit 129 vins toutes appellations confondues. Un chiffre en diminution, par rapport aux 165 présentés l'an passé, qui s'explique par les piètres récoltes des millésimes retenus. Mais au final, la moisson est impressionnante, avec 59 médailles au compteur, dont 27 couleur Or, 21 d'argent et 11 de bronze. Comme chaque année les chablis se taillent la part belle, avec au total pas moins de 35 médailles, dont 5 glanées par la seule famille Dampt, à Collan, au travers de leurs différentes entités. Carton plein également pour les Caves Bailly-Lapierre, qui reviennent de Paris avec 7 médailles pour leurs Crémants de Bourgogne.

Remplacer une bouteille bouchonnée, installer les jurés, accueillir les retardataires… à la manœuvre toute la matinée, Nadine Thomas et Armelle Naudier, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, assistées de Philippe Jager, chef du service économie agricole à la DDT de l'Yonne et président du Comité de présélection.


Sur le stand de l'Agence Française pour le Développement, un céréalier icaunais et membre d'Afdi Bourgogne Franche Comté, Thierry Desvaux, a participé à un débat sur le thème de « *l'adaptation des plantes au changement climatique*» (au centre avec une écharpe)


Un dernier petit coup de peigne pour Fameux, du Gaec Cadoux, avant l'arrivée des premiers visiteurs…


Déjà vainqueur du concours trait de l'Auxois en 2009 et 2012, le poyaudin Romaric Guyollot est de nouveau en lice cette année avec sa jument Turquoise 14

Palmarès 2015

Bourgogne 2013 Rouge Or : EARL de Mauperthuis - Grande réserve Pinot noir (Massangis). **Bourgogne 2013 Blanc Or :** La Chablisienne (Chablis). **Bourgogne Aligoté 2013 Or :** EARL Goisot Anne et Arnaud (Saint-Bris-le-Vineux). **Bronze :** Caves Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux). **Chablis Grand Cru 2012 Or :** Vignoble Dampt Dupas EARL - Les Preuses (Collan). **Chablis Grand Cru Blanchot 2012. Argent :** SCE Domaine Servin (Chablis). **Chablis Grand Cru Les Clos 2012 Argent :** SAS Simonnet Febvre (Chablis). **Chablis Grand Cru Preuses 2012 Or :** La Chablisienne (Chablis). **Chablis Premier Cru 2013 Or :** EARL Domaine de la Cornasse - Beauroy (Beine). **Argent :** Dampt Emmanuel EARL - Vaucoupin (Collan) ; Vignoble Dampt Eric EARL - Vaucoupin (Collan). **Chablis Premier Cru Mont de Milieu 2013 Or :** Lamblin et Fils (Maligny). **Argent :** Domaine de la Meulière (Fleys) ; **Bronze :** Domaine des Malandes (Chablis). **Chablis Premier Cru Fourchaume 2013 Or :** Domaine Nathalie et Gilles Fèvre (Fontenay-près-Chablis). **Argent :** SA Jean Durup père et fils (Maligny). **Chablis Premier Cru l'Homme Mort 2013 Argent :** Domaine des Hâtes (Maligny). **Chablis Premier Cru Vaillons 2013 Or :** GAEC Domaine du Chardonnay (Chablis) ; SCE Domaine Servin (Chablis). **Bronze** : La Chablisienne (Chablis). **Chablis Premier Cru Beauroy 2013 Argent :** SCEA Domaine de la Motte (Beine) **Bronze :** Domaine Alain Geoffroy SAS (Beine). **Chablis Premier Cru Vaucoupin 2013 Or :** SCEV Gautheron (Fleys). **Chablis Premier Cru Les Fourneaux 2013 Bronze :** Domaine Charly Nicolle (Fleys) **Chablis 2013 Or :** Domaine Charly Nicolle (Fleys) ; Domaine des Hâtes (Maligny) ; Domaine Jean-Claude Courtault (Lignorelles) ; Domaine Long-Depaquit (Chablis) ; SCEA Domaine Fournillon (Bernouil). **Argent :** Domaine Alain Geoffroy SAS (Beine) ; SCEA Domaine de la Motte (Beine) ; Sourice Depuydt SCEV (Lignorelles). **Bronze :** Domaine Mosnier (Beine) ; EARL Domaine Jean Dauvissat Père et Fils (Milly) ; Vignoble Dampt Frères EARL (Collan). **Petit Chablis 2013 Or :** EARL Domaine Jean Dauvissat Père et Fils (Milly) ; SCEV Gautheron (Fleys) **Argent :** Domaine Alain Geoffroy SAS (Beine) ; Vignoble Dampt Eric - Vieilles Vignes (Collan). **Bourgogne Côtes d'Auxerre 2013 Rouge Or :** EARL Domaine de la Cour Céleste - Cuvée l'Ancestrale (Saint-Bris-le-Vineux). **Argent :** Domaine Petitjean (Saint-Bris-le-Vineux) ; EARL Sorin Coquard (Saint-Bris-le-Vineux). **Bourgogne Côtes d'Auxerre 2013 Blanc Argent :** SCEA Domaine JF et Pl Bersan - Cuvée Marianne Bersan (Saint-Bris-le-Vineux). **Bourgogne Epineuil 2013 Rouge Argent :** EARL Dominique Gruhier Vigneron - Cuvée Juliette (Epineuil) ; Vignoble Dampt Eric - Les Beaumonts (Collan). **Irancy 2012 Rouge Or :** EARL de Mauperthuis - Palotte (Massangis)

Bronze : Cantin Benoit - Palotte (Massangis). **Bourgogne Tonnerre 2013 Blanc Or :** Vignoble Dampt Eric – Le Parc du château (Collan). **Bourgogne Epineuil 2013 Rosé Or :** SCEA Domaine Fournillon (Bernouil). **Bourgogne Vézelay 2013 Blanc Bronze :** Caves Henri de Vézelay) Cuvée Terroir (Saint-Père). **Saint-Bris AOC 2013 Or :** Caves Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux). **Argent :** SCEA Domaine JF et Pl Bersan - Cuvée Marianne Bersan (Saint-Bris-le-Vineux)

Crémant de Bourgogne

Crémant de Bourgogne AOC Non Millésimé Rosé Or : Caves Bailly-Lapierre - Bailly-Lapierre Baigoule (Saint-Bris-le-Vineux)

Crémant de Bourgogne AOC Non Millésimé Blanc Or : Caves Bailly-Lapierre - Pinot Noir Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux) ; Caves Bailly-Lapierre - Blanc de Noirs Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux) ; Caves Bailly-Lapierre - Réserve Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux) **Argent :** Caves Bailly-Lapierre - Bailly-Lapierre Noir et Blanc (Saint-Bris-le-Vineux) ; Caves Bailly-Lapierre - Réserve Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux) **Bronze :** Caves Bailly-Lapierre - Chardonnay Bailly-Lapierre (Saint-Bris-le-Vineux)



▸Agenda

28/02 Foire agricole de Saint-Léger-Vauban

Le 28 février prochain aura lieu la 49e Foire de Saint-Léger-Vauban. Première manifestation de l'année en Morvan, elle a vocation à représenter la vitrine de l'élevage bovin de la région. Bovins, ovins, caprins, mini-ferme seront comme à l'habitude présents sur la place du village. Exposition de matériel agricole, automobiles, quads… Les enfants seront à la fête, avec à leur disposition structure gonflable et mur d'escalade, ainsi que la fête foraine. A noter : fabrication du boudin sur place et rotonde chauffée où se restaurer à partir de 12 h et apprécier le pavé de bœuf barbecue. En fin de journée, les visiteurs pourront déguster l'omelette géante, avant de profiter de la soirée dansasante gratuite. Au programme :
7 h à 8 h 30 : accueil des exposants
10 h 30 : pasage du jury
11 h 30 : vin d'honneur
12 h : repas sous rotonde
17 h : remise des prix
20 h : omelette génate suivie du bal

31/03 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

Médailles du Tourisme

De nouveaux promus dans le département (Promotion du 1er janvier 2015)
Echelon Argent :
Francis Salamolard, Grand Chef cuisinier, à Quarré les Tombes
Echelon Bronze :
Anne Faucheux, Directrice de l'Association des Guides Interprètes de l'Yonne, à Courson les Carrières
Céline Gueguen, viticultrice, à Préhy
Gérard Lauzeray, à Aillant sur Tholon

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition précédente, (article sur l'élevage en page 13) : il fallait lire PCAE (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations) en lieu et place de PCEA (Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles)

Chambre Agriculture 89

Tour d'horizon des dossiers d'actualité

Le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot, a convié dans son bureau la presse départementale pour faire le point en ce début d'année sur les dossiers d'actualité concernant la Chambre et l'agriculture en général.

Renouvelant l'initiative prise l'an passé, le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot, assisté pour l'occasion, d'Arnaud Delestre, membre du bureau, a invité la presse autour d'un petit déjeuner, pour dresser un bilan des dossiers en cours et de l'actualité agricole. A commencer bien sûr, par un rappel de l'année difficile que vient de traverser le monde céréalier notamment, avec le phénomène de germination apparu avant moisson : *«on sort d'une année compliquée pour l'agriculture départementale, avec 60 à 70 % du tas de blé de l'Yonne qui s'est retrouvé classifié fourrager, alors même que la vocation première du département est de fournir des blés meuniers destinés à l'alimentation humaine via les meuneries. On ne connaîtra vraiment l'impact financier du problème qu'à partir de juin prochain, mais d'ores et déjà, une forte baisse est attendue, de l'ordre de 30 à 40 € de la tonne, en moins…»* Également touché, le secteur de l'élevage bovin, qu'il soit allaitant ou laitier : *«ce qui se traduit souvent par une déprise et un arrêt d'activité et c'est un peu un échec quelque part de voir disparaître petit à petit l'élevage dans ce département, alors que ce qui en fait la richesse, ce sont justement ses diverses productions…»*

Une cellule pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté

Autant de sujets d'inquiétude, qui justifient l'initiative prise par la Chambre, pour être encore un peu plus à l'écoute des agriculteurs : *«sous la responsabilité et le patronage de la Chambre, va se mettre prochainement en place, une cellule intitulée «Réagir 89», qui aura vocation à assister les agriculteurs pouvant rencontrer des difficultés. Un dispositif qui existe déjà dans plusieurs départements voisins comme l'Aube ou la Saône-et-loire. Autour de la table, une majorité d'OPA, allant des banques aux sociétés d'assurance, les fournisseurs, les coopératives, le négoce, des acteurs comptables, etc… L'objectif étant de détecter le plus en amont possible les personnes en situation difficile, pour éviter d'en arriver à la disparition de l'exploitation, comme on a pu le connaître dans le passé, en trouvant des solutions moins douloureuses.»* Lancement officiel du dispositif au début du mois d'avril et par la suite, une réunion trimestrielle avec tous les acteurs concernés sera mise en place pour dresser le bilan de la situation. Une douzaine d'agriculteurs se sont déjà identifiés en ce sens auprès des services de la Chambre.

Un florilège de changements et de nouvelles règlementations

Revenant sur les différentes mouvements de colère du monde agricole qui ont émaillé 2014, Etienne Henriot a rappelé la succession de changements de programmes, qu'il soient européens ou nationaux, à venir ou déjà votés, ayant pu alimenter les colères et engendrer des craintes sur l'avenir : *«en premier lieu bien sûr, la réforme de la PAC, avec la baisse annoncée des aides et une réorganisation de fond. Mais il y a aussi la nouvelle Directive nitrates, avec un département quasiment reconnu dans sa totalité en zones vulnérables et un 5ème programme pouvant soulever nombre d'inquiétudes. Autres changements en perspective concernant le nouveau programme de gestion des fonds européens pour les 5 ans à venir, désormais sous la responsabilité de la Région, avec là encore, certains arbitrages toujours pas rendus, alors qu'au 1er janvier prochain, on devra être entré dans le programme !»* Nouvelle programmation Ecophyto, réforme territoriale, avec la fusion annoncée des Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne et Franche Comté, Loi d'Avenir agricole, Loi sur la transition énergétique, avec des dossiers importants pour le monde agricole, comme la méthanisation… autant d'éléments qui auront un impact certain sur l'avenir. Egalement évoquée, la nouvelle loi de finances et son lot de conséquences : *« avec une ponction de la part de l'Etat sur les fonds de roulement dès lors qu'ils excèdent 90 jours et une baisse des retours sur impôt, de l'ordre de 2% la 1ère année, 4% la seconde et 6% en 3e année…»* Toute une série de changements dont certains règlements sont applicables dès maintenant, sans que toutes les règles soient connues ou arbitrées !

De nouveaux bâtiments en 2017

Dans les projets en cours, celui de se rapprocher des collectivités pour les informer des missions de la Chambre : *«on a commencé à rencontrer les responsables de Communautés de Communes, afin de faire valoir les compétences de la Chambre d'agriculture, que ce soit en matière d'urbanisme ou d'environnement…»* Des collectivités en quête également de fournisseurs locaux pour ce qui relève de l'alimentation, que ce soit pour les hôpitaux ou les maisons de retraite : *« pour l'instant, nous dressons l'inventaire et essayons de voir comment organiser les choses, tant d'un point de vue qualitatif qu'en terme de régularité d'approvisionnement. Nous avons des outils de transformation importants dans le département, plus de la meunerie, des abattoirs, etc.. Il y a des choses à regarder avec eux…»*
Le projet de réhabilitation des bâtiments et l'émergence d'une future Cité de l'agriculture, entièrement rénovée, suit son cours : *«nous en sommes au stade de l'appel d'offre du maître d'œuvre, l'objectif étant d'espérer commencer les travaux dès la fin de cette année, pour que début 2017, nous puissions réintégrer nos nouveaux locaux…»* Les enveloppes ne sont pas encore arrêtées, mais une première estimation chiffre les travaux à environ 2,5 M€ pour ce qui est du bâtiment Chambre d'agriculture et 7 M€ pour l'ensemble du site (bâtiments Groupama et MSA).
Lancé en décembre dernier, le Drive fermier 89 rencontre toujours autant de succès, avec près de 400 personnes inscrites, pour une moyenne de 76 paniers à la semaine et un panier moyen de 35 €. Aujourd'hui, environ 200 produits sont proposés en ligne, en provenance de 14 producteurs, qui devraient être rejoints par de nouveaux adhérents, dans les mois à venir. A l'étude, si la demande le nécessite, des permanences de retrait de marchandises à Sens et Avallon.

DOMINIQUE BERNERD

SIA 2015

Gloria et ses garçons à Paris

Quatre jeunes élèves du lycée La Brosse vont défendre les couleurs de l'établissement cette semaine à Paris, dans le cadre du Trophée National des Lycées Agricole.

Cette année encore, le lycée La Brosse sera représenté au Trophée National des Lycées Agricoles, qui se déroulera toute la semaine à Paris, dans le cadre du Salon de l'Agriculture. Une présence rendue possible grâce à la motivation de quatre jeunes élèves du lycée et à l'encadrement sans faille de leur accompagnateur et formateur, Julien Thominet.
Clarke, Cyprien, Gaël et Medhi emportent avec eux dans leurs bagages *Gloria*, une vache Prim'Holstein de 3 ans, avec qui ils se sont exercés tous les mercredis après-midi depuis octobre dernier. Elèves de 2e et 1ère en filière Bac Pro, ils ont pour point commun, de ne pas être fils d'agriculteurs mais ont tous une idée bien précise de leur avenir professionnel : l'un veut être ingénieur agronome, un autre inséminateur, le troisième ouvrier agricole et le dernier, suivre le chemin familial, en étant agriculteur, comme son grand-père. Partis du lycée ce mardi, ils séjourneront jusqu'à dimanche à Paris, enchaînant les épreuves du concours. Une nouveauté cette année, avec celle n° 3, dite de *«contention et manipulation»*, dont l'objectif est de démontrer les aptitudes des apprenants à contenir et manipuler un bovin en sécurité, tout en respectant les règles élémentaires d'ergonomie et de bien être animal. Cette épreuve, explique Julien Thominet, *«remplace celle que l'on connaissait jusqu'alors, de clippage et toilettage. La difficulté étant qu'au SIA, les élèves auront à concourir avec une vache tirée au sort parmi les animaux des autres lycées et non sur celle qu'ils ont eu l'habitude de manipuler depuis des mois…»*


Gloria et ses garçons séjourneront toute la semaine à Paris avec l'espoir affiché de se classer au moins dans les 15 premiers du Trophée National des Lycées

Parmi les autres épreuves du Trophée, outre la présentation finale de l'animal : la réalisation d'un blog devant présenter l'établissement dans son territoire et sa région, ainsi que l'équipe participante, la tenue et la décoration du stand, la réalisation d'une affiche, pour laquelle, les participants ont reçu l'aide bienvenue et précieuse d'élèves de BTS Acse. Par ailleurs, un jeu sous forme de quizz sur les différentes races de vaches ou types de céréales, sera organisé quotidiennement sur le stand, dans le but d'encourager et favoriser les échanges avec le grand public.
Les journées seront longues : arrivée au plus tard à 6 h du matin pour la douche, la traite et le nettoyage de l'animal et du stand, pour un retour à l'hôtel guère avant 21 h. L'an passé, le lycée s'était classé à la 16e place sur une trentaine de participants. Objectif cette année : *«au moins terminer dans les 15 premiers…»*

DOMINIQUE BERNERD

JA 89

Demain je serai agriculteur…

Agriculteur pourquoi pas toi… ? Dans le cadre de la journée régionale du renouvellement des générations en agriculture, les JA se sont mobilisés ce samedi à Avallon, pour faire découvrir au grand public et notamment aux plus jeunes, tout ce que l'agriculture offre en terme d'emplois.



De gauche à droite : André Villiers, président du Conseil général de l'Yonne, Gérard Delorme, adjoint au maire d'Avallon, Loïc Guyard, JA 89, Samuel Legrand, président JA Bourgogne, André Lefebvre, conseiller régional

Il y avait comme un air de *«mini»* salon de l'Agriculture, ce samedi à Avallon, à l'ombre de la statue de Vauban. Les Jeunes Agriculteurs avaient investi la place des Terreaux, pour une opération communication à l'attention du grand public, dans le cadre de la journée bourguignonne du renouvellement des générations. Mini ferme, produits du terroir, dégustations, animations pour les enfants, stand d'informations… tout était réuni pour entamer un dialogue avec les citoyens et pourquoi pas, faire naître des vocations parmi les plus jeunes. L'occasion également de montrer que le métier d'agriculteur peut être possible, hors de tout cadre familial, grâce à l'accompagnement personnalisé mis en place par jeunes Agriculteurs.

Le renouvellement des générations en agriculture passe aussi, souligne Samuel Legrand, président de JA Bourgogne, par une sensibilisation des cédants : *«car sans eux, on n'installera pas demain ! Mais il est important que les anciens prennent conscience que par delà le voisinage et l'agrandissement, un jeune porteur de projet peut apporter une seconde vie à son exploitation…»* Rappelant qu'aujourd'hui, un jeune sur trois installé, l'était hors cadre familial : *«nous sommes entrés dans une société où l'on fait vraiment le choix de son métier et il y a de la place pour tout le monde aujourd'hui dans le monde agricole, pas seulement les «fils ou filles de…»*

300 installations pour 750 départs

La sensibilisation d'un jeune public s'opérant également par des visites scolaires sur les exploitations. Mais comment inciter de jeunes agriculteurs à s'installer, selon le président bourguignon, *«face à toutes ces contraintes tant administratives qu'environnementales qui sont autant de freins à l'installation, notamment pour les porteurs de projet de diversification…»* De citer pour exemple les collègues francs-comtois rencontrés la veille à l'AG de JA 89, confrontés au paradoxe d'habitants fiers de leur saucisse de Morteau, mais peu enclins à voir s'installer des élevages de porcs dans la région…

Quelques élus présents à l'heure de l'inauguration, parmi lesquels le président du Conseil général de l'Yonne, André Villiers, lui-même éleveur, qui a rappelé qu'entre 2000 et 2010, le nombre d'éleveurs laitiers sur le département avait diminué de 40% et le cheptel dans le même temps, de 20%, *«alors que l'Yonne est dotée d'infrastructures en matière d'industries agroalimentaires de premier plan, que ce soit dans le domaine coopératif ou industriel…»* Reconnaissant qu'en certaines parties du territoire, *«on était confronté à de réelles difficultés, dès lors qu'on faisait le choix de s'installer en agriculture»*, l'ancien maire de Vézelay s'est voulu catégorique : *«s'il n'est pas question d'installer des éoliennes à côté de Vézelay, y installer un bâtiment d'élevage à proximité, me paraît tout à fait légitime et je le dis avec force…»* Ce chiffre rappelé en écho par Loïc Guyard, en charge de l'installation à JA 89 : *«à l'échelle de la Bourgogne, le renouvellement des générations en agriculture se traduit par 300 installations à l'année pour 750 départs…»* Cherchez l'erreur !



Un jour, moi aussi, je serai éleveur…

Des aides bientôt votées ?

Dans son intervention, le Conseiller régional André Lefebvre a informé les jeunes agriculteurs présents de ce que : «on a passé cette semaine en commission n° 8, le règlement d'intervention à l'installation des jeunes agriculteurs. Les choses sont aujourd'hui calées et seront votées lors de la prochaine session plénière. Les aides vont de 9500 € à 18 000 €, avec des majorations qui vont jusqu'à 25%, s'inscrivant dans la politique menée aujourd'hui en agriculture. En particulier, pour les agriculteurs s'inscrivant dans des signes de qualité comme par exemple, les AOC, au même titre que l'agriculture biologique…»

Viticulture

Une formation qualifiante qui porte bien son nom

Une nouvelle session ACQ vient de se terminer, avec à la clé de réelles possibilités d'emploi ou l'ouverture sur des formations complémentaires.

Les formations ACQ (Action Courte Qualifiante), se sont fixées pour objectif de former et favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi dans le secteur viticole, en les initiant notamment aux différents systèmes de taille. Une nouvelle session, mise en place conjointement par la FDSEA de l'Yonne, le CFPPA d'Auxerre La Brosse, le pôle emploi Tonnerre, la mission locale et le Domaine du Petit Quincy à Epineuil, financée par pôle emploi et le Conseil Régional de Bourgogne, s'est achevée le 6 février dernier, avec à la clé des perspectives d'avenir professionnel très encourageantes. Sur les 9 stagiaires ayant suivi en totalité la formation sur 3 mois (140 heures en centre et 175 heures en entreprise), l'un s'est vu proposer une possibilité de CDI, un autre effectuera un CDD chez son ancien maître de stage, cinq personnes seront embauchées en Tesa (Titre Emploi Simplifié Agricole) : un dispositif permettant l'embauche d'un salarié agricole en contrat à durée déterminée jusqu'à 3 mois. Mickael, lui, a décidé de parfaire sa formation en intégrant à la rentrée prochaine un BPA Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles au CFFPA d'Auxerre La Brosse : *«je suis de formation paysagiste, mais je n'ai rien trouvé dans ce secteur alors je me suis réorienté dans la vigne. Un domaine que je ne connaissais pas mais qui me convient parfaitement. Et physiquement, c'est moins dur que de tirer des branches pour l'élagage…!* (ndlr : rires). *Je vais essayer de trouver des CDD en attendant septembre prochain, pour le commencement de ma formation, avec pour objectif de devenir ouvrier qualifié et pourquoi pas un jour, diriger une équipe…»*



Le groupe de stagiaires à l'issue de leur formation qui, débutée le 24 novembre dernier, s'est achevée le 6 février.

Reconnus par les formateurs comme *«un groupe particulièrement soudé, agréable et motivé, avec un bon esprit d'équipe et de cohésion»*, les stagiaires, dont l'âge s'échelonnait de 21 à 53 ans, avaient pour point commun de ne rien connaître à la viticulture et au monde de la vigne en intégrant la formation. Tous ont aujourd'hui un objectif : poursuivre dans le secteur en y trouvant un emploi stable. Ce qui ne devrait pas être trop difficile, compte tenu des besoins de la filière, particulièrement dans notre département, en matière de taille de la vigne.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Prendre sa retraite, un projet à construire

Pour aborder cette étape avec sérénité et anticipation, la Chambre d'agriculture vous propose mardi 17 mars, de faire un état des lieux des démarches, délais et éléments à prendre en compte pour faciliter ce passage.
Lieu : Auxerre
Public : agriculteurs (trice) ou viticulteur (trice)
Contact : Marc Abonnet, 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les plantes bio-indicatrices en grandes cultures

Vous vous demandez pourquoi cette plante pousse dans cette parcelle et pas dans l'autre ? Vous voyez évoluer la flore de vos parcelles avec vos pratiques… Cette formation de 2 jours, les 7 et 14 avril 2015 est faite pour vous. Vous apprendrez à lire les indices que nous donnent les plantes naturellement présentes dans une parcelle pour établir un diagnostic de fonctionnement de votre sol et ainsi adapter vos pratiques
Lieu : Chambre d'agriculture, à Auxerre
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Patrice Cote, tél 03 86 94 82 90. Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Certiphyto viticulture

Formation Certiphyto mardi 10 et jeudi 12 mars à Auxerre. Obtenez votre certificat d'application de produits phytopharmaceutiques en suivant la formation de 2 jours.
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Utiliser Internet et les réseaux sociaux pour promouvoir mon activité

Cette nouvelle formation proposée jeudi 26 et vendredi 27 mars, vous permettra de découvrir et de comprendre les réseaux sociaux, de mieux communiquer et développer votre lisibilité sur le web
Lieu : Venoy
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Laetitia Le Breton au 03 86 94 28 98, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demandes

Agro-écologie...Agro-écologie...Agro-écologie...

Une boîte à outils sur internet

Le forum des agriculteurs responsables et respectueux de l'environnement (Farre) lance une boîte à outils sur Internet. Des idées concrètes pour changer ses pratiques... sans diminuer sa performance !

Le site internet *«boitagri.com»* a été conçu par des agriculteurs et il s'adresse uniquement aux agriculteurs. C'est ce qui fait toute la différence. Fort d'une vingtaine d'années d'expériences dans les fermes, l'association Farre a pu tester des centaines de techniques alternatives pour produire en respectant mieux l'environnement sans réduire le résultat économique de l'exploitation.

Les agriculteurs Farre se sont lancés dans la protection intégrée il y a 10 ans. En quelques clics, sur un site gratuit, vous avez accès à huit portes d'entrée : gestion des adventices et entretien des sols, lutte contre les ravageurs, lutte contre les maladies, nutrition des plantes, mais aussi gestion des écosystèmes, qualité de pulvérisation, gestion des résistances et agriculture de précision.

Vous pouvez choisir une culture et vous accédez à une fiche technique qui vous donne des conseils, par exemple, pour réduire les produits phytosanitaires sur du blé.

Le grand intérêt de la boite à outils Farre, est qu'elle donne également les limites et les inconvénients possibles de chaque technique. L'enherbement de l'inter-rang dans un verger de pommes-poires, par exemple, est une bonne chose pour la faune et la flore. Cela permet de réduire sensiblement les traitements chimiques contre les adventices. Mais en revanche, il faut faucher deux à trois fois par an. Cela prend du temps, il faut du matériel adapté et au final c'est un coût supplémentaire. A chaque agriculteur de faire son calcul gains/pertes en toute indépendance entre ce qu'il gagne sur les produits phytosanitaires et ce qu'il perd sur le fauchage…

«A Farre, nous pensons qu'une approche de bas en haut, à partir de l'expertise des agriculteurs, est un levier important du développement des pratiques innovantes» martèle Luc Smessaert. Le nouveau président de Farre, vice-président de la FNSEA, est un agriculteur dans l'Oise. Il exploite avec son frère 230 hectares de polyculture élevage bovin lait. Ce nouveau site internet est disponible sur tous supports : PC, tablette et Smartphone.

Sur boitagri.com, on peut également visionner des vidéos d'agriculteurs qui expliquent comment ils ont mis en place telle ou telle technique. Lieu d'échange et de réflexion, chacun peut apporter ses idées ou son avis. Les fiches techniques de Farre sont volontairement succinctes. La plateforme qui se veut *«introductive»* renvoie à d'autres sources d'informations.

Un dossier déposé par le PNR du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan vient de déposer un dossier auprès de l'autorité de gestion qu'est devenu le Conseil régional de Bourgogne, dans le cadre de l'appel national à projets agro-écologiques. Objectif : 20 millions d'euros sur les 80 millions de l'enveloppe régionale, pour inciter le double d'exploitants des 134 communes concernées à pratiquer une agriculture performante économiquement et respectueuse de l'environnement.

Selon Isabelle Civette, chargée de mission au PNR du Morvan, *«le projet du Parc est très ambitieux»*. Il s'inscrit dans le cadre, national, de l'appel à projets agro-écologiques, décidé par le ministère de l'agriculture, et soumis à l'autorité de gestion des Conseils régionaux dans les régions.

Pour la Bourgogne, d'ici 2020, c'est une enveloppe de 20 millions d'euros qui devrait être attribuée à ces projets en faveur d'une double performance agricole et environnementale. Le Morvan en lorgne une bonne part du gâteau, puisque ce n'est pas moins de 20 millions qui sont en jeu dans le dossier que la Parc a déposé à la Région. *«Notre objectif est d'au moins doubler le nombre d'agriculteurs bénéficiaires sur le territoire du Morvan, de 260 dans la précédente programmation financière qui s'achève à plus de 520 dans la prochaine»* dit Isabelle Civette. Les premiers éléments de réponse de la Région et de l'Etat devaient intervenir le 24 février pour une éventuelle acceptation le 11 mars prochain. Les exploitants de 134 communes des quatre départements bourguignons ainsi que de la zone Natura 2000 au sud du Morvan *«et d'un petit bout hors du Parc»* sont concernés. Leurs représentants professionnels, sous l'égide de la Chambre régionale d'agriculture et des chambres départementales, ont assisté et participé aux réunions de préparation du projet.

Selon Gilles Lemée, agriculteur bio à Saint-Agnan qui siège au Comité syndical du Parc, les travaux n'ont rencontré aucune opposition de principe, même si l'ambition agro-écologique imposera des contraintes aux agriculteurs.

Priorité à ceux qui perdent la PHAE2 et l'ICHN

Si le projet remporte l'adhésion de la profession, c'est pour deux raisons. L'aspect financier n'est pas le moindre. 20 millions à se partager sur des contrats de cinq ans (avec 3 années d'engagement possible, par exemple 2015, 2016 et 2017), ce n'est pas anodin. Surtout qu'il s'agit de mesures *«intéressantes sur le plan de la biodiversité»* mais aussi de *«mesures système herbager»*. Une contractualisation sur les prairies permanentes mais aussi d'autres mesures à la parcelle, sur la base du volontariat. *«A la différence des prairies très humides ou très sèches, les mesures seront beaucoup moins sélectives»* explique Isabelle Civette, de sorte d'encourager une adhésion plus nombreuse mais aussi d'accroître les surfaces concernées dans le Morvan.

Par ailleurs, ces aides s'adresseront en priorité à des agriculteurs qui étaient déjà intégrés dans des démarches environnementales, puisqu'elles *«seront proposées au départ à ceux qui perdent le bénéfice de la PHAE2 et de la revalorisation de l'ICHN»*. Le Parc s'appuie sur un réseau d'agriculteurs déjà engagés dans les MAE et qui veulent rester des *«moteurs sur le territoire pour que le Morvan avance. Tous attendaient çà !»* Le premier objectif est d'assurer *«une continuité, pour que les exploitations dépendantes financièrement de la Pac ne subissent pas de nouvelle difficulté financière du fait de la réforme de la Pac»*. Le Parc a d'ailleurs proposé avec les Chambres d'agriculture des formations Vivea sur le cadre de déclaration Pac, jusqu'au 10 février pour ces exploitations-là, avant de les ouvrir aux autres. Le Parc est très ambitieux, donc, et s'engage à répondre *«à tous ceux qui voudraient entrer dans le dispositif»*. Ceux qui ne seraient pas passés dans les contrats cette année pourraient encore le faire en 2016 ou 2017.

E.C.



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Emploi et insertion

Des partenaires actifs et réactifs

Le comité de pilotage de la convention de partenariat pour le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle en agriculture s'est réuni le 10 février à Pouilly en Auxois. Ce point d'étape a permis d'apprécier les avantages d'une convention qui réunit tous les acteurs régionaux et départementaux de l'emploi.



La viticulture et l'agriculture offrent des perspectives d'emplois variées dans leurs métiers comme dans leurs qualifications

Manque de main d'oeuvre d'un côté, profils inadaptés de l'autre... Il n'est pas toujours facile de mettre le bon candidat en face du bon poste, alors que les problèmes d'emploi et d'employabilité sont récurrents dans le domaine agricole et viticole. Les candidats ne manquent pas, les postes à pourvoir non plus, mais les uns et les autres ne se rencontrent pas facilement.

C'est pour remédier à cet état de fait dommageable pour les statistiques de l'emploi et l'avenir des demandeurs d'emploi, qu'une convention réunissant les nombreux acteurs de l'emploi agricole et Pôle emploi a été mise en place au plan national et déclinée sur les plans régional et départemental. Le comité régional de pilotage qui s'est réuni le 10 février à Pouilly-en-Auxois, a permis de faire le point sur les différents outils de développement de l'emploi et de l'insertion qui ont été mis en place en Bourgogne.

Des problèmes d'ajustement de l'offre et de la demande

Ce comité de pilotage a permis aux représentants de Pôle emploi, de la CPRE (commission paritaire régionale pour l'emploi), de l'Arefa, de la FRSEA d'échanger, tant sur l'état des lieux de l'emploi et de l'insertion que sur les actions mises en place en 2014 et celles à venir en 2015.

Premier constat : l'agriculture et surtout la viticulture embauchent en Bourgogne et proposent une large palette d'emplois, du moins qualifié (porte ouverte à l'insertion) au très qualifié, dans la co-gestion d'un domaine par exemple. Mais il reste des problèmes d'ajustement entre les compétences, les besoins et les formations. «*Les choses ont bien avancé*» comme le constate la représentante de Pôle emploi, qui apprécie les apports du dispositif, «*mais il faut encore progresser dans la sélection des publics*» pour une meilleure adéquation aux besoins et aux attentes des professionnels.

L'Yonne, précurseur du dispositif

Dès septembre 2014, l'Yonne a fait figure de précurseur en signant une convention départementale de partenariat entre Pôle emploi, la FDSEA, la commission paritaire régionale pour l'emploi, l'Arefa, les JA et la Chambre d'agriculture. Le fonctionnement est d'autant plus exemplaire que les professionnels participent activement au dispositif mis en place. Les parties prenantes reconnaissent aussi que la partenariat avec Pôle emploi «*met de l'huile dans les rouages*» en facilitant la constitution et le traitement des dossiers administratifs.

Les périodes d'immersion dans le milieu professionnel semblent particulièrement profitables et devraient s'amplifier en 2015.

Echanger, se concerter sur les actions, les relayer et les coordonner... tels sont les objectifs de ce partenariat qui, en Bourgogne, a été élargi à d'autres intervenants dans le dossier de l'emploi et de l'insertion : la FRSEA, les JA, la Chambre régionale d'agriculture, Vivea, l'Apecita. Il s'agit à terme de mieux connaître les besoins en actifs des différents métiers, de déterminer des critères en fonction des métiers, d'adapter l'offre de formation aux besoins, de satisfaire les besoins en recrutement des secteurs professionnels, de sécuriser les parcours professionnels des candidats à l'emploi ou à l'insertion, de favoriser la création d'entreprise.

En 2015, les actions s'orientent vers l'amélioration du traitement des offres et demandes d'apprentissage, la promotion des stages d'immersion, un travail sur les freins à l'insertion et notamment les problèmes de mobilité et de formation, la réalisation d'entretiens d'embauche «test» pour des demandeurs d'emploi, la poursuite et la déclinaison du partenariat dans l'Yonne, l'accueil individuel de demandeurs d'emploi ayant un projet agricole en relais de Pôle emploi, des rencontres systématiques entre certains acteurs de l'emploi et des échanges de données statistiques et d'analyses pour une évaluation des besoins et une estimation des formations à mettre en place.

En conclusion, il s'agit de faire en sorte que les moyens convergent et s'organisent de façon cohérente pour soutenir les objectifs de la convention et oeuvrer pour une meilleure mise en perspective des offres et des demandes, au service de l'emploi.

AMK

Solidarité

Mieux vieillir en Nivernais Morvan

La MSA de Bourgogne, la Carsat, le Pays Nivernais Morvan et le Conseil général de la Nièvre s'engagent au travers de la signature d'une charte à améliorer la qualité de vie des aînés sur le territoire.

La Caisse régionale MSA de Bourgogne, la Caisse d'assurance maladie et de la santé au travail (Carsat) Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Nivernais Morvan et le Conseil général de la Nièvre, viennent de signer une Charte territoriale de solidarité, pour et avec les Aînés du Pays Nivernais Morvan. La signature de cette charte intervient après un état des lieux qui a révélé un certain nombre d'indicateurs de fragilité concernant les populations de ces zones. Face à cela, les élus et les acteurs locaux ont fait preuve d'une forte mobilisation et d'une volonté collective d'agir pour les aînés. Ils ont décidé de s'engager et de travailler ensemble au travers de cette charte, initiée par la caisse régionale de la MSA Bourgogne, afin de développer le lien social et les solidarités de proximité, de lutter contre l'isolement social des retraités, de mettre en valeur les actions menées par les aînés sur le territoire, mieux anticiper les pertes d'autonomie, accompagner la vie à domicile, diversifier l'offre en matière de logement adapté.

Le Pays Nivernais-Morvan a été choisi pour ses caractéristiques territoriales et géographiques et un plan d'action 2015-2017 est en cours d'élaboration. En fonction de l'avancée des travaux et des réflexions, les acteurs de la Charte, caisses centrales et régionales MSA, Carsat Bourgogne Franche-Comté et Conseil général de la Nièvre, pourront mobiliser des soutiens financiers. Il s'agira notamment de développer des projets locaux visant à renforcer ou à améliorer l'offre de services et de structures, en lien avec les besoins sociaux prioritaires repérés. Des groupes de travail vont être constitués afin d'étudier la faisabilité des projets qui seront validés par un comité de pilotage.

La charte doit ainsi être l'affaire de tous, habitants et professionnels, élus locaux et bénévoles, afin de mieux vivre et de bien vieillir localement.



Les signataires de la Charte : de gauche à droite, jean-Jacques Pic, Christian Paul, Jocelyn Guérin, Yves Bard et Claire Bruandet.



En assemblée générale au legta du Morvan

Morvan Terroirs en pleine croissance

Avec 1646 dégustations de produits dans 8 vins d'honneur et 13 dîners-cocktails en 2014, mais aussi 15 journées portes ouvertes, 33 livraisons de produits, 125 paniers garnis, 23 marchés fermiers et salons couverts dans la région et jusqu'à Paris, Morvan Terroirs ne cesse de grandir. Au risque que sa vingtaine d'adhérents ne puissent pas toujours fournir...

Sous la présidence de Pascal Pereta, leur président restaurateur de Montreuillon, les adhérents de Morvan Terroirs, mercredi 18 février, ont pu faire le point sur la santé de leur structure commune, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue au lycée agricole de Château-Chinon. La montée en puissance des actions et des prestations de l'association est réelle, si l'on en juge par les statistiques. A commencer par les chiffres des adhésions puisque deux nouveaux associés l'ont rejointe : une éleveuse d'escargots de Barnay, Martine Belin, et un éleveur de bovins viande de Quarré-les-Tombes (marqué Produit du Parc), Jean-Louis Robert. Cela porte à 24 ans les effectifs, à côté des deux membres d'honneur que sont le PNR du Morvan et le président du groupe de travail *«Marque Parc»* du PNR. Cette année, l'association a également engagé un rapprochement avec l'association des Toques Nivernaises, dont le président, Jean-François Boschetti, assistait à l'AG, afin de proposer des démonstrations culinaires à partir des produits des adhérents, lors des différentes manifestations auxquelles participe Morvan Terroirs. C'est d'ailleurs encore le cas cette semaine à Paris, sur l'espace Bourgogne prestige du Salon de l'agriculture, où des recettes locales sont offertes aux visiteurs...

La recette du succès de Morvan Terroirs tient en la communication pro-active de la structure autant que sur l'implication de chacun de ses membres. Au cours de l'exercice précédent, les miels, les truites, les viandes, les fruits et légumes, les cidres et confitures, les vins, les escargots... ont été servis en dégustation auprès de 640 personnes dans 8 vins d'honneur et de 1 006 autres au cours de 13 dîners et cocktails...

Réseau de vente qui explose

Morvan Terroirs a aussi proposé 15 journées portes ouvertes chez autant de ses membres, des inaugurations de boutiques, à Moux-en-Morvan, Château-Chinon, Cercy-la-Tour et Dijon, et participé à de nombreux salons et manifestation. Enfin, l'association a fourni 125 paniers garnis, à base de ses différents produits, à des mairies, des entreprises, des particuliers...

L'autre bonne nouvelle pour les producteurs fermiers du Morvan : le réseau de vente, né en mai 2013, explose. Après une année d'activité, il permet d'approvisionner toutes les boutiques du territoire du Morvan siglées par l'association mais aussi bien au-delà, à Dijon, Châlon-sur-Saône, Nevers et Paris... Pour ce faire, une entreprise de Château-Chinon, les Terrines du Morvan (Sabatier), a été retenue pour lui servir de prestataire logistique (prise de commandes, réassort, livraison...). *«Après une année complète de fonctionnement, les résultats sont très encourageants»* disent les responsables de Morvan Terroirs. Une cinquantaine de boutiques ont ainsi été livrées, 600 livraisons effectuées, 14 producteurs impliqués, pour un chiffre d'affaires de plus de 40 000 euros (au lieu de 10 000 en 2013). Enfin, pour 2015, Morvan Terroirs prévoit d'accentuer sa communication. Un stand amovible avec des équipements et des supports de communication sont au programme. Afin de renforcer la reconnaissance de l'association par les consommateurs...



Marie-Amandine Giboulot va désormais partager son temps entre l'animation de Morvan Terroirs et celle des dossiers agricoles du Parc naturel régional du Morvan, en remplacement de Maël Cabé.

EMMANUEL COULOMBEIX

Marie-Amandine Giboulot remplace Maël Cabé au Parc du Morvan

L'annonce a été faite par les responsables de Morvan Terroirs et par Emmanuel Clerc, chargé de mission au PNR du Morvan, lors de l'assemblée générale. Marie-Amandine Giboulot, l'actuelle animatrice de l'association de producteurs du Morvan va partager son temps de travail avec l'animation du volet agricole du Parc. Marie-Amandine occupera désormais un mi-temps à Saint-Brisson et un mi-temps pour le compte de l'association. Quant à Morvan Terroirs, l'association peut désormais s'appuyer sur une autre salariée, Hélène, de l'entreprise Sabatier à Château-Chinon, pour assurer l'animation du réseau de distribution des produits dans ses boutiques...

LUCAS
focus on performance



Gamme CASTOR : distributrices pailleuses



Gamme SPIRMIX: mélangeuse à vis verticales



Automotrice AUTOSPIRE: desile, mélange, distribue

CONDITIONS MORTE SAISON

Jusqu'au 15 mars

Contactez votre distributeur

Sarl Chapuis Frères	St Marc/Seine	03 80 93 22 28
DAFP MATERIEL AGRICOLE	Toucy - Venoy - Sementron	03 86 44 00 77
Sarl Manière	Verrey/Salmaise	03 80 35 80 66
MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR	Censerey - St Bonnet Étang/Arroux	03 80 84 43 76

Ruche en danger

Les abeilles crient famine

De nouvelles publications scientifiques émanant de l'Académie américaine des sciences, explique le déclin mondial des abeilles par le fait que les abeilles commencent trop tôt leur fonction de butineuses. C'est la faim et les parasites qui sont pointés du doigt.

La ruche est un grand corps malade depuis plusieurs années. Pathologies, virus, parasites, manque de biodiversité, mauvaises pratiques agricoles et apicoles... concourent à la surmortalité des abeilles. La liste des facteurs pouvant conduire à des surmortalités est longue. Si la question des pesticides est au coeur de l'action publique depuis des années, la question de l'environnement des abeilles, c'est-à-dire leur habitat et leurs ressources alimentaires, a été très peu prise en considération. Pourtant plusieurs publications s'entendent sur les mêmes conclusions : l'impact de la qualité de l'alimentation des abeilles sur leur santé se confirme.

Trop tôt sorties de la ruche

Le fait que les abeilles deviennent prématurément butineuses apparaît comme fondamental pour expliquer le déclin des abeilles et des ruches au plan mondial. Le manque de ressources en pollen et en nectar dans l'environnement et la présence de parasites font partie des facteurs qui poussent les trop jeunes abeilles à sortir de la ruche de manière prématurée, pour aller butiner. Ce phénomène conduit à un affaiblissement de la colonie et souvent à sa perte. Il est amplifié par l'absence d'une ressource minimum présente en continu : les jachères apicoles, les haies, les bandes enherbées et autres espaces offrant une matière à butiner diversifiée et suffisante en qualité comme en quantité restent nettement insuffisants pour satisfaire l'appétit des abeilles et subvenir à leurs besoins sur tout le temps de leur production...

Installer des *«garde-manger»*

Ces difficultés liées à la malnutrition sont aggravées par la présence d'agents pathogènes dans les ruches. Le rôle de perturbateur endocrinien joué par Nosema ceranae représente un problème majeur, d'autant que d'autres perturbateurs agissent en synergie, bouleversant ainsi l'équilibre fragile de la colonie. En l'absence de moyens de lutte efficaces, il semble évident que l'accès aux abeilles à une ressource alimentaire de qualité, diversifiée et en quantité suffisante représente une priorité. Le réseau Biodiversité des abeilles observe que lorsque l'on réussit à mettre en place un garde-manger pour les abeilles, comme une jachère apicole par exemple, le bénéfice est immédiat. Des observations ont montré que la présence d'une réserve suffisante de pollen et de nectar, sur seulement 0,5% de la zone butinée par les abeilles, permet de couvrir les 2/3 de leurs besoins nutritionnels. Ce qui plaide pour la mise en route rapide d'un vaste plan pour lutter contre la faim des abeilles.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Réforme de la PAC 2015 *(1ère partie)*

Les droits à paiement de Base - DPB

1) Les DPB et les aides du 1er pilier

Les aides du 1er pilier sont de deux types : les aides couplées et les aides découplées.

- En 2015, les aides couplées de la PAC sont les aides animales (aides ovines/caprines, aides aux bovins allaitants et aux bovins laitiers) et les aides végétales (plan protéines, chanvre). Elles seront présentées ultérieurement.

- En 2015, le paiement des aides découplées de la PAC sera différent de celui de 2014. Il ne sera plus uniquement composé des droits à paiement unique (DPU). Il se répartira en un paiement vert (verdissement), un paiement redistributif et les droits à paiement de base (DPB). Pour les jeunes agriculteurs, il comprendra également une aide complémentaire. *(tableau 1)*
- Les DPB : le montant sera de 49% des aides découplées en 2015 et de 34% en 2019.
- Le paiement vert : montant proportionnel au montant des DPB activés, de l'ordre de 86€/ha en moyenne en 2015.
- Le paiement redistributif : il représentera 5 % des aides découplées en 2015 et 20 % en 2019, il correspond à une surprime des 52 premiers ha, avec un montant de l'ordre de 26€/ha en 2015 et 103€ /ha en 2019 (avec transparence Gaec).
- L'aide aux JA : 70€/ha sur 34 ha, soit 2 380€/an, pendant les 5 premières années de l'installation du jeune agriculteur.

2) Précisions sur les droits à paiement de base (DPB)

Pour bénéficier des aides découplées en 2015, chaque exploitation devra entrer dans le nouveau système d'aides, c'est-à-dire accéder au régime de paiement de base (DPB).

- Pour être attributaire de DPB en 2015, dans le cas général, il faut détenir un «ticket d'entrée», en remplissant les conditions suivantes :

1) être agriculteur actif en 2015, c'est-à-dire disposer d'au moins une parcelle de subsistance et réaliser une déclaration PAC en 2015.

et

2) être dans au moins un des cas suivants :

- avoir touché des aides du premier pilier (DPU ou aides couplées) en 2013,
- ou avoir bénéficié de DPU par la réserve nationale en 2014, au titre des nouveaux installés ou des nouveaux exploitants,
- ou n'avoir jamais détenu de DPU, mais pouvoir prouver une activité agricole au 15 mai 2013,
- ou établir une clause *«ticket d'entrée»* par transfert de terre (vente ou location), auprès d'un agriculteur toujours actif en 2015 (disposant d'au moins une parcelle de subsistance),
- ou être dans un cas de subrogation,

Dans ces cas, les DPB attribués auront une valeur initiale calculée à partir de l'historique de l'exploitation, selon les modalités suivantes :

$$\text{valeur du DPB} = \frac{\text{portefeuille DPB 2015 (sur la base des paiements DPU 2014)}}{\text{nombre de DPB 2015 (nombre d'ha admissibles en 2015)}}$$

Exemple : Une EARL de 102 ha admissibles avec 100 DPU depuis 2013, ayant déposé une demande Pac en 2013 et 2014, n'ayant pas changé de situation en 2015 et déposant une demande Pac 2015, se verra automatiquement attribuer 102 DPB en 2015, à la valeur historique (49 % des paiements DPU 2014 / 102 ha). Si le montant des paiements DPU 2014 de l'EARL était de 29.000€, la valeur du DPB 2015 serait de 139€.

- Détails des cas de subrogation

Les situations de subrogation correspondent à certaines modifications d'exploitation entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2015 :

- changement de dénomination ;
- changement de statut juridique ;
- fusion d'exploitation : plusieurs exploitations distinctes se réunissent pour constituer une nouvelle société, l'entrée d'un agriculteur ou d'une société dans une autre société *«absorption»* est considérée comme une fusion ;
- scission d'exploitation : création d'au moins deux nouvelles sociétés distinctes à partir d'une société initiale ;
- héritage/donation : le bénéficiaire de l'héritage ou la donation doit exploiter le bien acquis.

Dans ces cas, l'exploitation résultante est traitée comme l'aurait été l'exploitation source. C'est-à-dire que les DPB attribués auront une valeur initiale calculée à partir de l'historique de l'exploitation source, à la condition qu'il y ait continuité du contrôle (sauf héritage/donation) et périmètre constant (superficie exploitée).

La continuité du contrôle signifie que l'on doit avoir au moins un associé exploitant ou non exploitant ou associé gérant, qui était dans la société initiale et qui est toujours dans la société finale.

Exemple : *En 2014 une SCEA composée de deux associés A et B détient 230 ha, au 1er janvier 2015 la SCEA réalise une scission, A reprend 110 ha et B 120 ha, il sera attribué à 110 DPB à A et 120 DPB à B. La valeur du DPB sera celle calculée pour la SCEA.*

- Lorsque l'exploitation ne détient pas de ticket d'entrée pour 2015, une attribution de DPB par la réserve nationale 2015 est possible, principalement pour les jeunes agriculteurs, à partir du programme «installation» . Les dotations par les différents programmes mis en place en 2015 donneront lieu à des dotations de DPB à la valeur moyenne nationale.

Le programme *«installation»* s'adresse aux :

- Jeunes agriculteurs, de moins de 40 ans, installés entre 2010 et 2015, avec un diplôme de niveau IV ou équivalent (valorisation des compétences acquises par l'expérience professionnelle). Une société est considérée comme JA si au moins l'un des associés remplit les conditions.
- Nouveaux installés, installés après 2013 sans avoir eu le contrôle d'une exploitation dans les 5 ans précédents, pas de critère d'éligibilité relatif à la formation à remplir. Dans le cas d'une société, tous les associés doivent répondre à ces conditions.

D'autres programmes de dotation seront mis en place en 2015:

- Le programme *«désavantages spécifiques»*, applicable uniquement en 2015, pour les agriculteurs en société en 2013, dissoute entre temps et qui sont en individuel en 2015
- Le programme *«grands travaux»*, pour les surfaces occupées temporairement par des grands travaux d'utilité publique avec restitution entre le 16 mai 2014 et le 15 mai 2015
- Le programme *«force majeure - circonstances exceptionnelles»*, concerne les agriculteurs qui ne pourraient pas se voir attribuer de DPB en raison d'incapacité professionnelle de longue durée, de catastrophe naturelle, de destruction accidentelle des bâtiments, d 'épizootie ou maladie des végétaux

- Transfert du «ticket d'entrée»

Le ticket d'entrée et les références historiques (sur la base de la valeur des DPU 2014) peuvent se transférer à un autre agriculteur, conjointement à un transfert réel de terre (vente ou location). Ainsi, un agriculteur nouvellement installé peut récupérer le ticket d'entrée et le bénéfice du montant de référence de DPU versés en 2014 auprès de l'agriculteur qui exploitait précédemment les terres, à condition que ce dernier soit un agriculteur actif au 15 mai 2015. Ce transfert se traduit par la signature d'une clause entre l'agriculteur preneur et l'agriculteur cédant, il peut être fait après l'installation de l'agriculteur et en tout état de cause, entre le 1er janvier 2015 et le 15 mai 2015. Dans le cas ou l'agriculteur est *«jeune agriculteur»*, s'il ne souhaite pas reprendre l'historique du cédant, il pourra se voir attribuer des DPB par la réserve 2015. Le transfert du ticket d'entrée doit être associé à un transfert de terre. Il n'y a pas d'unicité du ticket d'entrée, un exploitant peut transférer autant de tickets d'entrée que de transferts de terre et conserver son propre ticket d'entrée.

Exemple : *Un agriculteur X s'installe le 1er janvier 2015 et reprend 90 ha admissibles à un agriculteur Y qui souhaite prendre sa retraite au 1er janvier 2015 . X souhaite reprendre l'historique des DPU de Y, il est donc nécessaire que Y transfère son historique. Pour cela, Y doit déposer une demande PAC en 2015 pour au moins une parcelle de subsistance, il sera alors considéré comme agriculteur actif et pourra transférer un ticket d'entrée à X. Y pourra bénéficier par ailleurs de sa retraite si sa surface exploitée n'est pas supérieure à la surface de subsistance.*

- Transfert de «références»

Le transfert doit être associé à un transfert de terre. Les DPB transférés sont ceux correspondant aux hectares transférés par vente ou location (le cédant est donc propriétaire de son foncier).

Des précisions sur les clauses de transfert seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

Exemple : *A possède 80 ha, il cède 20 ha à B et 30 ha à C au 1er février 2015. A réalise une clause de ticket d'entrée avec B et une clause de ticket d'entrée avec C. Si A est toujours actif au 15 mai 2015 sur sa surface restante de 30 ha il conserve son ticket d'entrée. Si A réalise une clause «références» avec B pour les 20 ha et avec C pour 30 ha, il sera attribué 80 DPB à A à une valeur qui tient compte de son historique 2014 et il sera ensuite automatiquement transféré 20 de ces DPB à B et 30 de ces DPB à C par application de la clause «références», A conservera les 30 DPB restants.*

Clause de gains exceptionnels: En cas de transfert de terres par vente, bail ou fin de bail, il y aura application de la clause de gains exceptionnels, afin d'inciter au maximum les exploitants à conclure des clauses *«de références»* lors d'une cession de terres entre 2014 et 2015 (impossibilité de concentrer la référence sur une surface qui aurait diminué entre 2014 et 2015).

Dans l'exemple précédent, si A ne signe pas de clause de références à B et C, le montant des 20+30 DPB abondera automatiquement la réserve nationale par clause de gain exceptionnel.

- Pas de transfert direct de terres possible entre fermier entrant et fermier sortant

Il n'y a pas de transfert de ticket d'entrée et de références possible entre fermier entrant et fermier sortant et dans les cas similaires de fin de mise à disposition, car il n'y a pas transfert réel du foncier. Plusieurs situations peuvent se rencontrer :

- si le fermier entrant est jeune agriculteur ou nouvel installé : il bénéficiera d'une dotation de DPB à la valeur moyenne nationale par la réserve ;
- si le fermier entrant est déjà agriculteur : ses références DPU 2014 seront diluées sur ses surfaces admissibles 2015 ;
- si le fermier entrant n'est ni jeune agriculteur, ni nouvel installé et qu'il récupère un ticket d'entrée par transfert par ailleurs: il bénéficiera de DPB de valeur nulle qui convergeront progressivement jusqu'en 2019, vers 70 % de la valeur moyenne nationale ;
- si le fermier entrant n'est dans aucune des situations précédentes et s'il en a la possibilité: il est incité à signer une clause «ticket d'entrée» associée à un transfert de terre auprès d'un agriculteur actif au 15 mai 2015 pour éviter l'exclusion ou à reporter le transfert de terre après le 16 mai 2015.

Exemple : *Un agriculteur exploite 140 ha, il souhaite céder 20 ha détenus en location à son fils qui devient locataire de ce foncier, le transfert de références ne sera pas possible.*

- Convergence des DPB

En 2015, les DPU (et DPU spéciaux) seront remplacés par les DPB. La valeur des DPB d'une exploitation convergera progressivement de 2015 à 2019 vers la valeur moyenne nationale, jusqu'à atteindre 70 % de cette valeur. Toutefois, lorsque la valeur des DPB baissera pour se rapprocher de la moyenne, cette baisse ne pourra pas être supérieure à 30 %. *(tableau 2)*

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la DDT
Côte-d'Or : Isabelle Fievet au 03 80 29 44 46
Nièvre : Sabine Hientz et Florence Cario au 03 86 71 52 24
Yonne: Caroline Pitois au 03 86 48 41 29 ou 03 86 48 42 59

Tableau 1 - Détail des paiements du 1er pilier

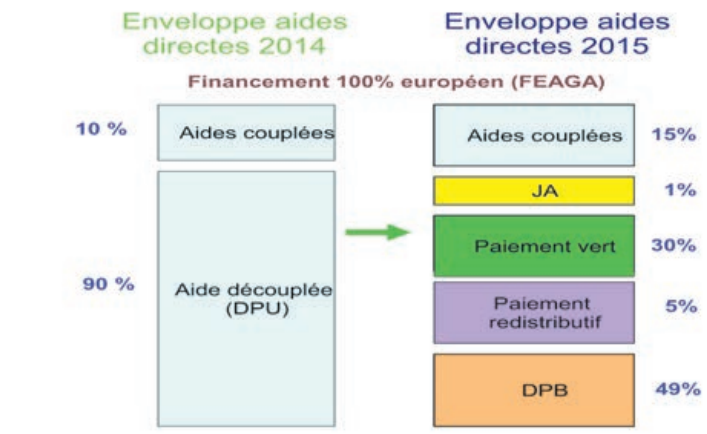
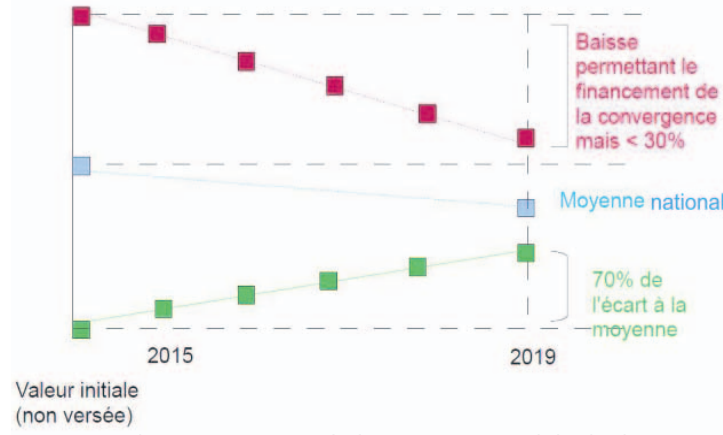


Tableau 2 - Convergence des DPB



La valeur moyenne nationale d'un DPU 2014 était de l'ordre de 240 €.
La valeur moyenne nationale d'un DPB 2015 sera de l'ordre de 135 €.

Congrès d'Orama

Les producteurs de grandes cultures restent sur leur faim

Malgré les bonnes intentions affichées par le ministre de l'Agriculture, les producteurs de grandes cultures réunis en congrès, les 11 et 12 février à Mont-de-Marsan, n'ont pas reçu de réponses précises à leurs demandes sur la mise en œuvre de la réforme de la PAC et l'application de la directive Nitrates. Stéphane Le Foll en a renvoyé la responsabilité à la Commission européenne.

De bonnes intentions, mais c'est la faute à Bruxelles. C'est en ces quelques mots que l'on pourrait résumer l'intervention de Stéphane Le Foll au congrès d'Orama qui s'est déroulé à Mont-de-Marsan, les 11 et 12 février. Attendu en urgence sur la mise en œuvre de la PAC et l'application de la directive Nitrates, le ministre de l'Agriculture n'a que partiellement répondu aux questions posées et a renvoyé sur la Commission de Bruxelles la responsabilité des retards. Ainsi au cœur de la zone de production du maïs, le Sud-Ouest, alors que les agriculteurs ont terminé les semis d'hiver, Stéphane Le Foll n'a pu donner l'assurance que la couverture hivernale des sols serait retenue au titre de la diversité des assolements. *«Je pense qu'on est sur la bonne voie»* a-t-il néanmoins indiqué après avoir évoqué le sujet, la veille, avec le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan. Idem pour la mise en œuvre de la MAE dans les zones intermédiaires pénalisées par la réforme de la PAC et où les rendements sont moins élevés. *«Nous allons trouver une solution»* renvoyant ici aussi à un arbitrage de Bruxelles. Pour débloquer le dossier ainsi que d'autres, comme l'ICHN, le président de la République a fait parvenir un courrier au président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, il y a quelques jours. Argument identique pour la prise en compte de la méthode Azur préconisée par Arvalis pour répondre aux exigences de la directive Nitrates et piéger l'azote dans le sol. Pourtant quelques instants plus tôt, Philippe Pinta, le président d'Orama, avait assuré que le directeur de l'Environnement à la Commission européenne, M. Falkenberg, n'y était pas hostile, lors d'une visite dans la Marne à l'automne dernier.

L'assurance récolte en bonne voie

Le ministre de l'Agriculture a néanmoins annoncé la prochaine mise en place de l'assurance récolte pour faire face *«à des aléas plus fréquents et plus intenses»*. Le dispositif prendrait la forme d'un contrat socle «*subventionné à hauteur de 65 %*» auquel serait adossé un contrat complémentaire également aidé par les pouvoirs publics. «*Je ferai des propositions concrètes après le Salon de l'agriculture. Nous lancerons une expérimentation fin 2015 avant une généralisation en 2016*» a-t-il promis. Philippe Pinta a néanmoins mis en garde le ministre sur la nécessité de créer un dispositif suffisamment attractif et de ne pas créer un système qui découragerait les producteurs déjà impliqués. 35 % des surfaces sont déjà assurées. *«Il serait paradoxal de lancer un dispositif ouvert à tous dont se détourneraient les seuls producteurs déjà engagés»*, a-t-il plaidé. Pas question pour le ministre de revenir sur la réforme de la PAC et la redistribution des aides. Évoquant la mise en place de nouveaux droits à paiement de base, il a indiqué que *«l'équilibre est aujourd'hui juste»* entre les productions végétales et les productions animales. Il est vrai que confrontés à une baisse des prix et des revenus sans précédent, les producteurs de grandes cultures n'ont pas digéré le redéploiement des aides. Philippe Pinta a d'ailleurs insisté pour que leur *«niveau ne bouge plus»*.

Règles et contraintes

Mais le congrès s'est surtout focalisé sur l'empilement des règles et contraintes auxquelles sont soumis les producteurs et qui les empêchent de produire à leur guise. Philippe Pinta est longuement revenu sur toutes ces mesures qui *«brident la liberté d'entreprendre»*. «*Assez de contraintes, sachez libérer les initiatives plutôt que de les brider par une réglementation soupçonneuse, inefficace et difficile à comprendre*», a-t-il lancé à l'adresse du ministre. Et de citer la tendance de l'administration à en rajouter sur les règles communautaires, les freins à l'utilisation des engrais imposés par la directive Nitrates, le nouveau programme Écophyto 2 qui vise à diminuer les quantités de produits phytosanitaires, sans tenir compte de leurs impacts sur la santé et l'environnement, l'application aveugle du principe de précaution qui bloque toute innovation notamment en matière de biotechnologies ou les difficultés rencontrées en matière de gestion de l'eau. Sur ce point, le président n'a pas omis de dénoncer l'écoute dont bénéficient *«les zadistes»* sur le site de Sivens par exemple et qui remet en cause des décisions prises dans un cadre démocratique.

Bref, malgré les déclarations du Président de la République, du Premier ministre et même du ministre de l'Économie sur la nécessité de débrider l'économie, les producteurs de grandes cultures ont le sentiment que leurs demandes ne trouvent pas d'issue.

Christophe Terrain tire sa révérence

C'est un défenseur et un passionné du maïs qui se retire. Après 17 ans à la tête de l'AGPM, Christophe Terrain tire sa révérence et entame une nouvelle vie. Celui qui a vécu son engagement «*avec ses tripes*», également président de Vivadour et d'Arvalis n'entend pas «*jouer les prolongations*» dans le syndicalisme et souhaite désormais favoriser l'émergence de nouvelles têtes. Maire de Riscle, dans le Gers, depuis le dernier renouvellement municipal, Christophe Terrain est candidat aux prochaines élections départementales. Dans l'hommage qu'il lui a rendu, Philippe Pinta a salué le dirigeant désintéressé, animé pendant toute sa carrière «*par le sens du collectif*», hérité de la pratique du rugby dans sa jeunesse. Daniel Peyraube, maïsiculteur dans les Landes, aujourd'hui président délégué, devrait le remplacer dans les jours qui viennent à la tête de l'AGPM.

feder force coopérative
Les éleveurs BIO de Bourgogne GLOBAL
SOCAVIAC

PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES

Veaux et 18 mois en promo

- **EARL COTHENET** - CHAMPLONG 71420 DOMPIERRE SOUS SANVIGNES
- **EARL DES QUATRES SAISONS** - LA BROSSE 71700 BOYER
- **EARL DOUHARD** - CEFRIN 71130 VENDENESSE SUR ARROUX
- **EARL GEVREY** - MUSE 71400 DRACY ST LOUP
- **GAEC BEAUDOT** - LE FOUR 71420 CIRY LE NOBLE
- **GAEC BONNOT** - LA FORET 71220 LA GUICHE
- **GAEC COULON** - LES PETITS ROUSSOTS 71710 CHARMOY
- **GAEC D'AZU** - AZU 71230 ST ROMAIN SOUS GOURDON
- **GAEC DE LA FONTAINE** - ROUTE DEPARTEMENTALE 970 21320 SAINTE SABINE
- **GAEC DE NOLAT** - NOLAT 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **GAEC DEMAIZIERE** - LA BATISSE 71670 ST PIERRE DE VARENNES
- **GAEC DES CHATAIGNIERS** - LES VOISOTTES 71670 LE BREUIL
- **GAEC DU CHAUDEAU** - 3 RUE AMONT 21350 THOREY SOUS CHARNY
- **GAEC DUFRAIGNE** - MONTFEURTON 71190 LA TAGNIERE
- **GAEC GORDAT DUSSABLY** - LA BELUZE 71600 VOLESVRES
- **GAEC HENRIOT** - 12 GRANDE RUE 21700 VILLEBICHOT
- **GAEC JACOB** - MESSEUGNE 71460 SAVIGNY SUR GROSNE
- **GAEC PLUCHAUD** - ETERNES 71430 SAINT VINCENT BRAGNY
- **GAEC RIZET** - MONTOT 71420 OUDRY
- **GAEC TOUILLON REMY ET SEBASTIEN** - BOUTON 71990 LA GRANDE VERRIERE
- **SCEA DE LUNEAU** - LUNEAU 71160 VIGNY
- **SCEA LUCOTTE JEAN MARC** - LA LOCHERE 21320 CREANCEY

VENDREDI 6 — SAMEDI 7 MARS 2015

Liste des animaux sur : www.feder.coop

CONTACTS : Plasson Emmanuel 06 10 82 11 10 ; Chevailler Thibault 06 08 94 76 21 ; Malnoury Vincent 06 80 42 05 64

Colza

Point pesée et azote sortie d'hiver

A ce jour l'hiver est resté doux avec des pertes de biomasse aérienne qui modérées.

Les températures fraiches et sans fortes gelées de l'hiver ont globalement préservé la biomasse du colza, même si la tendance générale est plutôt à la baisse notamment sur les gros colzas (>2kg/m²). Un suivi réalisé dans plusieurs stations d'expérimentation Cetiom montre les évolutions sur plusieurs parcelles et régions. Comme en 2013-2014, les matières vertes moyennes, 500 à 1500 g par m², mesurées à l'automne sont demeurées plutôt stables dans le contexte doux de l'hiver.

Les extrêmes voient des évolutions assez habituelles : ainsi les plus faibles biomasses ont bénéficié de ce contexte pour croître durant toute la période (cas de la parcelle Mons 2). A l'inverse on constate une réduction pendant l'hiver des biomasses automnales les plus importantes. C'est à relier à la chute des feuilles fortement développées.

Évaluer votre biomasse sortie hiver

Même si la mi-février ne marque pas la fin de l'hiver, c'est le moment de se préoccuper du calcul des doses d'azote à apporter à vos cultures de colza. La première étape consiste à mesurer ou estimer la quantité d'azote déjà absorbé par le colza. Après la mesure de biomasse à l'entrée de l'hiver, il est maintenant necessaire d'effectuer une deuxième estimation de biomasse à la sortie de l'hiver.

Utiliser un outil pour mesurer la biomasse du colza précisément

La méthode visuelle est à proscrire car relativement peu fiable, surtout pour les fortes biomasses. Préférer la pesée manuelle de deux placettes de 1 m² chacune (quatre placettes lorsque la parcelle est hétérogène). Mesurer le poids sur une balance et convertir la valeur en kg/m². Si vous souhaitez connaître la quantité d'azote absorbé par votre culture (Pi), deux cas de figures sont possibles :

- la quantité d'azote absorbé Sortie Hiver (NabsSH) est supérieure à celle de l'Entrée Hiver (NabsEH), alors Pi = NabsSH

- Si NabsSH est inférieur à NabsEH, alors Pi = NabsSH + (1/2 (NabsEH - NabsSH)/1.35) afin de tenir compte des feuilles gelées (le facteur de 1.35 permet de ne tenir compte que des feuilles et non des racines).

Le plus simple est d'utiliser la nouvelle Réglette azote colza® gratuite en ligne qui vous donnera directement la quantité d'azote absorbé par votre colza et vous calculera la dose d'azote à apporter en fonction, notamment, de vos pesées de matière verte.

Axe Équipement division manutention

Pascal Meyer-Baudoin, nouveau technicien SAV



Originaire de Tannay et à tout juste 23 ans, Pascal Meyer-Baudoin a déjà une solide expérience technique. Ses formations en alternance, BEP puis Bac Pro mécanique TP et manutention suivi d'une mention complémentaire d'hydraulicien, effectués dans une entreprise de la région parisienne spécialisée dans la construction et la maintenance de grues portuaires, l'ont amené à découvrir de nombreux pays en Europe et en Afrique notamment. Le besoin de "revenir aux sources" étant plus fort, Pascal a intégré Axe Equipement à Aunay et est en charge du SAV de l'activité manutention. Il a suivi de nombreuses formations chez Merlo et intervient si nécessaire à domicile grâce à son véhicule-atelier équipé et totalement dédié à cette activité.

Class Bourgogne

Johann Guenon, nouveau vendeur sur le châtillonnais

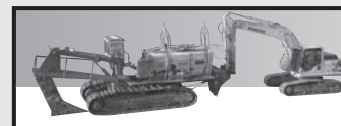


Rattaché à l'agence de Laignes, Johann Guenon intègre le service commercial de CLASS Bourgogne sur le secteur de Chatillon-sur-Seine. A 24 ans, Johann a passé quelques années au service pièces chez Horsch. Avide de contatc et de terrain, il connaît bien le monde agricole. Il remplace Julien Thomas qui couvre désormais le secteur Semur-Montbard.
Johann Guenon : 06 75 09 02 16
Julien Thomas : 06 42 96 56 70

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ **03 86 30 82 92**
www.chaux-de-ternant.com

L'Eleveur Bourguignon
Cages - Écorneurs
Barrières césariennes et vêleuses
PIÈCES DÉTACHÉES ABREUVOIRS
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois


DRAINAGE
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - **06 80 72 24 03**
agritravaux@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

CEREPY développe le sarrasin : Il revient en force avec de véritables atouts !

Parmi les 68 recommandations qu'il comporte, le nouveau plan Ecophyto valorise l'Agro écologie : limitation de l'usage des intrants, amélioration de la qualité des sols, préservation de la ressource en eau, valorisation du rôle de la faune auxiliaire, apport de valeur ajoutée aux productions,….

Pour CEREPY, concilier performance économique et exigences environnementales est une réalité depuis longtemps. Depuis 2011, tous les agriculteurs ont la possibilité de contractualiser à prix minimum garanti des productions qui répondent à ces critères: pois chiche, avoine blanche nue, tournesol strié, ou encore sarrasin.

ET SI VOUS PRODUISIEZ DU SARRASIN ?

Les utilisations possibles pour le sarrasin :

• En CIPAN sans récolter. Destruction après le 15 octobre selon la règlementation CIPAN.
• En Culture Dérobée s'il est récolté. Dans ce cas la règlementation CIPAN ne s'applique pas et la récolte est possible avant le 15 octobre.
• En Culture de Printemps. Implantation à partir de mi-mai/début juin. Cycle de 100 à 120 jours puis récolte.

Ce qu'il faut savoir:

Exigences
Le sarrasin est sensible au froid. Il est exigeant en eau jusqu'à la floraison et demande un temps sec et chaud pour une bonne fécondation. Il valorise bien tous les types de sols sauf ceux trop calcaires.

Place dans la rotation
C'est une tête d'assolement. Mais il est souvent implanté en deuxième paille. De la famille des polygonacées peu présentes dans nos rotations, il favorise la rupture du cycle des maladies.

Implantation
Les semis se réalisent à partir de mai avec une densité de 150 grains/m², soit 55 à 70 kg/ha.



Fertilisation
Les besoins en azote sont faibles : de 0 à 30 unités/ha selon le précédent. Prévoir 50 unités/ha en P et K.

Désherbage
Pas de désherbage nécessaire, la nature et la croissance de la plante favorisant l'étouffement des adventices. Attention malgré tout aux repousses de blé et d'orges. Dans ce cas, un désherbage de l'ordre de 25€/ha peut être nécessaire.

Maladie et ravageurs
Aucun traitement n'est nécessaire.

Pollinisation
La fécondation étant réalisée par les insectes, il faut prévoir l'installation de 2 ruches minimum par hectare.

Récolte
Le cycle du sarrasin est de 100 à 120 jours. La maturité du sarrasin est échelonnée, la récolte s'effectue quand les ¾ des grains sont matures. Le rendement est variable entre 10 et 30 qx/ha avec une moyenne de 15 qx/ha. Le grain est récolté à environ 20/25 % d'humidité à la récolte et ramené à 14% pour le stockage.

Débouchés
Le principal débouché du sarrasin est la meunerie. La farine de sarrasin est utilisée pour la fabrication de galettes, pâtes, biscuits, sauces, ….

Biodiversité
Durant sa floraison, le sarrasin offre une source de nectar et de pollen en grande quantité, à une période où ces ressources sont rares pour les insectes.

Bon à savoir
En 2014, CEREPY a contractualisé près de 105 Ha de sarrasin. Plus de 150 tonnes ont été récoltées au prix garanti de 380 €/T.

A RETENIR
- Très peu de trésorerie à avancer car peu d'intrants et peu de passages dans le champ
- Contractualisation du prix possible = Garantie du prix de vente
- Rôle mellifère = favorise la biodiversité
- Répond bien aux nouvelles exigences du plan Ecophyto

Approche économique en Culture de printemps

Approche économique en Euro par hectare	
SEMENCES CERTIFIEES	102,00 €
HERBICIDES	0,00 €
FONGICIDES	0,00 €
ENGRAIS	29,40 €
TOTAL CHARGES OPERATIONELLES	**131,4 €**
Rendement en T/ha	1,5
PRIX contracté	380
PRODUIT BRUT	**570**
Frais de séchage	35
MARGE A L'HECTARE	**535 €**
MARGE SEMI NETTE/HA	**403,6 €**

Ces montants sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon la parcelle, l'utilisation faite de la culture, les précédents par exemple.

Pour tout renseignement,
contactez-nous au 03 86 63 22 16
Suivez-nous sur www.cerepy.fr
et sur Twitter @CoopCerepy

CEREPY
03 86 63 22 16
cerepy.fr
Ligny le Chatel - Flogny la Chapelle - Joigny
Brienon/Armançon - Senan - Chassy - Sépeaux
St Loup d'Ordon - Villeneuve/Yonne

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 18/02 au 24/02/2015	Bourg-en-Bresse 24/02/2015	St Christophe-en B. 18/02/2015	National 18/02 au 24/02/15
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,04 €	4,03 €
	R	3,53 €	3,70 €	3,74 €	3,60 €
	O	-	3,30 €	-	3,20 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,15 €
	O	3,07 €	3,05 €	-	3,02 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,60 €
	P	2,40 €	2,50 €	-	2,37 €
Génisses VML	U	4,15 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,90 €	3,80 €	3,92 €	3,70 €
	O	-	3,15 €	-	2,98 €
Taureaux VML	URO	-	2,55 €	2,67 €	2,58 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 24/02/2015

	E	U	R
Broutards 6-12 mois			
-200 kg	-	3,57	3,23
200-250 kg	-	3,39	3,25
250-300 kg	-	3,18	2,94
300-350 kg	3,33	2,93	2,83
350-400 kg	-	2,79	2,69
400-450 kg	2,84	2,66	2,56
450-500 kg	-	2,54	2,37
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	2,71
250-300 kg	-	2,70	2,54
300-350 kg	3,04	2,55	2,38
350-400 kg	-	2,47	2,37
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,40	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,37	2,37
400-450 kg	-	2,41	2,33
450 kg et +	-	2,32	2,20
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,79	-

Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,77	2,22	2,04	-
5 -10 ans	2,53	2,12	1,97	
+10 ans	-	2,02	1,83	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,90	2,30	2,13	-

Bovins :1302

Offre correcte. 98% de vendus (seulement 25 invendus)

Broutards : l'offre est légèrement supérieure à la semaine dernière, mais ne couvre toujours pas la demande des nombreux acheteurs présents. La vente est très active et les cours enregistrent une hausse sensible. Les sujets de moins de 370 kg sont très recherchés pour différents pays du Maghreb et tirent vers le haut les tarifs des sujets plus lourds habituellement destinés au marché Italien. Aucun invendu.

Laitonnes - Genisses 2 ans : meilleure demande. Légère progression des cours. Aucun invendu.

Taureaux : légère amélioration.

Vaches- Génisses 3 ans : l'offre est toujours réduite. Les cours poursuivent leur remontée.

Sicafome animera la vente aux enchères des veaux reproducteurs de la station génétique de Meillard (03) le 27/02.

Divers : 1 génisse de 870 kg vendue 3360 € (3.86)
Broutards culards 138 à 341 kg : 670 à 1120 € (3.28 à 4.86)

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/02

Bovins (353)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
230 à 350 kg	770 - 950	2,64 - 3,39
360 à 415 kg	940 - 1070	2,54 - 2,67
420 à 495 kg	1020 - 1210	2,36 - 2,56
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
230 à 335 kg	570 - 780	2,33 - 2,56
350 à 420 kg	830 - 940	2,14 - 2,36
Génisses		
335 à 530 kg (16-24mois)	-	-
500 à 770 kg (24-36mois)	1080 - 1820	2,05 - 2,47
Taureaux		
675 à 905 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	920 - 1190	
Vaches entre deux	1200 - 1450	
Vaches lourdes	1460 - 2160	

Vente plus active en mâle légers à des tarifs qui progressent de façon significative. En lourds le placement est plus rapide et les tarifs sont également orientés à la hausse. Seuls 2 lots n'ont pas trouvé preneurs. Apports de qualité hétérogène en femelles, cours à peine reconduits. Malgré les difficultés rencontrées pour l'écoulement des vaches grasses, la demande sur les sujets maigres est bien présente à des tarifs qui demeurent très fermes. Une vache invendue.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,66 à 3,98 kg de viande
Cours maintenus face à une demande toujours sélective.

Prochain marché bovins le lundi 02 mars 2015 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/02/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,09	2,82
300 à 350 kg	2,68	2,53
350 à 400 kg	2,65	2,41
400 à 450 kg	2,61	2,40
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,40
300 à 350 kg	2,52	2,37
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,38	2,05
Vaches		
- 5 ans	1,98	1,83
de 5 à 10 ans	1,87	1,69
+ 10 ans	-	1,65

Broutards, Laitonnes : bonne vente en toutes catégories de broutards, commerce plus facile en laitonnes.

Vaches-Génisses : demande suivie avec hausse des cours en vaches debons gabarits, cours reconduits en génisses z.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 17/02/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Vente plus facile, bonne demande dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 16/02/15 au 22/02/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,73 €	-
350 kg	-	2,60 €	-
400 kg	-	2,51 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,37 €	-
500 kg	-	2,26 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,45 €	2,37 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

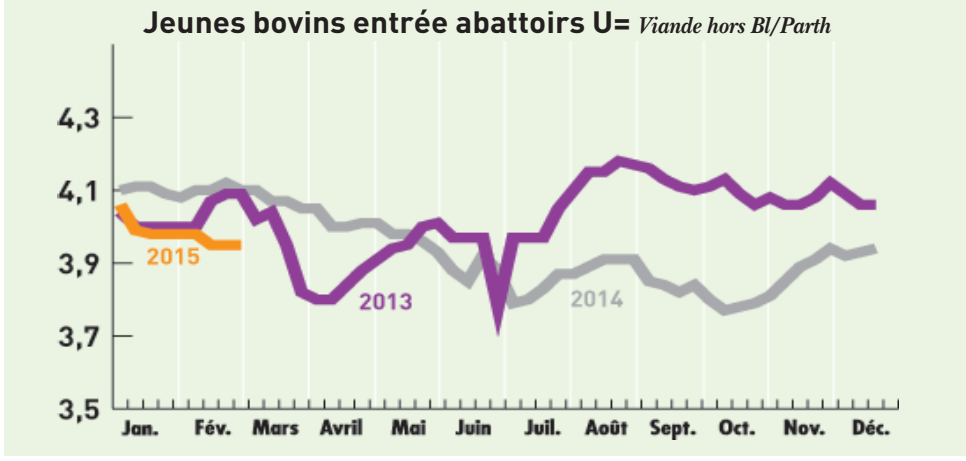
Tendance :
Marché actif.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 16/02/15 au 22/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,43 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,01 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,94 €	3,83 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,33 €	3,27 €	-	-
Races lait				-	2,85 €	2,73 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,61 €	4,39 €	4,09 €	3,97 €			

tendance : Soutenu dans les races laitières.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 16/02/15 au 22/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,02 €	3,99 €	3,92 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,79 €	4,25 €	4,13 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,95 €	3,91 €				
Races mixte					-	3,26 €		-
Races lait						-	2,68 €	2,62 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,98 €	4,67 €	4,31 €	-				

Tendances SEM. 09 / 2015

Bovins de boucherie

Cette semaine n'apporte rien de nouveau avec des consommateurs toujours très attentifs à leurs dépenses notamment pour ceux qui partent aux sports d'hiver. Sur les marchés, les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère restent peu demandées, mais les tarifs sont cependant assez stables. Le commerce reste calme pour les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère, mais avec des cours qui se stabilisent face à un repli de l'offre. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, les sorties peu abondantes entrainent une légère progression des prix dans les allaitantes bas de gamme. Dans les réformes laitières, le déficit de l'offre dans les campagnes oblige les industriels à concéder de nouvelles plus-values pour attirer la marchandise dans leurs unités de transformation. Les tarifs progressent dans l'ensemble des vaches Frisonnes, Montbéliardes et Abondances. La demande est également plus ferme dans les taureaux de réformes. En jeunes bovins, la modestie de l'offre permet un écoulement un peu plus régulier dans les bons Charolais ou Limousins. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les tarifs des animaux lourds et proche de la finition sont bridés par la valorisation actuelle de la viande. La vente est régulière avec des tarifs qui tendent à progresser dans le bétail convenable à herbager dans quelques semaines. ■

Broutards

Face à une demande plus ferme pour le remplissage des bateaux à destination de la Tunisie, de l'Algérie et de la Turquie, la tendance commerciale reste active avec une progression des prix sur l'ensemble des marchés dans les mâles pesant de 250kg à 350kg. La tendance est au maintien des prix dans les plus lourds. Dans les femelles ordinaires, le marché espagnol reste suffisamment couvert dans les ordinaires et la tendance est à la stabilisation des prix pour les bonnes laitonnes lourdes convenant au marché italien. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Face à la réduction saisonnière de l'offre, le commerce reste régulier avec des tarifs qui se stabilisent dans les veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards convenables. Les transactions demeurent fluides dans les croisés laitiers convenables et pour l'ensemble des bons veaux de race pure ou croisés (viande ou mixte), avec des tarifs qui restent élevés pour la saison. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 23 février) :
«La faiblesse de l'offre pour l'ensemble des catégories et la tendance positive qui se poursuit sur les animaux laitiers devraient permettre une revalorisation de l'ensemble des cotations.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 23 février)
« Cours facilement reconduits dans toutes les catégories »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 16/02/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	**2,60 - 2,95**
Gras (38-44 kg)	-	**2,94 - 2,99**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,94 - 3,27**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,20 - 3,25**	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,25 - 1,47**	**0,95 - 1,27**	-
Divers			
Béliers: 87 à 135 €	**0,10 - 2,02**	-	
Agneaux maigres : 44 à 91 €	**1,56 - 3,05**		
Caprins : 14 à 50 €	**0,38 - 0,91**	-	
Boucs :			

Ovins : 249

Agneaux : peu d'offre, mais beaucoup d'acheteurs. Bonne vente dans les lots de qualité, peu représentés.

Brebis : offre toujours inférieure à la demande. Cours élevés reconduits.

Béliers-Caprins : forte demande

Effectifs : Agneaux: 114 - Brebis : 78
Béliers : 7 - Caprins : 13 - Divers : 37

Prochain marché : le lundi 02 mars 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 23/02*

Ovins : 66	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 130**	**2,56 - 2,90**
Brebis	**34 - 100**	**0,63 - 1,18**
Béliers	**95 - 115**	-

Vente rapide dans l'ensemble des catégories à des cours femes. Un sel lot invendu.

Prochain marché ovins le lundi 9 marss 2015 aux horaires habituels.

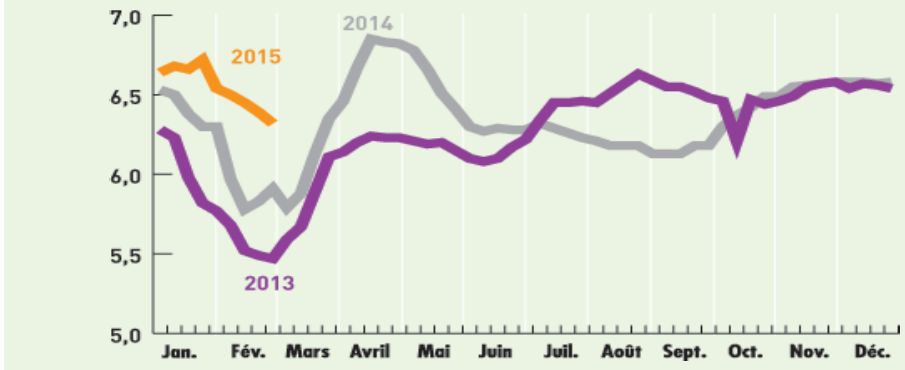
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 16/02/15 au 22/02/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,52 €**	**6,08 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,48 €**	**6,025 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,69 €**	**5,52 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/02/15 au 22/02/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,32 €	**6,13 €**	**2,36 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 16/02/2015 au 22/02/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,18 0,03	7,24 0,06	-	-	-	-	-
	R Var.	6,67 =	6,72 0,07	6,50 -0,03	-	6,70 -0,06	6,85 0,16	-	-
	O Var.	-	5,85 -0,04	-	-	6,25 -0,04	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,98 -0,08	6,94 -0,03	6,13 0,09	-	-	6,70 -0,21	-
	R Var.	6,60 -0,12	6,62 -0,06	6,42 -0,04	5,93 0,11	6,52 -0,02	6,48 -0,02	6,30 -0,01	5,71 -0,11
	O Var.	6,06 -0,30	6,05 -0,16	5,97 -0,27	5,49 -0,16	6,08 -0,08	6,05 0,03	5,90 0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,69 -0,11	5,53 -0,09	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,52 0,01	-	-

Zone nord : Agneaux : compte tenu des vacances scolaires, marché calme avec prix deslacaunes en baisse. Brebis: marché calme, brebis de qualité moyenne, cours relativement stable.
Zone sud : plus d'offre, maintien des prix.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

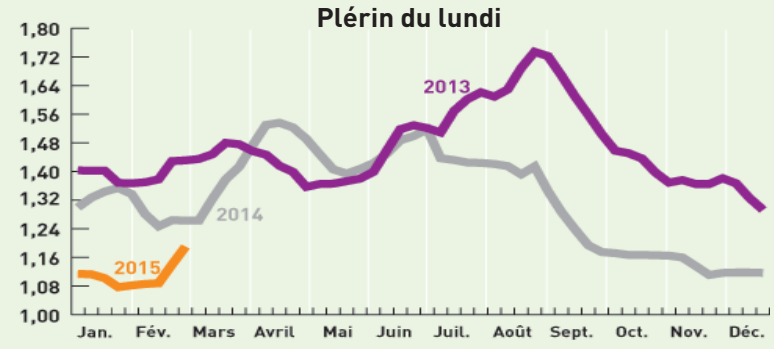
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12333 porcs présentés) *Cotations du Lundi 23 février 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,190 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 13/02 au 19/02/15*
1,39 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

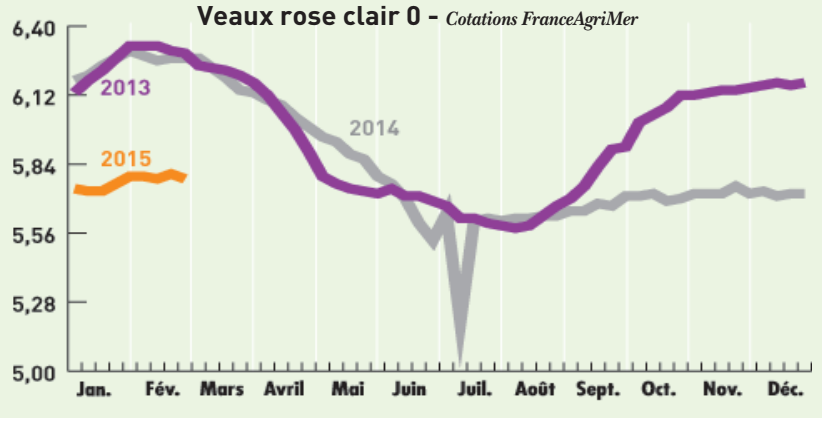
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 16/02/15 au 22/02/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,47 €**	-	-
U	-	**7,86 €**	**6,83 €**	-
O	-	**5,78 €**	**5,17 €**	**4,45 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 123/02/15 au 27/02/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**80**	**460-640 €**	**320-455 €**	**230-335 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270-330 €**	**230-300 €**	**120-150 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**410-530 €**	**320-400 €**	**200-250 €**	**80-120 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-650 €**	**420-480 €**	**260-310 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**768**	**240-360 €**	**210-310 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 16/02/15 au 22/02/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,30 €**	**2,15 €**	**1,40 €**	**–**
Bons	**2,02 €**	**1,68 €**		

Céréales

Marché du 5 février 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	4 de févr.	182	N C
	fourrager	4 de févr.	155	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	4 de févr.	180	N C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	154 à 155	T C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	156	T C
Sud Côte-d'Or	62/63 kg/hl	févr.-juil.	150	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	févr.-juil.	148	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		n.p.	C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		n.p.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	137	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		mars-juil.	136	N C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		févr.-avril	220	N C
Yonne		févr.-avril	200	N C
Côte d'Or		févr.-avril	225	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	févr.-avril	240	N C
LUZERNES DÉHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	dispo	163	V
PULPES DE BETTERAVES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	
Aube	6 mm 1ère main	5 de févr.	156	V

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur McCormick 326 an 1964 très bon état 1800 euros à débattre.
✆ **07 75 45 35 41 (HR Soir)**

38 - Vds jeune noyeraie 25 ares Dionnay rég. St Marcellin 38, px à débattre.
✆ **04 74 97 43 26 - 06 30 13 46 41**

57 - Vends tracteur Claas Axion 840 Cmatic 2.350 H 240 cv, toutes options hyd. gros débit.
✆ **06 62 49 43 33**

Travail sol

26 - Recherche vibro 5 à 6 m carré Lemken, Ripert 3 à 3.50m et Chizel 3 à 3.50m avec rouleau 5 à 7 dents.
✆ **06 83 00 65 05**

26 - Vds cultilabour Kuhn EL142-300 rouleau Paker TBE 6200 euros.
✆ **06 80 11 25 25**

38 - Vds semoir blé 3 m, 17r, combiné vibro, vibro 2,50 m, pulvé 600 l, rampe 9 m.
✆ **04 74 84 46 27 HR**

38 - Vds charrue 3 socs Kverneland NSM, état moyen : 2000 euros.
✆ **06 75 07 07 21**

69 - Recherche semoir céréale avec sabot en 2,50 19 ou 21 rangs. Faire offre.
✆ **06 43 11 39 57**

69 - Vds semoir engrais Amazone ZAF 804 ouvertures hydro 600 HT vibro sem quivogne avec attelage arrière 1200 exo TVA TBE.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

71 - C. cessation vds tracteur Ford 7910, 1987, 4 x 4, M.B. J.Deere 965, 125 CV, semoir blé 3 m, maïs 4 rgs plat. t., pulvé Hardi 18 m hydro, benne Gilbert 7,5 T, bétaillère 8 à 10 gros b.
✆ **03 85 72 00 40 H.R.**

84 - Vends herse rotative 4 M Maschio avec rouleau packer + 1,30 M rouleau lisse. Chiot Beagle F née 01/01/2015.
✆ **06 09 09 57 18**

Récolte

07 - Vends Presse Balles rondes JD 545 Pick-up large
✆ **06 68 77 93 87**

18 - Vends MB Axial 2366, an 1998, 2.220 h, rotor coupe 5,30 m, équipement tournesol maïs 5 rangs, bon état.
✆ **Tél. 06.88.06.65.35.**

18 - Vends faucheuse Claas Contour 3500, 3,50 m de large, année 2014, peu servie, TBE - chisel Lachaud, 4 m, repliable, TBE.
✆ **Tél. 06.10.78.30.21.**

21 - VENDS faneuse Fella 4 toupies 4 m., tête pivotante, repliage manuel, bon état (réf. 0908)
✆ **06 87 32 69 07 - 06 87 32 69 14**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale Krone (réf. 090A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds matériel fenaison presse J. Deere 332A conditionneuse Heston PT7 andaineur Kuhn groupeur Doucet TBE.
✆ **04 75 50 31 78 (HR)**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable PU large tract. 60 à 120 cv
✆ **06 23 19 33 18**

46 - ACHETE corn picker Bourgoin MD8, GM3, GX.
✆ **06 17 70 29 12**

58 - VENDS faucheuse Kuhn GM D 600, série 2, - andaineur Kverneland 9038, servi 150 ha. (réf. 0907)
✆ **06 09 89 68 24**

Traitement

18 - Vends pulvé Evrard TE4100, 24 m, DPAE, révisé, BE, 8.000 euros - tracteur MF 3630, 6.900 h, avec jumelage, BE, 9.000 euros - charrue GB, 5 corps, sécu. boulons, claire-voie, 3.900 euros.
✆ **Tél. 06.72.90.54.53.**

Arbo-viti

26 - Vds cause retraite atomiseur Agrimaster 600l porté TBE control ok2018 état neuf.
✆ **06 07 50 15 62**

26 - Vds broyeur Agram marteau 2m40 déport hydro 2010 tbe, chambre froide positive 5x8m 2011 tbe.
✆ **06 07 19 30 32**

Distribution

21 - VENDS pailleuse Lucas, Hulotte 425 à jamais fait ensilage, bon état, 2 500 euros à débattre (réf. 0903)
✆ **06 84 86 88 45**

Trav. publics

71 - Vds pelle chenille Komatsu PC 110, an. 2007, 3.500 H, 3 godets, chenille acier avec lame, 36.000 HT.
✆ **06 07 96 53 92**

71 - Vds tracto pelle Terex 860, an. 2005, 2.400 H, 3 godets, ttes options, révision, moteur turbo, etc... 29.000 HT.
✆ **06 07 96 53 92**

Agri. divers

01 - Vds épandeur fumier Gilibert 6T - presse BR RC 126 ficelle
✆ **04.74.69.37.18**

RECHERCHE tracteurs 2 ponts (même HS) moissonneuses batteuses, cover crop auto-porté, brabants hydrauliques 4 ou 5 fers, presses moyennes densité, faucheuses 5 assiettes
M. Hecht - 06 33 98 50 39

01 - Vds benne Miro 10T 2 ess. tandem pneu 385-65R22,5 ridelles ensil. bé
✆ **06.11.13.72.58. ou 04.74.52.91.35**

01 - Vds jumelage Sodijantes GS MD+4 20R38 et 480.70R28, 4 verrous - filets, éleveuse, cages et caisse à farine (500 kg) pour volaille de Bresse
✆ **06.40.18.07.28**

21 - VENDS cause retraite presse MF 160 F Pick up, large 120 x 130, ficelles et filet, 2004, peu servi, TBE, - faneuse Vicon 523 rel. hyd. 2003, TBE, - andaineur Stoll R 420.4.DS, 2004, TBE, - remorque plateau Masson 6 m., 2004, TBE, - faucheuse portée Kverneland 2528, 2.80 m., 2003, - distributeur engrais Amazone, 1501 + rehausses 3 Big Bag, BE, - vis à grains Honoré sur chariot, 10 m., diam. 130, 2001, TBE. (réf. 090E)
✆ **03 80 84 32 07**

26 - Vds bloc 3 distributeurs hydrauliques cable 2m + 25 petites bottes luzerne 3° coupe
✆ **06 22 16 74 96**

26 - Vds 1 scie à ruban mural D.90cm 500 euros, 1 machine à traire 200 euros + 2 pots à lait bovin Wesfalia 100 euros.
✆ **07 81 21 62 84**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Pelle 3 points pour tracteur 65 cv, 2200 euros + masse arrière.
✆ **04 74 87 06 45 HR**

38 - Vds désileuse pailleuse 6,6 m3 salle de traite 2x4 Melotte cuve fuel 1000 L char 4,6 m.
✆ **06 70 24 56 64**

69 - Cause cessation vend semoir céréales 2009 Kuhn Premia 3 m. 24 rangs à 50 cs + vibriculteur Ksem Rau 3 m. tasse avant Bonnel à pneus - Broyeur Desvoys 4 m. transport en long tout hydraulique - Roues étroites 230/95 (9.5.48) 3 cellules 60 T. chacune + accessoires. Le tout TBE.
✆ **06 06 57 83 27**

69 - Vends tracteur Renault 56, 2 roues motrices, 45 chevaux, année 1971, 6320 heures, avec faucheuse ventrale à sections d'origine. Le tout en bon état de fonctionnement.
✆ **06 70 89 94 27**

69 - Vends cause retraite désileuse pailleuse Jeantil DP422-RE - Tank à lait Japy 2400 l. - Moulin à farine SECA.
✆ **06 74 30 95 13**

84 - Vds cs cess. sécateur hyd. coupe diam. 5 cm H6 m, porte 3 pts ét. nf : 6000 euros -tour anti-gel Eole+brûleur et cardan 250 CV, 5 HA, servi 15 H : 16000 euros -Fiat FL4 charg. chen. godet 800 L + ripper 3 d. + lame Bull 2m30 pr collec. ou pièces : 2500 euros -gte à gte lot de 18000 M diam. 19 mm : 1000 euros -1/4 tour KT 75 hydr. : 600 euros -laveuse car./nav. : 600 euros -2pn. 540/65/28 us. 70 % : 300 euros.
✆ **06 89 42 75 25**

89 - ACHETE tracteurs 4 RM (même en panne), - MB avec cabine, - presses à rouleaux, - presses MD (réf. 08VB2)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

26 - Vds silo 15 tonnes.
✆ **06 09 58 29 64**

42 - Vds bol mélangeur Jeantil 14 m3 pesée BE 2006 + maïs ensilage 2014
✆ **06 80 22 23 59**

55 - Recherche pailleuse Kuhn Primor ou équivalent et tracteur environ 80 cv en 2 RM bon état.
✆ **06 86 87 14 49 ou 03 29 85 25 54**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds Audi A3 Quattro 170cv 3 portes 105000km an 2010 TBE entretien suivi 15500 euros.
✆ **06 20 43 62 00**

38 - Vends C15 First année 2002, très bon état, facture - tracteur Renault super 6.
✆ **06 07 75 28 72**

63 - AV camion Renault Mascot bétaillère tt alu 6 vit. 150 CV blocage différentiel VL 3,5 T AN2004 210.000 km TBE entretien suivi fact. à l'appui 21.000 euros à déb.
✆ **06 21 68 22 91**

69 - Kangoo frigo caisse 3 m3, route et secteur, 121500 kms, 2008, révisé et gtie. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds camion bétail. Mercedes Cityliner, 1998, 88.686 km, caisse 420, hayon hydro, état exception.
✆ **06 82 11 31 15**

71 - Vds Master bétaillère, caisse neuve, 2012, 85.000 km, 120 CV, remorque 3 essieux 26 T, L 7,50 m.
✆ **06 87 39 25 00**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds regain paille foin 90 E/T bottes rectangulaires 1,20 0,90 2,40 bottes rondes 100x120 300T - 01190 Pont de Vaux
✆ **06.74.18.29.26**

01-Vds foin regain récolte 2014 stock hangar livraison possible
✆ **06.81.13.67.64**

01 - Vds piquets acacia 2m + planteuse à piquets - 01190 Sermoyer
✆ **06.67.60.56.82. ou 03.85.51.81.95. hr**

07 - Vends foin balles rondes.
✆ **06 85 14 46 51**

21 - VENDS foin 1ère coupe, année 2013, balles rondes, 100 x 100, 100 €/tonne, bonne qualité (réf. 0906)
✆ **06 81 82 29 71 - 09 62 17 55 84**

26 - Vds foin balle ronde 120 x 120 prix 80 euros/tonne et presse John Deere 336A.
✆ **06 83 48 29 67**

26 - Vds foin 2013 PN en balles rondes + 1er coupe luzerne herbée HD 50 eurosT.
✆ **06 07 19 30 32**

38 - Vds regain 2014 botte ronde filet prairie nat. extra - monte bois à chaîne 380 v, faire offre :
✆ **06 30 04 21 63**

38 - Vds très belle paille blé récolte 2013 : 80 euros/T à débattre - Hte densité - rect.
✆ **06 25 31 32 26**

63 - AV boules enrubannées maïs plantes entières de 2014.
✆ **06 61 17 33 98**

69 - Vends foin sous abri BR 120x120 85 €/T. enrubannage 100 €/T pince enrubannage.
✆ **06 73 59 30 45**

69 - Vds faucheuse conditionneuse Kuhn FC243 2,40 m. an 2001 bon état : 2000 €.
✆ **06 74 52 79 01**

69 - Vends pommes Golden, Idared et Canada grise + courge muscade.
✆ **06 72 04 84 25**

71 - Vends foin 2014, à l'abri, bottes diamètre 180, tank à lait, 1.060 L.
✆ **06 33 51 62 55**

89 - VENDS foin en balles rondes 2014, fait en bonnes conditions, sous hangar, 75 € la tonne (réf. 0904)
✆ **03 86 73 16 01**

Bois

Achète sur pied ou abattus, • **chênes américains, chênes français,** très beaux **cèdres** et très **beaux noyers** d'Amérique
✆ **06 07 06 90 15**

Fourrage

18 - A vendre foin, en petites bottes carrées et en bottes rondes, région Culan (18).
✆ **Tél. 06.65.13.01.56.**

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

18 - Vends foin 2014, sous hangar, possibilité livraison, BR 120x120 ou cubiques.
✆ **Tél. 06.10.78.30.21**

21 - Cause retraite VENDS paille MD sous abri, année 2014, - VDS taureau charolais HBC. (réf. 0802)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - VENDS foin de prairie balles rondes 120 x 130, proche Semur en Auxois, prix 80 € la tonne départ (réf. 0807)
✆ **06 82 69 28 68**

69 - Vds foin botte rectangulaire 80 x 90.
✆ **06 73 45 82 39 ou 04 74 66 28 41**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vends paille de blé, récolte 2014, balle ronde, stockée à l'abri.
✆ **06 26 28 96 34**

71 - Vends foin + regain de très bonne qualité, balles rondes de 150, récolte 2014.
✆ **03 85 79 04 51**

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

26 - Vds plants de chênes truffiers vert et blanc sélectionnés et mycorhizés par mes soins.
✆ **06 76 92 81 71**

42 - Fourniture de bois d'oeuvre, sapin, douglas, chêne et autres, bardages terrasses
✆ **06 77 63 56 32**

Propriété

39 - VENDS grande ferme Bressanne, mézanine, 170 m2 avec meubles et literies dans village du Jura, chasse et pêche, médecin, pharmacien et école, terrain, 2000 m2, autoroute 39 à 7 kms entre Dole et Lons. (réf. 090F)
✆ **06 87 10 48 05**

58 - VENDS terre agricole Remilly 58250, 7 ha 94, mise à prix 28 000 € (réf. 0705)
✆ **06 83 99 11 16**

71 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 0910)
✆ **06 07 30 10 92**

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net - 06 41 90 21 10**

89 - VENDS prairies + DPU 17 ha vallées d'Armance. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex (réf. 0901)
✆ **Terres de Bourgogne**

Terrain

07 - Vends jeunes vergers cerisiers en production irrigués surface 2ha. Empurany (07)
✆ **06 74 03 12 12**

26 - Vds terrain agricole 3 ha 77 av irrigation - Lapeyrouse-Mornay.
✆ **06 15 75 23 55**

69 - Vends 2 ha de vignes cru Chiroubles, prix à débattre.
✆ **04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20 h.**

Divers

07 - Vends Ventadou, vends Cuisinière à bois, vends Forge ancienne bon état.
✆ **06 64 06 60 48 (HR)**

SOWMA GRAND VOYANT MEDIUM
Détient des pouvoirs ancestraux 30 ans d'expérience
Confiez-vous à M. SOWMA car il peut résoudre tous vos problèmes même les cas les plus désespérés. Retour immédiat de l'être aimé, chance aux jeux, travail, amour, amaigrissement...
GARANTI Facilités de paiement
06 89 89 80 57

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose reproducteurs 2 ans et 1 an. Site : charolais-jubert.
✆ **Tél. 06.07.75.73.13.**

38 - Vds nacelle 10m montée sur camion JK 75 Renault, tél le soir 04 74 58 34 61
✆ **06 76 71 34 44**

38 - Vds 100 balles ronde de foin diam. 135 - Charrue trisocs Grégoire Besson.
✆ **06 76 07 20 09**

69 - Vends bois de chauffage (peupliers) en longueur d'un mètre. Non livré. Accès facile, bord de route. 30 euros la stère.
✆ **04 74 70 14 12 HR**

69 - Vds desherbeuse thermique à gaz 2 rampes bruleurs 4 bouteilles propane P 13 4 roues de jauge commande électrique maraicher.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

71 - Vends piquets acacia vigne 1,40 m, appointés, écorcés, 2 euros, visibles à Rosey 71.
✆ **03 85 87 75 82 ; 06 03 59 70 79**

71 - Vends fumier bovin, livraison semi-remorque 25 T, Mâconnais Beaujolais.
✆ **06 87 37 14 14**

Location

Agricole

01 - Recherche tenèment agricole (friche possible) 12 ha minimum, à louer, à acheter, en pente, hors zone habitation
✆ **06.82.82.72.11**

03 - Loue dans l'est département expl élevage 110ha avec bâtiment libre 2016
✆ **06 86 74 61 57**

Offre

Emploi

38 - Recherche salarié agricole CDD temps plein, partagé entre 2 exploitations noix, secteur Tullins (avril à fin octobre). Tous travaux mécaniques et manuels, conduite tracteur, traitement vergers taille, entretien divers...
✆ **06 09 34 69 22**

39 - Jura, exploitation laitière recherche agent d'élevage, possibilité transmission.
✆ **03 84 25 56 03 - 06 30 24 35 28**

89 - Installateur matériels élevage RECHERCHE monteur électromécanicien, déplacement quotidien, CV + lettre à lam.breyne@g.mail.fr (réf. 0507)
✆ **lam.breyne@gmail.com**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc...http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

42 - Fils agri. 52 ans recherche emploi stable exp. meca arbo jev permis B C EB cert phyto val 2024
✆ **06 68 79 06 37**

71 - Jeune homme, 15 ans, actuellement en classe de Dima au CFA de Gueugnon dans le 71, recherche pour la rentrée de 2015 un maître d'apprentissage dans le secteur de l'agriculture, région Bourgogne. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au
✆ **06 03 36 50 85**

71 - Recherche travail dans espaces verts, création, aménagement, taille, entretien, travaux de maçonnerie, élagage et abattage, etc.
✆ **06 87 51 20 10 - 03 85 30 68 12**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses montbéliardes origines reconnues sanitaire OK termes mars et avril - 18km Bourg en Bresse
✆ **04.74.51.70.16**

01 - Vds taureau Blonde d'Aquitaine 30 mois + T. charolais 18 mois garanties sanitaires livraison possible tous issus IA sans corne
✆ **06.11.07.36.12**

Les 6 et 7 mars
les Élevages Mélaye-Sennepin et Champeau Michel
vous ouvrent leur portes
Au programme sur les deux journées
- Présentation à l'étable d'animaux sélectionnés depuis de nombreuses années
- Ventes de veaux d'un an et taureaux de 18 mois.



Pour plus d'informations : 06 89 80 45 73

01 - Vds reproducteurs limousin choix 18 mois - Earl Henry
✆ **06.25.39.63.95**

01 - Vds 4 génisses Prim'Holstein prix 1000 euros
✆ **06.40.18.07.28**

18 - Elevage HBC vds 3 taureaux de 18-22 mois et repro de 13 mois, calmes dociles, qualités maternelles. Breton, 18 Germigny.
✆ **Tél. 06.82.25.17.13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 15 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.**

18 - GAEC Dérimay vend 3 taureaux 7-18 mois + 8 veaux de l'année, HBC, bonnes origines.
✆ **Tél. 06.12.87.55.51 ou 02.48.74.08.87.**

18 - Vds taureau 1 et 2 ans, inscrits HBC, élevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **Tél. 06.10.91.41.94.**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 0406)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 14 mois, HBC, IND IBR. EARL Benoit Poillot (réf. 0801)
✆ **06 78 22 35 45**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 12 mois, or. IA, vêlage facile, GS (réf. 0708)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs HBC 1 et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 08VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 080C)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - Elevage HBC, VEND taureau charolais adulte, type viande, vêlage facile et bon taureau 2 ans. TGS. GAEC Lechenault Frères (réf. 0805)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS reproducteurs charolais. EARL de Jully - Lobreau - Magnien (réf. 0902)
✆ **03 80 90 08 79 - 06 70 11 90 57**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 1 an et 2 ans. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais inscrit VEND veaux 15 mois, OR IA, vêlage facile, Virgil, Artois et monte naturelle, fils de Grand Duc, prix de famille Semur 2014, TGS, prime CG 21. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0911)
✆ **06 24 24 69 93**

FÉDÉRATION CHAROLAISE CÔTE D'OR

JOURNEES COMMERCIALES dans les élevages Charolais Du 02 au 07 Mars 2015

+ de 200 reproducteurs Charolais à vendre
Mâles ou Femelles - Inscrits au HBC
Garanties Sanitaires, de Race Pure & de Performances

Elevage	Adresse	Téléphone	Nbre
CHOUBLEY Laurent	21210 LA MOTTE TERNANT	0676653598	11
COLLIETTE Christian	21210 VILLARGOIX	0380641278	4
EARL GABORY	21460 JEUX LES BARD	0687434033	4
EARL GUENOT Nicolas	21230 ALLEREY	0631235601	7
EARL LA COLOMBIERE	21350 ST THIBAULT	0667097980	8
EARL LECHENAULT B & Y	21230 FOISSY	0668677441	6
EARL MENETRIER PARIZOT	21350 AVOSNES (BARAIN)	0688006635	6
GAEC BAUDOT Elevage	21140 PONT ET MASSENE	0607755974	26
GAEC BLANCHOT	21150 GRESIGNY STE REINE	0687471560	14
GAEC DE LA FONTAINE	21320 STE SABINE	0677008627	4
GAEC DES GRANGES DE VESVRES	21350 VESVRES	0686914549	17
GAEC FERROUX	21430 SAVILLY	0380840062	21
GAEC HENRIOT	21700 VILLEBICHOT	0621882277	10
GAEC LECHENAULT	21350 ST THIBAULT	0624246993	16
GAEC ST ROCH	21290 RECEY SUR OURCE	0685338234	5
LYCEE AGRICOLE DE QUETIGNY	21110 TART LE BAS	0618475716	12
SCEA LUCOTTE Jean-Marc	21320 CREANCEY	0680989657	14
TURSIN Bernard	21210 VILLARGOIX	0673956282	7
VIRELY Gérard	21460 EPOISSES	0673100113	29
VIRELY Michel	21460 CORSAINT	0628253884	5

Renseignements **www.cote-dor.chambagri.fr**
Tel 03 80 90 68 80 HB ou 06 24 24 69 93 HR

42 - Vds taureaux Charolais 16 mois diverses origines la HBC Elevage Philippe Plasse
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds génisses Prim Holstein terme mars avril
✆ **06 79 41 80 95**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holst. Rouge et Noir - Montb. - Charolais - Limousin -TBO - poss. location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16 mois - HBC - vel. facile - Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds VL Montbéliarde CL tgs
✆ **06 72 27 51 41**

42 - Vds cause retraite génisses 38 et autres à saillir
✆ **06 17 52 60 51**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52 - 06 74 69 21 83**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 0401)
✆ **03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38**

58 - VENDS bons tau. charolais 4 ans HBC naisseur Cyprés, - t. 2 ans, TB veaux reproducteurs Charolais, Limousin HBC. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0402)
✆ **06 78 97 54 52 ou 06 72 26 48 56 ou 03 86 38 90 36**

58 - VENDS reproducteurs charolais 2 ans, TGS, bonnes origines. GAEC du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 0602)
✆ **06 78 59 03 92**

ESPACE Affaires

LA BOUTIQUE RÉUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE RÉUSSIR


et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
http://boutique.reussir.fr

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria... Tout le catalogue sur le site !
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
TÔLES LAQUÉES 1ER CHOIX

4 nervures c'est économique
➲ 4 nervures eps. 0,50 4€80 le m²
➲ 4 nervures eps. 0,60 5€70 le m²
5 nervures pour de résistance
➲ 5 nervures eps. 0,63 5€85 le m²
➲ 5 nervures eps. 0,75 6€60 le m²
pour + de 500 m², remise de 0,20€/m²**
*Prix HT pour + de 200 m²
**Offre soumise à conditions

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).

53€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 219501
AFFÛTEUSE POUR CHAÎNE DE TRONÇONNEUSE
Elle permet un affûtage de précision, sans dépose de la chaîne, directement sur le guide, des 2 côtés, suivant des angles d'affûtages réglables.
Moteur à circuit électronique, protégé par fusible, 220 V, puissance 85 W, 2,5 A.

157€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 453660
Livrée avec 1 meule de 4,5 mm d'épaisseur.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
453660		157,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG28 - Photos non contractuelles

58 - VENDS reproducteurs 14 - 15 mois, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 060E)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 an - 2 ans - 3 ans, HBC et non. Guinot - Sermarges (réf. 0605)
✆ **03 86 84 33 19 ou 06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureau 2 ans HBC, TGS. EARL des Theuran - Magny Cours (réf. 070B)
✆ **03 86 58 11 54 - 06 20 87 11 85**

58 - Elevage LIMOUSIN VEND 5 taureaux 2 ans, type viande et élevage IBRN (réf. 0703)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 - 3 - 6 ans, - LIMOUSINS 3 ans, bonnes origines. Pannetier Denis (réf. 0702)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 13 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 0706)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 0707)
✆ **03 86 69 25 38 - 06 99 35 67 34**

58 - VENDS 5 taureaux 2 ans dont 2 vêlage facile. HBC, TGS. Colmont Guillaume (réf. 070E)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, vêlage facile, TGS, TBO. GAEC Roube - Magny Cours (réf. 080B)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - VENDS taureaux de 2 - 3 et 4 ans, le tout HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 080A)
✆ **06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 0909)
✆ **03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, gros veaux reproducteurs HBC ou non. TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 0905)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS veaux repro., - taureaux 2 ans et adultes HBC, TGS, prix raisonnable. EARL des Morillats 58360 Préporché (réf. 090D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS cause cessation un cheptel de 60 vaches charolaises, vêlées. (réf. 090C)
✆ **06 10 91 83 47**

69 - Elevage plein air, vds taureaux HBL 16/18 mois - Génisses pleines, vêlage été 2015 - Ttes garanties sanitaires - Livraison possible. EARL JAMA.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds vaches et génisses PH tous stades de lactation et reproduction. CL indem IBR. Cause retraite.
✆ **06 22 82 38 89 ou 04 74 01 49 54**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.**

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends génisses limousines pleines, à terme mai juin, écornées, part. insct., indemnes IBR.
✆ **07 85 87 58 27**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends bons taureaux HBC 2, 3 et 4 ans, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux HBC, 1 à 2 ans, vêlage facile, bon index, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Eveque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, hivernés au pré, indemnes IBR. Gaec Cortier, 71120 Viry.
✆ **06 75 82 49 41 ; 06 73 04 11 63**

71 - Eleveur charolais HBC vend taureaux repro. 2 ans. Vincent Serge, 71420 Oudry.
✆ **06 77 16 24 11**

71 - Vds taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible.
✆ **06 73 34 07 96 ou 06 85 13 37 68 ou site : gaec-berland-la-faye.fr**

71 - Vds 20 taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, Griveaux/Lhoste, 71 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **06 47 94 61 07**

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - VENDS taureau adulte, 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 090B)
✆ **06 74 09 49 89**

89 - HBC VEND taureaux charolais 2 ans, - 65 taureaux 12 à 15 mois, - 15 génisses 2 ans, très bonnes origines, TGS, IBR A. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - St André en Terre Plaine (réf. 060F)
✆ **06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71**

89 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs 15 et 16 mois avec ou sans corne, HBC, facilité de vêlage, livraison assurée (réf. 0803)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux à génisses charolais HBC, TGS, - 1 adulte 3 ans et 16 mois. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0806)
✆ **03 86 75 15 33 - 06 19 96 60 17**

Caprin

18 - Achète chevreaux 3 jours, gras et chèvres de réforme, départements 18, 45, 58 89 et bordure 41. Ets Sénéchal.
✆ **Tél. 06.14.85.04.00 ou 02.33.73.36.32.**

26 - Vds boucs alpin issus IA indemne CAEV troup 1200kg.
✆ **04 75 46 06 43 ou 06 37 08 28 15**

26 - Vds boucs alpin 6 mois 120 euros, refroidisseur à lait 500l 300 euros.
✆ **04 75 90 70 40**

Ovin

26 - Vds agnelles de 2013.
✆ **07 85 54 74 03**

71 - Vends béliers charollais inscrits, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

Chien

01 - Vds chiots montagne des Pyrénées 4 mois nés en bergerie déjà au travail parents supers
✆ **04.74.76.34.58**

39 - A réserver chiots beauceron pure race, extra gardien troupeau et bâtiment n° mère 260628005
✆ **03 84 42 30 98**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AP001680 - BOURGOGNE
CONTROLEUR TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF MULTIFILIERE H/F
Administration. Contrôle d'investissement viti-vinicoles et qualité des céréales. Saisie administrative diverse. BTS agricole ou équivalent. Aptitude à travailler en équipe et à réaliser des déplacements en Bourgogne. Utilisation des outils bureautiques. débutant accepté. Permis B. CDD 3 mois. Entrée : avril 2015. Salaire brut/mois : 1476 €.

AP001755 - LORRAINE - FRANCHE COMTE
AGENT RELATIONS COOPERATEURS H/F
Fromagerie coopérative indépendante, implantée dans les Vosges et en Franche-Comté, fabrique et commercialise 55 000 tonnes de fromages à forte notoriété. Sous l'autorité du Resp. Relations Coopérateurs, vous êtes l'interface entre la Coopérative et ses Coopérateurs sur une zone géographique définie. Vous apportez les conseils nécessaires en matière d'élevage et de qualité du lait au regard des normes applicables et conformément aux exigences des différentes fabrications de la coopérative. Vous leur apportez un appui technico-économique. Vous représentez la Coopérative ponctuellement lors des manifestations professionnelles (foires, salons). De formation supérieure en production laitière/productions animales, vous avez une expérience professionnelle confirmée en élevage, en production laitière. Vous êtes doté(e) d'un bon sens de l'analyse, et savez établir un diagnostic. Vous savez être force de proposition et votre bon sens relationnel vous permet d'instaurer un climat de confiance avec vos interlocuteurs. Poste à pourvoir en CDI. Statut : A.M.T. Rémunération annuelle brute indicative : 26 K€.

AP001569 - BAS RHIN
CONSEILLER TECHNIQUE EN ENVIRONNEMENT H/F
Fédération Régionale. Au sein de la section environnement, en charge d'études visant à améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole et à développer les techniques alternatives non chimiques, vos missions seront les suivantes : Veille technique sur les techniques alternatives au chimique, réalisation de réunions de sensibilisation en zones non agricoles, co animation et coordination de la charte régionale des jardineries. BAC + 2 minimum dans domaine des espaces verts, horticulture, paysage et/ou environnement. Expérience souhaitée en entreprise sur la communication et/ou animation de réunions. Bonne maîtrise des techniques de communication orale ou écrite. Grande capacité d'initiative et d'autonomie. Permis B obligatoire. CDD 12 mois à pourvoir immédiatement. Temps plein (39h/semaine avec RTT). Possibilité de travail en week end. Véhicule de service.

AP000364 - CENTRE/FRANCHE-COMTE
2 TECHNICO-COMMERCIAUX H/F
Intervenant majeur dans la fabrication de fertilisants, recherche 2 technico-commerciaux H/F pour poursuivre le développement de sa gamme de produits innovants et de spécialités. Nous vous proposons d'intégrer un groupe dynamique de taille humaine, vous offrant de nombreuses perspectives d'évolution. Rattaché(e) à la direction régionale, vos principales fonctions seront les suivantes : « Animation et développement commercial de votre secteur (Centre : dépts 41, 45, 18, 58 et Franche-Comté : Dépts : 68, 70, 90, 25, 88) « Prospection et gestion du portefeuille clients (distributeurs et agriculteurs) « Définition du plan d'action de votre région. De formation commercial et /ou agricole, vous possédez une expérience terrain d'au moins 2 ans au sein du monde agricole. La connaissance du commerce des fertilisants sera un atout supplémentaire. Vos qualités relationnelles, votre goût prononcé pour la vente de solutions techniques et votre persévérance vous permettront de vous impliquer pleinement dans votre nouvelle fonction. Réactivité, autonomie et esprit d'équipe sont vos atouts indispensables pour réussir ce challenge. Rémunération composée d'un fixe + variable plus package (véhicule, carte essence, téléphone, ordinateur portable.)

AP001582 - DOUBS
FLEURISTE H/F
Pour jardinerie. Réaliser les compositions florales. Arroser et entretenir les plantes. Renseigner et conseiller les clients. Diplôme de fleuriste + expérience professionnelle. CDD 4 mois.

AP001588 - CÔTE D'OR
CONSEILLER ENVIRONNEMENT EN VITICULTURE H/F
OPA. Animation, conseil et appui technique : Au groupe d'exploitations viticoles, Aux projets collectifs d'aires de lavage des pulvérisateurs. Suivi réseau de parcelle. Suivi des démarches de protection de captage. Formations. Ingénieur ou équi. Connaissances en viti et réglementation environnementale. Animation, Écoute, Synthèse. Maîtrise outils informatiques. CDD 8 mois. Remplacement congé mat. Entrée mimars.

AP001668 - BOURGOGNE / CHABLIS / BEAUJOLAIS (21 / 71 / 69 / 89)
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
Entreprise leader sur son marché spécialisée dans la production et la commercialisation de plants de vigne, recrute pour prendre la responsabilité d'un secteur géographique stratégique et valorisant. En relation directe avec votre Chef de zone et intégré(e) à une équipe, vous suivrez et développerez le portefeuille clients de l'entreprise sur votre zone. Vous devrez animer une clientèle existante de vignerons, de viticulteurs et de grands noms de la viticulture régionale. Vos conseils techniques pertinents et le suivi de vos réalisations permettront de fidéliser les clients. Armé(e) d'une bonne connaissance du secteur Viticole et de nature autonome, vous faites preuve d'une organisation sans faille et vos précédentes expériences en sont la preuve. Vous appliquerez et respecterez la politique technique et commerciale de l'entreprise tout en faisant preuve d'initiative. Vous pourrez compter sur l'appui d'une assistante commerciale. Vos compétences techniques et votre maitrise de l'outil informatique sont des atouts. (Enrichissement de votre fichier clients, reporting d'activité et réunion d'équipe hebdomadaire). Rigoureux (euse) persévérant(e), vous êtes rompu(e)s aux techniques de prospections. Vous avez le gout du travail en équipe, de l'effort et des challenges. Avec un Sens de l'intérêt général, vous adhérez aux valeurs de notre maison et votre action s'inscrit dans la continuité. Permis B. Expérience réussie dans le secteur sera un plus : 2 ans en secteur viticole et/ou commercial. CDI. Rémunération : fixe + variable + véhicule de fonction, ordinateur et téléphone.

AP001760 - BAS RHIN
ASSISTANT DE DIRECTION ET DE VENTES TRILINGUE H/F
Domaine viticole. Accueil physique et téléphonique, vous vous assurez de la présentation du caveau, des ventes et gérez les stocks. Ggestion logistique des déplacements des collaborateurs -Secretariat. Bac+2 en assistanat commercial. Expérience dans la tenue d'un caveau ou dans le domaine viticole serait un plus. 19,2K€ + 13ème mois + mutuelle + prévoyance + tickets restaurant + intéressement + CE (selon votre diplôme et votre expérience).

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SCI POLIMMO

Société civile immobilière
Au capital de 252 000,00 Euros
Siège Social : à Fontaine-Les-Dijon (21121)
11 Rue de la Petite Fin
R.C.S. DIJON 442 741 625

Suivant une décision des associés en date du 29/12/2014, il a été, savoir :

- pris acte de la démission de M. et Mme Jean-Paul POLI de leur mandat de gérant à compter du 29/12/2014,

- décidé de nommer Monsieur Sébastien POLI, dt à Bretigny (21490), 3 rue en Parivaret, en qualité de nouveau gérant, sans limitation de durée à compter du 29/12/2014,

Pour avis et mention.

La gérance

AL210913902

TRANSFERT DE SIÈGE

INMARA

SCI au capital de 1.000 €
5B Rue de la Chapelle
25420 Courcelles Les Montbeliard
RCS Belfort 483.093.076

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2015, le siège social est transféré de Gémeaux (21120) Rue Jean-Philippe Rameau à Courcelles les Montbeliard (25420) 5B Rue de la Chapelle.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis, mention en sera faite aux greffes de Belfort

Lla gérance

AL210913908

ALCANE GESTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : Autoroute A31
Aire de Gevrey-Chambertin
Gevrey Chambertin (21220)
479 576 563 R.C.S. Dijon

Par A.G.E. du 01/02/2015, il a été décidé de transférer le siège social de la société à Autoroute A4 Aire de Longeville les St Avold 57440 Longeville Les St Avold, à compter du 01/02/2015. En conséquence, les statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon et Metz.

Pour avis, le représentant légal.

AL210913914

MODIFICATION DE CAPITAL

VIVA SANTE

Société par actions simplifiée de 96.370,75 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
434 009 155 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9.637,25 € pour le porter de 96.370,75 € à 106.008 ; les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL210913910

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

SELAS NOURISSAT MISSEREY STRIFFLING VIARD
Notaires
23 rue Buffon à Dijon

DECLARATION D'INSASISSABILITE

Suivant acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon, le 01/09/2014, dont une copie authentique est en cours de publication au service de la publicité foncière de Dijon 1er, M. Monsieur Laurent GRILLET, électromécanicien, époux de Madame Béatrice, Suzanne, Paulette BILLET, demeurant à Flavignerot (21160), 3 Chemin de Velars. né à Dijon (21000), le 21 mai 1964, de nationalité Française, a déclaré, conformément aux articles L.526-1 et suivants du Code de commerce, insaisissable ses droits sur l'immeuble où est fixée sa résidence principale ainsi que sur tout bien foncier bâti ou non bâti non affecté à son usage professionnel et notamment les biens suivant :

Commune de Flavignerot (21160)

Une maison d'habitation sur deux niveaux de type 7 pièces principales sur deux niveaux, située Rue de la Ferme, dépendances et cour fermée, cadastrée section AH, numéro 168, lieudit LE VILLAGE, pour une contenance de huit ares quatre vingt quinze centiares (8 a 95 ca).

Pour avis et mention.

Le notaire

AL210913903

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PRENOIS: Terre - Fonds libre après l'enlèvement des récoltes de la campagne 2014 - 2015.

32 ha 90 a 15 ca - Buisson gauthier: ZL-35-56 - Dessus des lavieres: ZO-10 - Devant les planches: ZB-17 - Le haut de challevant: ZI-24[11](A)-24[11](Z) - Les gibots: ZL-7(J)-7(K) - Les herbues: ZB-6(J)-6(K) (avec bâtiments)

QUEMIGNY-SUR-SEINE: Terre, Pré, Landes et Bois Taillis. Objectif : maintien du fermier en place.

24 ha 24 a 72 ca - Fontaine verin: ZT-15[12](J)-15[12](K) - La roche: D-287 - Sur l envers: ZR-42[22](A)-42[22](B)-42[22](C) - Sur la douie: ZX-6(A)-6(B)-6(C)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/03/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL210913915

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint-Just,
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON notaire associé à Nevers, office notarial n° 58003, le 18 février 2015, Monsieur Ahmed **Chaoufi** et Madame Naïma **Moustakil** demeurant ensemble à NEVERS (58000) 17 Rue des Grands Jardins, mariés initialement sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à Mohammedia (Maroc) le 18 octobre 2010, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS, 6 Avenue Saint-Just.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et insertion

Me Nicolas CIRON

AL210913913

MODIFICATION DE STATUTS

GAVIGNET & ASSOCIES

Par décision du 30 juin 2014, la collectivité des associés de la société GAVIGNET - LABBE, SCP d'Avocats au capital de 100.000 € dont le siège est à Dijon (21000), 8, Rue Marceau, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 789 551 793, a décidé de : 1°- prendre acte de la démission de Maître Marie-Aude LABBE, demeurant à Dijon (21000), 38 rue Jacques Cellerier, dans ses fonctions de co-gérante à compter du 30 juin 2014 et constate qu'à partir de cette même date, Maître Jean-Baptiste GAVIGNET est demeuré seul gérant de la Société ; 2°- réduire le capital de 10.000 € pour le ramener de 100.000 € à 90.000 €, par annulation de 100 parts sociales de 100 € nominal. Les statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : capital : 100.000 € ;

- Nouvelle mention : capital : 90.000 € ;

3°- modifier la dénomination sociale qui devient « GAVIGNET & ASSOCIES «, à compter de ce même jour. L'article 2 des statuts a été modifié comme suit:

- Ancienne mention : GAVIGNET – LABBE ;

- Nouvelle mention : GAVIGNET & ASSOCIES.

Par décision du 1er décembre 2014, il a été décidé d'adjoindre à la gérance Maître Isabelle-Marie Delavictoire, demeurant à Longvic (21600), 2, impasse Boris Vian, et Maître Myriam Si Hassen, demeurant à Dijon (21000), 14, Place du Théâtre, en qualité de co-gérantes de la Société, sans limitation de durée, et à compter de ce même jour. Mention sera faite au RCS Dijon.

Pour Avis.

AL210913905

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend six appartements à Auxonne (21)

Au 3 rue du Jeu de l'Arc,

Au 3ème étage :

- **LOT 35, UG 3904 - T3 de 66 m²** avec **balcon – Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété : environ 1.584 € par an - **Prix : 66.000 euros** *

- **LOT 36, UG 3905 - T4 de 76 m²** avec **balcon – Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété : environ 2.256 € par an - P**rix : 74.000 euros** *

Au 4ème étage : **LOT 38, UG 3907 - T4 de 76 m²** avec **balcon – Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété: environ 2.256 € par an - **Prix : 74.000 euros** *

Lots soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 94

Au 5 rue du Jeu de l'Arc : au 3ème étage, **LOT 51, UG 3912 - T4 de 76 m²** avec **balcon - Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété : environ 2.256€ par an - **Prix : 74.000 euros** * - Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 94

Au 1 rue du Jeu de l'Arc : au 3ème étage, **LOT 13, UG 4275 - T2 de 52 m²** avec **balcon - Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété : environ 1.248 € par an - **Prix : 53.000 euros** * - Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 94

Au 11 rue Sennecey : au 1er étage, **LOT 82, UG 4290 - T2 de 52 m²** avec **balcon - Classe Energie : E** - Quote-part de charges de copropriété: environ 1 248 € par an - **Prix: 53.000 euros** * - Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 94

Les syndicats des copropriétaires ne font pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

* (hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle DE OLIVEIRA - Tél : 08 11 74 12 12 **cdeoliveira@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL210913825

CESSION

CESSION FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Mirebeau sur Bèze (21), du 9/02/2015, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 16/02/2015, Bordereau 2015/397, Case n°1, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive contenue dans l'acte de cession du 5/11/2014 relaté dans l'annonce parue le 17/12/14 dans ledit journal n°1302.

Cession par EURL PHARMACIE DE LA POSTE (RCS DIJON 347 383 895) au profit de la SELARL PHARMACIE BOLOT (RCS DIJON 808 841 431), de la pharmacie d'officine dénommée « PHARMACIE DE LA POSTE » sise à Mirebeau sur Bèze (21) 19 place de la poste.

La déclaration d'exploitation a été enregistrée le 17/12/14 par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Bourgogne avec date d'effet au 19/01/15.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au siège du fonds vendu.

AL210913904

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Par avenant en date du 06.01.2015, la location gérance précédemment consentie par ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, dont le siège est à Courbevoie (92400) 5/6 Place de l'Iris,

à la société ROC France, dont le siège social est 61-69 rue de Bercy 75012 Paris Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité Autoroute A6, Aire de Bligny la Forêt 21360 Bligny-sur-Ouche connu sous l'enseigne ESSO SERVICE BLIGNY LA FORET a été renouvelée pour une durée de 5 années à compter du 1er décembre 2014 pour se terminer le 30 novembre 2019.

Pour avis

AL210913900

LOCATION GERANCE

Par avenant en date du 06.01.2015, la location gérance précédemment consentie par ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, dont le siège est à Courbevoie (92400) 5/6 Place de l'Iris,

à la société ROC France, dont le siège social est 61-69 rue de Bercy 75012 Paris-Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité Autoroute A31, Aire de Gevrey Ouest 21220 Gevrey-Chambertin connu sous l'enseigne ESSO SERVICE GEVREY OUEST a été renouvelée pour une durée de 5 années à compter du 1er décembre 2014 pour se terminer le 30 novembre 2019.

Pour avis

AL210913899

AVIS DE GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date des 26 et 28 janvier 2015, la société BABOU, SAS au capital de 15 M €, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison situé Centre Commercial Géant Casino, 21300 Chenôve, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL LONGCHAMP AUDIT CONSEIL, SARL au capital de 200 €, RCS de CLERMONT-FD n°790 579 999. En vertu dudit contrat, la société SARL LONGCHAMP AUDIT CONSEIL exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 1er janvier 2015, pour une durée déterminée de douze (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux

mois.

AL210913909

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI APEX

Société civile immobilière
au capital de 2.286,74 euros
Siège social : Rond-point de la Nation
Bâtiment B Immeuble Apogée
21 000 Dijon
353 477 458 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Christian Roussey demeurant 11, rue Joseph Garnier – 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11, rue Joseph Garnier – 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210913885

SCI APEX

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 2.286,74 euros
Siège social : Rond-point de la Nation
Bâtiment B Immeuble Apogée
21000 Dijon
353 477 458 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 janvier 2015, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Christian Roussey demeurant 11, rue Joseph Garnier – 21000 Dijon, et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210913886

MB STONE INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 11 650 euros
19, rue de la Meille
21 200 Beaune
488 295 817 RCS Dijon

Par décision du 17/02/15, la société PIERRE EXPERT, associée unique, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société MB STONE INTERNATIONAL. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.

AL210913901

SCI 50 AVENUE JEAN JAURES

Société Civile en liquidation
au capital de 1 500.00 €
Siège social : Rue de Vignery
21160 Perrigny-Les-Dijon
RCS Dijon N° 483 170 569

L'assemblée générale des associés du 27 novembre 2014 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 30 novembre 2014.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le Liquidateur

AL210913906

AVIS DE CONSTITUTION

CONVOYAGE PREMIUM

Par acte sous-seing privé en date du 18 février 2015, est constituée, pour une durée de 99 années, une SARL immatriculée au RCS de Dijon, dénommée CONVOYAGE PREMIUM, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à Dijon (21000), 25 B, Rue Verrerie, ayant pour objet en France comme à l'étranger : le convoyage de véhicules ainsi que le rapatriement, la livraison, le gardiennage, la préparation, l'assistance, la conciergerie de véhicules, neuf ou d'occasion, sportifs ou de collections, utilitaires et autres, de toute marque et tout modèle, ou tout autre prestation de service s'y rapportant ; Et dont le premier gérant est M. Thierry Duverger-Nedellec, demeurant à Dijon (21000), 25 B, Rue Verrerie, désigné statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL210913907

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/02/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ETUDES ET REALISATIONS MECANIQUES ET HYDRAULIQUES

Siège social : 3 rue du four, 21330 Larrey

Forme : SARL Unipersonnelle

Sigle : SARL ERMH

Capital : 7000 €

Objet social : Etude et réalisation de tous systèmes à composantes principales mécaniques et/ou hydrauliques. Réalisation de dessins industriels. Fabrication de pièces mécaniques et d'automatismes selon spécifications clients

Gérant : Monsieur Claude Bertholle, 16 grande rue, 21330 Larrey

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL210913911

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2015, il a été constitué une SASU dénommée : FLORENT MILESI

CONSULTING

Siège social : 4, rue du Jardin des Plantes, 21000 Dijon

Capital : 1.000€

Objet : Conseil en gestion pour l'action sociale, le développement local et les programmes de solidarité internationale.

Président : M. Florent Milesi, 4, rue du Jardin des Plantes, 21000 Dijon.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué

aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés

uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL210913912



NIÈVRE

DÉSIGNATION

NEVINOX

Société par action simplifiée
au capital social de 141.844,50 euros
Siège social : 20 bis rue de l'Eperon
58000 Nevers
508 497 914 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 6.01.2015, il a été décidé de désigner, à compter du 01.01.2015 M. Régis Moutton, dmt 3 Place Aristide Briand à (26240) Saint Vallier, aux fonctions de Directeur Général Délégué.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

Le Président

AL580914150

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers en date du 08/01/2015, curateur des successions de :

M. Roland Antonin MARTIN célibataire, décédé le 06/05/2014 à FOURCHAMBAULT, réf 15.6961

M. Réda BARIHI célibataire, décédé le 22/03/2014 à Nevers, réf 15.6962

Mme Louise Henriette VOYARD divorcée DA SILVA, décédée le 30/04/2012 à Nevers, réf 15.6960

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M. Bernard Maurice TILLIOT célibataire, décédé le 16/11/2013 à DIJON, réf 14.6462

M. Roland ALEXANDRE célibataire, décédé le 15/09/2012 à Clamecy, réf 14.6506

M. Roger BARON veuf, décédé le 05/01/2013 à Clamecy, réf 14.6606

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

M. Jean-Claude MARCEAU célibataire, décédé le 31/12/2012 à LA Collancelle, réf 13.5693

Mme Hélène Fernande LECLUZE veuve HUGUET, décédée le 23/11/2012 à Varzy, réf 13.5819

Mme Berthe BIDET veuve JOUY, décédée le 29/04/2011 à Lormes, réf 13.5846

Mme Marcelline PICHOT veuve BOGEMANS, décédée le 18/01/2013 à Lormes, réf 13.5850

M. Edouard JACHIMOWIEZ célibataire, décédé le 29/02/2012 à Nevers, réf 5906

M. Pierre LAGUIGNE célibataire, décédé le 15/02/2011 à Surgy, réf 14.6163

M. Jean-Jacques Guy BILLAUD célibataire, décédé le 21/10/2013 à Nevers, réf 14.6501

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de NEVERS le 15/03/2015

AL580914148

CESSION DE PARTS

SCI LES CHAPUIS

Société Civile Immobilière
au capital de 40 000 €
Les chapuis, Ternant (58250)

Cession de parts et changement de gérance

Par acte sous seing privé du 14 novembre 2014, Mme Anne Lucken a cédé l'intégralité de ses parts (50 parts d'une valeur de 100 euros chacune) à M. Denis Seigne. En conséquence, ont été modifiés les articles 7 et 10 des statuts.

Par acte sous seing privé du 14 novembre 2014, M. Simon Champeaux a cédé l'intégralité de ses parts (50 parts d'une valeur de 100 euros chacune) à M. Boris Jouanne. En conséquence, ont été modifiés les articles 7 et 10 des statuts.

L'AGE du 14 novembre 2014 a décidé de modifier la gérance. Monsieur Simon Champeaux est remplacé par M. Boris Jouanne. En conséquence, a été modifié l'article 20 des statuts.»

AL580914163

TRANSFERT DE SIÈGE

CENTRE PHARMA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 138, rue Francis Garnier,
58000 Nevers
751 517 103 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal en date du 20 octobre 2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 23, rue Taitbout, 75009 Paris, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée au RCS tenu par le

greffe du tribunal de commerce de Nevers et immatriculée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Paris.

Le Président

AL580914153

LONG KIEU SUSHI

SARL au capital de 3 000 €.
Siège : 17, Av. Marcelin Berthelot
38100 Grenoble.
801 885 310 RCS Grenoble.

Aux termes d'une AGE du 20 janvier 2015, le siège social a été transféré au 22 Rue Marc Riquier 58000 Nevers à compter du même jour et l'article 4 des statuts a été modifié. Objet social : restauration rapide.

Gérant : M. Long Ngoc DINH, 22 rue Marc Riquier 58000 Nevers.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Nevers.

AL580914158

MODIFICATION DE CAPITAL

EISMANN & ASSOCIES

SELARL au capital de 40 000 €
Siège social : 44, Rue Paul Vaillant Couturier
58000 Nevers
512534983 RCS de Nevers

Par AGE du 18/12/2014, il a été décidé d'augmenter le capital de 20 000 € par Augmentation de capital pour le porter à 60 000 €.

articles 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de Nevers.

AL580914144

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

GAEC JOUAN

Au capital de 392 932,77 euros
Siège social : Migny - 58210 Varzy
RCS Nevers 424 170 157

Le 31 décembre 2014, l'Assemblée Générale a nommé Co-Gérant Monsieur Renaud Soyer, demeurant Migny, 58210 Varzy.

Aux termes de la même Assemblée, les Associés ont pris des décisions dont les mentions sont les suivantes :

Objet : augmentation du capital social

Ancienne mention : capital : 392 932,77 euros.

Nouvelle mention : capital : 556 653,87 euros.

Pour avis.

AL580914156

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
Alliance Pastorale
Agrément N° 2658
Siège social :
1, route de Chauvigny.
86500 Montmorillon
Adresse Postale :
48, avenue de l'Europe
CS 80095
86502 Montmorillon cedex

CONVOCATION AG PLENIERE ORDINAIRE

Nièvre – Cher – Indre-et-Loire
Maine-et-Loire - Vendée –
Loire-Atlantique – Charente-Maritime
Gironde – Dordogne - Creuse

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée de Section pour délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

1 – Information des Associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire annuelle ; Approbation du P.V. de l'A.G. Ordinaire du 27.03.14 ; Rapports du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2013/2014; Examen des comptes ; Rapports du Commissaire aux Comptes ; Approbation des comptes ; Quitus aux Administrateurs ; Affectation du résultat de l'exercice ; Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration ; Approbation des conventions entre les Administrateurs et la Coopérative ; Constatation variation capital social souscrit ; Questions diverses.

2 - Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière

Cette Assemblée se tiendra

Le Mercredi 18 Mars 2015 à 10 H 30 à la Maison de la Promotion Sociale (MPS Aquitaine) 24 av de Virecourt,

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

L'AG des Délégués élus par les Assemblées de Section se tiendra le 30 mars 2015 à 14 h 30 à l'Alliance Pastorale – 48 av de l'Europe, 86500 MONTMORILLON, sur l'ordre du jour prévu ci-dessus par les Assemblées de Section aux points 1 et 2.

Le Président, Hervé de MONVALLIER.

AL580913981

Les associés ont la faculté, à partir du 15è jour précédant la date de l'AG de section, de prendre connaissance des documents suivants : comptes annuels, rapport du Conseil d'Adm. aux associés coopérateurs, rapport sur la gestion du groupe le cas échéant, texte des résolutions proposées, rapport général du Commissaire aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable. Ces documents seront disponibles au siège de la Coopérative et pourront être envoyés sur demande.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BICHES (15/017/01)

Avec bâtiments d'exploitation:

43 ha 31 a 54 ca

- Accourt: ZE-75 ZI-1-2 - Buisson du grand champ: ZK-53-54(*)-91-92 - Domaine de la cour: ZE-76-77 - L ouche de romenay: ZD-19-20 - Le maupas: ZD-115(*)-180[116](*) - Le terreau: ZD-143 - Les champs longs: ZC-20-21

- Les chaumes de villeneuve: ZE-9 - Les ragonnes: ZD-31-160[27] - Romenay: ZD-58-59-73(*)-111(*)[F1]-182[64]

Et, par extension,

Cmne de BRINAY:

13 ha 62 a 96 ca

- La creuze: YA-1-2-3 - Les mouilles nord: YA-16 - Les mouilles sud: B-521-530-531-681[525]-683[526] YB-1-3-4 - Pre de praye: YA-14-15

Cmne de ALLUY:

10 ha 38 a 50 ca

- Le bouchot: ZM-39(*)-40 - Le champ du long: ZC-12

Cmne de BRINAY (15/017/02) :

11 ha 43 a 30 ca

- Champ du petit pre: YA-6

Cmne de TINTURY (15/017 03):

9 ha 41 a 44 ca

- Champs signaux: C-62-63-67-69 - Les grands quartiers: C-43-44-45-46-52 - Les hates coutures: C-61

Cmne de BRINAY (15/017/04) :

8 ha 07 a 40 ca

- Pre de praye: YA-11-12

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (15/016 01)

Biens loués sur partie :

1 ha 39 a 91 ca

- De saint loup: 091ZA-83[9] - Terres de boulasse: 091ZA-84[9]

Cmne de ONLAY (14/0116 01)

Massif forestier :

81 ha 61 a 56 ca

- Champ du crot: C-26(*)-27(*) - Les bouchellottes: B-350(*) - Les bouets: C-117-118 - Les boulats: C-2-3-4-5-6-7-8-9-10(*) - Manoir de thard: C-166(*)-181(*)-184(*)-260[183]-262[183](*)

Et, par extension,

Cmne de PREPORCHE:

79 a 50 ca - Bois des charmes: ZL-82-99-115 - Les gouttes: ZL-47-59

Cmne de SOUGY-SUR-LOIRE (15/015 01):

79 a 52 ca

- En vignolle: B-223-568[224]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/03/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL580914162

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 4/2/2015,

Mr Luce Jean-Michel et Mme Lacombe Martine Madeleine Anna, son épouse, dt à Châteauneuf Val de Bargis (Nièvre) 17 rue de la Tuilerie «Chamery», mariés à Menetreol Sous Sancerre (Cher) le 28/4/1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

ont adopté pour l'avenir le régime de la Communauté Universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL580914139

MODIFICATION DE STATUTS

Me Anne NEYRET
Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

TECHNOLOGY LUMINAIRES

Société par Actions Simplifiées
au capital de 260 000 euros
Siège social : 58 rue des Champs Pacaud
Parc d'activité de Nevers Saint-Eloi
BP55
58027 Nevers
529 172 207 RCS Nevers

Selon décisions de l'associé unique du 26 janvier 2015, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

Ancienne mention

Président Conseil d'administration et administrateur : M. Frédéric Saizy, né le 22/12/1967 à Paris 12ème (75), dmt à 82 Rue du Grand Faubourg - 28000 Chartres

Nouvelle mention

Président Conseil d'administration et administrateur à compter du 1/3/ 2015 : M. Harald Ender, né le 14/11/1952 à Simmerath (Allemagne), dmt à Am Kornfeld 78, 86899 Landsberg Am Lech, Allemagne.

Directeur Général et administrateur à compter du 1/2/2015 : M. Eduardo Hernandez, né le 22/05/1968 à Madrid (Espagne), dmt à Fontainebleau (77300), 24 Rue de la Paroisse.

Pour avis,

le Président

AL580914151

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

ALTERNATIVE SARL

au capital de 50 000 euros
Remilly, 58210 Marcy
R.C.S. Nevers 403 305 899

Délibération du 15/01/2015 : La collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant non associé M. Sébastien Dupont, dt Le Bourg 58210 Corvol d'Embernard, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01/01/2015. Elle a également décidé de modifier l'objet social en supprimant notamment l'activité d'achats ventes de produits médicamenteux pour le bétail ou autres et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL580914161

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI VERNAU -GAUTHEY

Aux termes d'une AGE en date du 10/11/2014 de la SCI VERNAUX-GAUTHEY, les Praies 58370 Larochemillay immatriculée au RCS de Nevers SIREN 493 054 928, enregistrée à Nevers (Nièvre) le 12/02/2015 bordereau 2015/152 case n°1 ext 352. Suite au décès du 26/08/2012 de Mr Jean Pierre Gauthey sont nommés en qualité de premiers gérants :

1/ Mme Christiane Gauthey

2/Mme Véronique Vernaux

Il a été décidé, à compter du 10/11/2014 :

- de transférer le siège social 4 rue de Bibracte, les Brûles 58170 Luzy en remplacement de Les Praies 583701 Larochemillay

Mention sera faite au R.C.S de Nevers

pour avis et mention

Le gérant

AL580914168

NON DISSOLUTION

CHABIN HOLDING

SARL au capital de 1 000 €
48 B avenue du Maréchal Leclerc
58400 La Charité Sur Loire
753 354 828 RCS Nevers

Statuant par application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce et des statuts de la société, l'assemblée générale mixte du 31 décembre 2014 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL580914165

DISSOLUTION LIQUIDATION

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Virzon - 5 ter rue de la Gaucherie Nevers - 6 rue Hoche

CABINET EXPERTISES CENTRE AGENDA PIGOURY- C.E.C.A.P

SARL en liquidation amiable
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Rue Pierre Dubois,
58700 Prémery
Siège de la liquidation : 9 Route de St Bonnot, 58700 Prémery
RCS Nevers 452 220 437

Selon décisions du 21 Novembre 2014, il résulte que :

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. Michel Pigoury

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 02/02/2015, le Tribunal de Commerce de Auxerre a prononcé (Ouverture d'une procédure de) Redressement judiciaire

de **ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE DE L'AVALLONNAIS**

14, rue du Général Leclerc

89200 Avallon

R.C.S.: 793 661 166

ETS Secondaire : allée Jean Mermoz - ZI Bagatelle - 58500 Clamecy

A nommé comme administrateur judiciaire Me Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes.

A nommé comme mandataire judiciaire Me Bernard Delibes 12 bld Davout 89000 Auxerre.

Le Greffier.

AL580914131

a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 18/06/2014;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL580913984

NEODONT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social: 52 Rue Yves Cogoi,
58600 Fourchambault
Siège de liquidation : 52 Rue Yves Cogoi,
58600 Fourchambault
RCS Nevers 488 321 761

L'AGE du 31.12.2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa gestion à M. Laurent Bozzolan, déchargé ce dernier de son mandat de liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation au 31.12.2014.

Dépôt au RCS de Nevers

Pour avis Le Liquidateur

AL580914152

GAEC MORCHERE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 87 749 €
Siège social : 58230 Dun Les Places
RCS Nevers 301 862 934

Suivant décision collective des associés en date du 31/12/2014, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2014 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Roumier Pierre demeurant 58230 Dun Les Places, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 58230 Dun Les Places, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580914159

SARL DEROCHE

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 8 000 euros
Place Chanzy
58 170 Luzy
RCS Nevers : 701 880 510

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire au 23 février 2015, il résulte que :

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :

- approuvé le compte définitif de liquidation,

- déchargé Monsieur Deroche Philippe de son mandat de liquidateur,

- donné à Monsieur Deroche Philippe quitus de sa gestion,

- constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Mention sera faite au RCS : Nevers.

Pour Avis,

AL580914167

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ALPHA TECHNO BOIS

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : Mairie – Le Bourg – 58800 La Collancelle

Objet social : Conception, fabrication, montage de tous types de constructions (maisons individuelles, bâtiments, abris de jardin etc), d'équipements, d'aménagements intérieurs et extérieurs, de meubles en bois - Travaux de charpente et de couverture - Négoce de bois - Commerce de détail de nourriture et boissons au moyen de distributeurs automatiques - Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Alexandru-Titu MAIORESCU dt à Suceava (Roumanie) – Str. Fagetului nr. 36

Immatriculation : RCS de Nevers.

AL580914132

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS RODEOPIZZA

Forme sociale : SAS

Capital social : 15 000 €

Siège social : 108, Avenue du 85ème de Ligne, 58200 Cosne Cours sur Loire

Objet social : Restauration rapide, exploitation de pizzérias en self-service, exploitation de tous types de restauration, exploitation d'attractions mécaniques, fabrication et vente de plats à emporter, organisation de soirées musicales ou à thèmes

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Sébastien Cosson dt à Chaulgnes (58), 6, Route d'Orge, Le Gros Chêne

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580914137

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 13 février 2015, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOCAZUR.

Forme : Société civile.

Capital social : cinq cents euros (500,00 €).

Siège social : Coulanges les Nevers (58660), 6 rue de Volleron.

Objet social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports : 500 € en numéraires

Gérance : M. Tarik Ezzine, demeurant à Coulanges les Nevers (58660), 6 Rue de Volleron

M. Mohammed Ourrami, demeurant à Decize (58300), 41 B Rue de la République.

Immatriculation: RCS de Nevers.

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL580914138

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE -LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/02/2015,il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination : «S.C.E.A. DU CANAL»

Siège social : Sermoise sur Loire (58000) «Villebourse»

Objet : Acquisition et exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité, la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés

Durée : 99 années

Capital : 10 000 euros en numéraire

Agrément des cessions de parts : Cession libre entre associés et descendants ; Agrément pour toute autre cession.

Gérance : M. Nicolas Briet, demeurant Moulins-Engilbert (58290) «La Brosse»

Immatriculation : RCS de Nevers

Pour avis,

La Gérance

AL580914140

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE -LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/02/2015 il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : « SCI JMLA »

Siège Social : « La Brosse » 58290 Moulins-Engilbert

Objet : Acquisition par voie d'apport ou autrement, revente, gestion, administration, exploitation, location, tant comme bailleresse que comme preneuse, de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 2 000 euros en numéraires

Gérance : M. Nicolas BRIET, demeurant « La Brosse » 58290 Moulins-Engilbert

Agrément : Toutes transmissions autres qu'entre associés et descendants sont soumises à agrément

Immatriculation : au RCS de Nevers

Pour avis,

La Gérance

AL580914141

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 février 2015, il a été constitué une SARL dénommée: APYCLIC SERVICES

Objet social : Le service, à titre exclusif, à la personne à domicile des prestations d'activité informatique, au sens de l'article 199 sexdecies,1-b du CGI et des textes du Code du travail, regroupant les prestations de livraison, d'installation, de mise en service, de maintenance de matériel informatique ainsi que d'initiation et de formation au matériel informatique et aux logiciels non professionnels à condition que cette prestation soit comprise dans la chaîne des prestations précédemment évoquées.

Siège social : 6 Avenue du 8 mai 1945-58660 Coulanges Les Nevers

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric PALYS demeurant 32 avenue Dufaud-Marzy (Nièvre), Monsieur Martial RODEMACQ demeurant 4 Impasse des Clos Martin Coulanges Les Nevers (Nièvre).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL580914143

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Parigny les Vaux (Nièvre) du 13 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PISCINES CLEMENT

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 euros

Siège social : Chemin des Chaudenis, Pinay, 58320 Parigny les Vaux.

Objet : La vente et l'entretien de piscines, spas, saunas, jacuzzis, hammams et tout ce qui s'y rapporte ainsi que la vente de tous produits d'entretien.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Clément Dolat dt Chemin des Chaudenis, Pinay, 58320 Parigny les Vaux

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Le transfert d'actions est libre entre associés. Toute autre mutation d'actions doit être autorisée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président,

AL580914147

BTC COUVERTURE ZINGUERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 55 Route de Guérigny
58130 Balleray

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Balleray du 06 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BTC COUVERTURE ZINGUERIE

Siège social : 55 Route de Guérigny, 58130 Balleray

Objet social : Couverture Zinguerie et tous travaux annexes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3 000 euros

Gérance : M. Benjamin Chotard-Thureau demeurant 55 Route de Guérigny, 58130

Balleray
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis La Gérance

AL580914154

PRESTA-B

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 27 Avenue Victor Hugo,
58300 Decize**

Avis de constitution

Suivant acte SSP en date à Decize du 15 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PRESTA-B

Siège social : 27 Avenue Victor Hugo, 58300 Decize

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 500 euros

Objet : Prestations techniques, logistiques et administratives au profit de magasins de vente d'optique, vision et prothèses auditives.

Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la société donné par le président.

Président : Monsieur Jean-Louis Barillot demeurant 27 Avenue Victor Hugo, 58300 Decize.

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président

AL580914155

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17 février 2015, il a été constitué une SARL dénommée : THOMAS DAVID

Objet social : étude, fabrication, commercialisation et pose de menuiserie, vitrerie, serrurerie, domotique, portail, alarme et dépannage de toutes ces activités.

Siège social : 4 rue des Acacias, Villemoison 58200 St Père

Capital : 5000 euros

Gérance : M Thomas David demeurant 4 rue des Acacias, Villemoison 58200 St Père

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580914157

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Saint Andelain (58150) du 11 février 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : R CARRE

- Siège : 4 Les Chétives Maisons, 58150 Saint Andelain

- Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

- Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

La culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

- Capital : 1 000 Euros uniquement en apports en numéraire

- Gérance : M. Romain Redde demeurant 4 Les Chétives Maisons, 58150 Saint Andelain pour une durée illimitée

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire à l'exception des cessions consenties entre associés qui sont dispensées d'agrément

Pour avis, le représentant légal.

AL580914160

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend une maison à Nevers (58)
9 rue Pablo Neruda**

De 4 pièces de 87,75 m², lot n° 1, sur deux niveaux comprenant :

3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau.w.-c., salle de bain, dégagement, entrée, ainsi qu'**un jardin** et **une cour avec escalier privatif** et au sous-sol : **un garage. Classe énergie : D - PRIX : 74.256 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 120 € par an soit 10 € par mois.

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 32 lots.

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle DE OLIVEIRA - Tél : 0811 74 12 12

cdeoliveira@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la NIEVRE ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL580913940

YONNE

➜ DÉMISSION

SAS CAMERONE

Aux termes d'une décision en date du 12 février 2015, le Président de la société SAS CAMERONE au capital de 40 000 € dont le siège social est à Cheroy (89690) Route des Bedets, immatriculée sous le n°433 676 012 RCS Sens, a pris acte de la démission de Madame Karine Berribi de ses fonctions de directeur général et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

Le Président

AL890914151

➜ NOMINATION

FIFRELIARD

**Société par actions simplifiée
au capital de 41.760€
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 Dollot
RCS SENS 498.529.213**

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, à compter du 1er janvier 2015, sans limitation de durée, en qualité de Directeur Général Délégué et pour une durée indéterminée, ne pouvant excéder toute fois la durée du mandat du Président : La société Sttina SAS, Société par actions simplifiée au capital social de9.000€, ayant son siège social sis Chemin de la Renauderie 89150 Dollot, représentée par son Président Monsieur Serge Macor

Pour avis - Le Président.

AL890914146

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

RBF

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 7 place aux Foires
29590 Le Faou
807 959 051 RCS Quimper**

Transfert de siège social

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Bruno Bernisson, Gérant, 20 rue de la Papeterie 39200 Saint-Claude.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015, il résulte que le siège social a été transféré au 1 rue du Pont, La Cour Barrée 89290 Escolives-Sainte-Camille, à compter du 11 février 2015.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 807 959 051 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

L'article 4 -siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL890914115

**Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit
des Sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens**

L'ATELIER CULINAIRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue Valentin Privé
89300 Joigny**

Avis de constitution.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Joigny (89) du 16 février2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'ATELIER CULINAIRE

Siège social : 15 rue Valentin Privé, 89300 Joigny

Objet social : l'activité de traiteur, de restaurant, d'organisation de soirées et de repas. La fabrication de repas pour sociétés de services.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur François Cachot, demeurant à Joigny(89) 15rue Valentin Privé.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, la Gérance.

AL890913896

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS JEANNIN AUTOMOBILES

Le 15/1/2015, le Président de la SAS JEANNIN AUTOMOBILES au capital de 1.000.000€, siège social à Auxerre(89) 40/47, av. C. de Gaulle, 427 020 524 RCS Auxerre, a modifié l'adresse du siège social - **Anciennes Mentions Publiées** : Siège social : Auxerre (89) 40/47, av. C. de Gaulle - **Nouvelles Mentions :** Siège social : Auxerre(89) 40/42 , av. C. de Gaulle.

AL890914033

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TOUCY - pré

1 ha 18 a 62 ca - Pre de la roue: E-654-655-656-657

VAUDEURS - terre et bois-taillis

48 a 30 ca - Chemin du moulin: C-1130-1131

SAINT-LEGER-VAUBAN - bois

90 a 55 ca - Les buchaires: A-41-45

SALIGNY – terre et bois-taillis

1 ha 13 a 43 ca - La cote aux brebis: ZH-32 - Les petites vallees: ZI-57-58 - Mitois: B-413 - Pres l eglise: B-258 - Vignes des champs: Y-6

VILLECIEN – terre et bois – bien occupé en partie

2 ha 20 a 44 ca - La borne: ZH-36-37

Vente des biens ci-dessous (château, parc, dépendances, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois, étangs, matériel, améliorations de fonds) de manière indissociable

Terre et bois

LA BELLIOLE(89) - Surface sur la commune : 7 ha 91 a 50 ca

- 'Garlande': ZK- 1(J)- 1(K)- 1(L) - 'Pres des pommes': ZL- 4

MONTACHER-VILLEGARDIN(89) - Surface sur la commune : 179 ha 17 a 20 ca

- 'Champs de la tuilerie': V- 19(A)- 19(B) - 'Dieulamant': U- 36 - 'Etang de la cour': E-202 - 'Etang de la rotie': E- 184 - 'La basse cour': F- 380- 383- 384- 385 - 'La fosse tournisse': V- 7 - 'La maison rouge': D- 293-294(J)- 294(K)- 294(L) W- 28(J)- 28(K) - 'La mardelle d eau': W- 27- 51[26] - 'La noue': E- 45- 47- 263[46]- 265[52]- 267[53] - 'La petite fontaine': V- 18(J)- 18(K) - 'La piece des entonnoirs': U- 70(J)- 70(K) - 'Le clos du moulin': W- 37[32](J)- 37[32](K)- 37[32](L) - 'Le pre de la garenne': F- 391- 392 - 'Les branloires': E- 179- 180- 181(J)- 181(K) - 'Les chapelles': W- 46[8]- 'Les corps cites': E- 189- 190 - 'Les etangs': V- 10- 17 - 'Piece bois carre et pre bo': E- 28- 29- 30- 31(J)- 31(K) - 'Piece de la basse cour': E- 191- 192 - 'Pierre pointe': E- 41(J)- 41(K) - 'Pre de l ile': F- 386- 387 - 'Pres des vallees': F- 463-465- 466, matériel, améliorations de fonds, bâtiments d'habitation et d'exploitation et reprise du contrat de travail du salarié, en vigueur au jour de la signature.

Cette vente se réalisera sous forme de vente de parts sociales ou vente d'actifs

château, parc et dépendances

MONTACHER-VILLEGARDIN(89) - Surface sur la commune : 11 ha 24 a 62 ca

- 'Etang de l ouche': E- 235- 236- 237 - 'Le parc': F- 377 - 'Vertron': F- 364- 365- 367-368- 369- 370- 371(J)- 371(K)- 373(J)-373(K)- 374- 375

Etangs et bois

LA BELLIOLE(89) - Surface sur la commune : 6 ha 98 a 35 ca

- 'Bois de la herse': ZK- 24[6](AJ)- 24[6](AK) - 'Etang de rabotteux': ZL- 32[2] - 'Garlande': ZK- 25[1](AJ)- 25[1](AK)

MONTACHER-VILLEGARDIN(89) - Surface sur la commune : 126 ha 64 a 68 ca

- 'Bois de l etang du moulin': D- 434 - 'Bois de l orfraie': E- 176(AJ)- 176(AK) - 'Bois de la herse': E- 182(AJ)- 182(AK) - 'Bois de la madeleine': E- 34(AJ)- 34(AK) - 'Bois de la patte': E- 175(AJ)- 175(AK)- 'Bois de la petite fontaine': E- 168- 169(AJ)- 169(AK) - 'Bois des charmes': E- 83 - 'Bois des coulons': E- 134 - 'Bois des fresnes': E- 39(AJ)-39(AK) - 'Etang de l ouche': E- 258[194]-262[195] - 'Etang de la cour': E- 255[201] - 'Etang de rabotteux': E- 170- 171- 172-173- 174 - 'Etang neuf': E- 35(AJ)- 35(AK)-36(AJ)- 36(AK)- 37(AJ)- 37(AK) - 'L anglaiserie': X- 200[91]- 202[91] - 'L etang du moulin': D- 418(AJ)- 418(AK)- 419- 420-421 - 'La basse cour': F- 378- 379- 381-382 - 'La grahuche': F- 397- 401- 403 - 'La lapiniere': F- 393- 394- 395 - 'La mardelle d eau': D- 326 - 'La noue': E- 60(AJ)- 60(AK) - 'La renarderie': D- 380-'Le champ du gris': D- 359 - 'Le clos du moulin': D- 413- 414 - 'Le moulin de vertron': D- 432- 433 - 'Le parc': F- 376 - 'Le pre patouillat': E- 38 - 'Le pre prieur': E- 148 - 'Les branloires': E-177(AJ)- 177(AK)- 178 - 'Les corps cites': E- 185- 186- 187(AJ)- 187(AK)- 188 - 'Les etangs': E- 208- 217 - 'Les pres brules': D-135- 140- 143 - 'Piece bois carre et pre bo': E- 32(AJ)- 32(AK) - 'Piece de la basse cour': E- 193(AJ)- 193(AK)- 'Pierre pointe': E- 40 - 'Pres de palis': E- 86(AJ)- 86(AK)- 89- 92- 94 - 'Pres des vallees': F- 462 - 'Vertron': F- 366

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 mars 2015** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890914189

SARL DELCARBO

**SARL au capital de 620 000 ¤ porté à
630.000 ¤
Siège social : 14, rue des Fourneaux
ZAC des Clairions, 89000 Auxerre
788690592 RCS Auxerre**

L'AGE du 1er/12/2014

. a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention : 620.000 euros

Nouvelle mention : 630.000 euros

. a décidé de remplacer la première activité de l'objet social, à savoir : La participation et l'animation de toutes sociétés dont l'objet social est l'optique et la lunetterie et plus généralement l'exploitation en direct de fonds de commerce de lunetterie, optique, équipement de vue et de mesure, mise à disposition de moyens et de personnel pour

l'exploitation du fonds détenu directement ou indirectement,

Par l'activité de : La participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés commerciales, civiles, mobilières ou immobilières; la gestion de toutes participations et de toutes valeurs mobilières ; Toutes

activités de prestations de services, notamment en matière administrative, comptable, informatique, publicitaire et financière, l'assistance à la gestion, à l'orientation commerciale, la coordination d'actions collectives, la recherche, le développement, le recrutement et la stimulation dans les domaines techniques et commerciaux; Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL890914147

15 NOVEMBRE

**Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : rue du vieux puits
La madeleine sur Loing
77570 Château Landon
R.C.S Melun N° 493 271 779**

Aux termes d'une décision en date du 02 janvier 2015, l'AGE a décidé :

- transfert du siège social à Champigny sur Yonne (89340) rue du Petit Coudroy à compter du 1er janvier 2015 et modification en conséquence l'Article 4- siège social des statuts.

Pour information,

Objet : l'acquisition d'un immeuble sis à Champigny (89370) route Nationale 6, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée: 99 années

En conséquence, la société fera l'objet d'une radiation au RCS de Melun et d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

- valider et acter la cession de la totalité des parts détenues par Mme Corinne Evelyne Lamore au profit de mr Vasco Goncalves Baptista intervenue le 30 décembre 2014 et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts comme suit :

Article 7- Capital social

Le capital social est fixé à cent euros (100 euros)

Il est divisé en 10 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

par Monsieur Vasco Goncalves Baptista, numérotées de 1 à 10.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 10 parts sociales.

Pour avis

AL890914160

➜ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend une maison de 4 Pièces à Gurgy (89)
17, rue des Fauvettes**

de 84 m² sur une parcelle de **199 m² - Classe Energie : D - Prix : 89.190 €** (hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle DE OLIVEIRA - Tél : 08 11 74 12 12, **cdeoliveira@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de l'YONNE ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL890914018

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un ASSP du 11/02/2015, M. et Mme Lefèbvre demeurant à Aillant sur Tholon (89), ont donné à titre de location-gérance, pour une durée de 12 mois à compter du 1.12.2014 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation, à la SARL LEFEBVRE au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Aillant sur Tholon (89) ZI (Les Hauts de Fins), leur fonds de commerce de vente de fuel, bois gaz, carburant, quincaillerie, vente d'appareils de chauffage, réparation et l'entretien de tous appareils et outillages, l'entretien d'appareils de chauffage et de cuves, le ramonage , sis et exploité à Aillant sur Tholon (89) ZI (Les Hauts de Fins, pour l'exercice duquel M. Lefèbvre est immatriculé sous le n° 324 016 203 RCS Sens ; SIRET 324 016 203 00022.

Le locataire gérant exploitera ledit fonds à ses seuls risques.

AL890914029

LOCATION GERANCE

Par avenant en date du 06.01.2015, la location gérance précédemment consentie par ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, dont le siège est à Courbevoie (92400) 5/6 Place de l'Iris,

à la société ROC France, dont le siège social est 61-69 rue de Bercy 75012 ParisConcernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité Autoroute A19, Aire de Villeroy, 89150 Fouchères connu sous l'enseigne ESSO SERVICE VILLEROY a été renouvelée pour une durée de 5 années à compter du 1er décembre 2014 pour se terminer le 30 novembre 2019.

Pour avis

AL890914149

GARAGE COURLONNAIS

Suivant acte SSP en date du 31/12/2014 M. Ducreux André, demeurant 5 Rue des preaux, 89140 Courlon-sur-Yonne a confié en location-gérance à GARAGE COURLONNAIS, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 39 rue de Bray, 89140 Courlon-sur-Yonne, en cours d'immatriculation au RCS de Sens, son fonds de commerce de :

réparation et ventes de véhicules automobilies, pièces détachées, lubrifiants, carrosserie, peinture sis et exploité au 39 rue de Bray, 89140 Courlon-sur-Yonne

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2015 pour se terminer le 31/12/2015, renouvelable par tacite reconduction.

AL890914183

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche**

M.OCIDO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 24-26 rue Gerot
89000 Auxerre
RCS Auxerre 508 528 049**

Aux termes d'une délibération en date du 8 octobre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL890914154

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

F.B.P.

**Société à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
Au capital de 1 000,00 euros
Liquidateur : Fabrice Borderieux demeurant
Gaudinet, 89520 Treigny
Siège de la liquidation : Gaudinet,
89520 Treigny
790 564 157 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/02/2015 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de la **SAS SOCIETE DES DOMAINES DE L'ESPERANCE** 89450 Saint Père (Restauration, hôtellerie). RCS Auxerre 302113519. CIP3666. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890914162

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl MORVANDELLE DU BATIMENT** hameau Moulin Colas 89630 Quarré-les-Tombes (maçonnerie, charpente). RCS Auxerre 341864866. CIP 3665. Administrateur : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Me Carboni 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890914163

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL AVALLONNAISE DU BATIMENT** 15 route de Sauvigny 89200 Avallon (activité générale de bâtiment et de travaux publics). RCS Auxerre 419530803. CIP 3664. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890914164

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL SAINT MARTIN** 20 rue du Général Leclerc 89200 Avallon (Bureau d'Etudes). RCS Auxerre 377734041. CIP 3607. Liquidateur : Maître François Carlo 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890914165

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SCOPARL BUTTEAUX BATIMENT** 40 Rue Saint Roch 89360 Butteaux (Entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 753728690. CIP 3639. Liquidateur : Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890914166

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 arrêtant le plan de redressement de la **Sàrl VERT-JADE AUXERRE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (Peinture platerie). RCS Auxerre 513852830. CIP 3568. Commissaire au plan : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Maître Charles-Henri Carboni 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890914167

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 arrêtant le plan de redressement de la Sàrl à associé unique **DAVID HOURS** 10 rue Charles Peyrottes 89290 Vincelles (Plomberie). RCS Auxerre 501833032. CIP 3532. Commissaire au plan : Maître François Carlo 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890914168

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 arrêtant le plan de redressement de la **Sàrl SARL Denis SORIN** 33 rue des Champs aux Prêtres 89113 Charbuy (Peinture en bâtiment). RCS Auxerre 521731166. CIP 3534. Commissaire au plan: Maître François Carlo 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890914169

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Adeline HENRY** 3 rue Charles Rolland 89550 HERY. RCS Auxerre 501654867. CIP 3053.

AL890914170

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Ali AHIL** 1 rue de Chaumont 89600 Germigny. RCS Auxerre 434103875. CIP 3085.

AL890914171

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SASU THE ET BASILIC** 3 rue de la Puisaye 89220 Rogny-les-Sept-Ecluses. RCS Auxerre 522255397. CIP 3504.

AL890914172

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LES 3 C** avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 524072766. CIP 3351.

AL890914173

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl KWAKOS** 5 avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 519264626. CIP 3519.

AL890914175

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl L.J. VIDEO** 97 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 424728681. CIP 3539.

AL890914176

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ELITE TRANSPORT DISTRIBUTION** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 523245553. CIP 3561

AL890914177

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Julie Claire COELHO** 17 route d Auxerre 89470 Monéteau. RCS Auxerre 522859149. CIP 3527.

AL890914178

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SERVICE PROFS** 28 avenue Haussmann 89000 Auxerre. RCS Auxerre 508089489. CIP 3628.

AL890914179

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl COUTURE SERVICES** 4 rue de la Fraternité 89000 Auxerre. RCS Auxerre 519441380. CIP 3565.

AL890914180

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl EOLE MAINTENANCE** 24-26 rue Gérot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 451447494. CIP 2900.

AL890914181

du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL890914039

DU RU DE MONDEREAU

SCI au capital de 152,45 €
Siège social : 48, boulevard du 14 juillet
89100 Sens
350 739 231 RCS Sens

Le 31/01/2015, les associés ont décidé :

- à 10 h, la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Jean-Luc SERRURIER, demeurant à Toulouse (31500), 9 Place Marius Pinel, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

- à 11 h, ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Luc Serrurier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens

AL890914121

SCI LES ABBAYES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège social : Rue de la Fontaine
89100 Courtois sur Yonne
378 793 467 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Paule Viot, demeurant 47 Route de Nailly, 89100 Courtois sur Yonne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et

à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 47 Route de Nailly, 89100 Courtois sur Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

AL890914145

EARL DE OLIVEIRA PERE ET FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation au capital
de 152 449,02 euros
Siège social : 89800 Fontenay près Chablis
318 921 442 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Rémy De Sousa Oliveira
8 rue des Chenevières
89800 Fontenay près Chablis

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890914159

CIMCA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 place de la Mairie
89510 Véron
534 686 001 RCS Sens

L'AGO du 14/02/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thierry Cajina de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 31/12/2014.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Sens, en annexe au RCS.

AL890914187

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: JBP LOC

Capital: 1000 euros

Siège: Rue des Caillottes 89000 Auxerre

Objet: Acquisition, gestion, administration et disposition de tous immeubles dont la société désirerait devenir propriétaire

Durée : 99 ans.

Gérants: M. Jean-Paul Chatelier, 19 rue du fossé du bois 89380 Appoigny et M. Benjamin Saligot, 24 rue du jardin des lys 89800 Chablis. Cession soumise à agrément.

RCS: Auxerre

AL890914150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vincelles (Yonne), du 18 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LES JARDINS DE BENJAMIN

Siège social : 22 Rue Saint Jean, 89290 Vincelles

Objet social : Petits travaux de jardinage y compris travaux de débroussaillage et de déneigement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Benjamin BOCQUET, demeurant 22 Rue Saint Jean 89290 Vincelles, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL890914152

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vincelles du 18 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOCQUET BENJAMIN PAYSAGE

Siège social : 22 Rue Saint Jean, 89290 Vincelles

Objet social : Entretien et création de jardins, parcs et pelouse; Plantations, élagage, arrosage automatique; Clôture et installation de jeux; Achat et vente de végétaux, engrais, produits de traitement, terreau, terres ;Et tout aménagement extérieur et intérieur; Négoce de tous matériaux et matériels liés à l'objet ci-dessus; Location de matériels et véhicules ; Prestations de conseils et d'assistance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Benjamin BOCQUET, demeurant 22 Rue Saint Jean 89290 Vincelles, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL890914153

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: CELAUTO

Forme: SARL

Capital: 500 euros

Siège: 2 bis rue du Foulon 89210 Brienon-sur-armançon

Objet: Entretien et réparation de véhicules légers

Durée: 99 ans

Gérants: M. Deketelaere Christien, 17 route de Sormery Boulay 89570 Neuvy-sautour et Mme Certa Céline, 13 rue Souffl ot 89600 Avrolles

RCS: Sens

AL890914156

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 janvier 2015, il a été constitué la SASU GARAGE COURLONNAIS,

Siège social : 39 rue de bray, Courlon-sur-Yonne (Yonne)

Objet : Réparation et ventes de véhicules automobiles, pièces détachées, lubrifiants, carrosserie, peinture.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Président : Jacky Ducreux, demeurant 8 rue du bout des voies, Bazoches-les-Bray (Seine et Marne),

Admission aux assemblées et droits de votes : selon les conditions statutaires et légales, chaque action donne droit à une voix

Agrément : En cas de pluralité d'associés,agrément pour toutes cessions à l'unanimité

Immatriculation : au RCS de Sens

AL890914182

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: L-ABBAYE

Capital: 10000 euros

Siège: Chemin de Bel Air 89700 Tonnerre

Objet: Gestion d'hôtel, restaurant, traiteur, bar (licence IV), et de toutes activités liées à la restauration, location (pour mariage, séminaires, formation), vente en boutique (vins et artisanat, habillement, friandises et gâteaux), location de vélo, gestion d'aires de jeux (mini-golf, jeux d'eau, tennis, piscine). Organisation de soirées à thème, expositions, concerts. Négoce en tout genre.

Durée: 99 ans.

Gérant: Mme Valérie Perault, 107 rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival

RCS: Auxerre

AL890914186

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

CREUSE



Paroles de jeunes

TROPHEE NATIONAL DES LYCEES AGRICOLES

Six jeunes lycéens de l'établissement agricole d'Ahun partent à la conquête de Paris pour le "*Trophée National des Lycées Agricoles*" qui se déroulera pendant le Salon international de l'Agriculture.



Les 6 lycéens présenteront la vache *Galaxie* et son veau *Jalousie* lors du TNLA au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Les jeunes Creusois veulent conquérir Paris

Leurs parcours les différencient, leurs ambitions se complètent mais leur motivation est commune : porter haut les couleurs de leur lycée agricole lors du "*Trophée National des Lycées Agricoles*" qui aura lieu du 25 février au 1er mars dans le cadre du salon international de l'Agriculture. Anaïs, Marie-Hélène, Manon, Alexis, Nicolas et Julien ne se connaissaient pas et pourtant leur passion, l'agriculture et l'élevage plus particulièrement, les a réuni pour ce challenge.* Le "*Trophée National des Lycées Agricoles*" se déroule depuis plusieurs années maintenant et vise avant tout à valoriser le travail réalisé dans les établissements d'enseignement agricole, la pluridisciplinarité de cet enseignement et le renforcement des partenariats entre enseignements et professionnels.

Il se compose de 5 épreuves :

- La réalisation d'un blog (vous pouvez suivre leur aventure sur http://tnla-2015-ahun.blogspot.fr/)
- La création d'une affiche sur le thème "*Produire autrement dans l'élevage bovin*"
- La contention et la manipulation bovine qui se fera après tirage au sort non seulement de 2 membres du groupe et en plus, avec un animal d'un autre établissement
- La présentation d'un animal sur un ring
- La notation de l'implication des élèves sur le salon.

Pour la partie présentation d'un animal, le groupe sera accompagné de *Galaxie*, vache de 3 ans et de *Jalousie*, son veau.

Suite à un entretien oral, ces 6 lycéens ont été retenus et les circonstances ont voulu la parité dans le groupe. Malgré les diverses tâches de ce concours, chacun met la main à la pâte, la polyvalence règne en maître.

Jean Cocteau a dit "*la jeunesse sait ce qu'elle ne veut pas avant de savoir ce qu'elle veut.*" Ce n'est pas le cas pour ce groupe animé par une seule et même volonté, gagner !

** Pour l'ensemble du projet les élèves ont pu compter sur le soutien et l'aide de Mesdames Pancratios, Leppard, Magnaudeix et Messieurs Zizert, Dudrut, Peyrot, Vivion, Legrand, Coste et Rougier.*

ANAIS CANTAT, 18 ANS, TERMINALE STAV



Ce qui me plaît dans cette aventure c'est de découvrir comment se déroule un concours, toute la partie préparation et aussi l'esprit d'équipe. Il y a aussi l'aspect contact avec l'animal qui pour moi, est important.

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

Je me vois installée comme agricultrice sur mon exploitation familiale.

NICOLAS DESVILLETTES, 17 ANS, TERMINALE STAV



Moi ce qui me plaît dans cette aventure c'est l'approche de l'animal. Apprendre à le maîtriser, le faire marcher. C'est la partie contention, manipulation qui m'intéresse le plus.

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

J'aimerais m'installer en tant que chef d'exploitation.

MANON ROBY, 16 ANS, 1ER CGEA



Je suis originaire du milieu agricole et depuis toute petite, je suis passionnée par les vaches. C'est le côté proximité avec l'animal que je recherche par ce concours. Et c'est aussi l'opportunité d'aller au moins une fois au Salon de l'Agriculture.

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

Je ne me vois pas ailleurs qu'agricultrice au milieu des vaches.

ALEXIS THOMAS, 17 ANS, TERMINALE STAV



Le challenge, pour moi, c'est vraiment de montrer le travail qu'on aura réalisé pendant tous ces mois de préparation et principalement la partie dressage de l'animal. Le Salon, c'est l'aboutissement de tout cela.

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

J'espère que je serai installé sur l'exploitation familiale en polyculture élevage.

MARIE-HELENE FOUGERE, 20 ANS, TERMINALE STAV

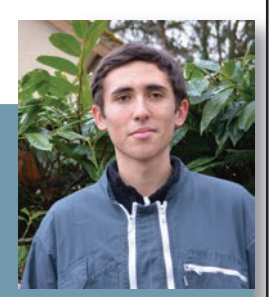


Je ne suis pas originaire du milieu agricole mais l'an dernier, j'avais suivi le parcours de l'équipe car je connaissais certains membres de l'équipe et cette année, j'ai eu envie de tenter l'aventure.

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

Je souhaiterais être contrôleur laitier en élevage caprin.

JULIEN JALLET, 16 ANS, 1ER CGEA



J'avais suivi le parcours de l'équipe de l'an dernier. C'est l'opportunité d'aller au salon, de représenter notre lycée et montrer ce que nous faisons. On a l'occasion de le faire, alors allons-y !

Et dans 15 ans, où vous voyez-vous ?

Je me vois dans mon exploitation agricole.

Le métier de berger a évolué, devenant de plus en plus technique et multifonctionnel. Dans dix ans, il faudra remplacer plus de 10 000 bergers qui seront à la retraite.

Berger, un métier en mutation

Sa barbe longue et fournie, flanqué d'un chapeau, avec son bâton et ses trois chiens, Jean, à trois ans de la retraite, rappelle un peu cette image d'Epinal du berger de montagne. Il travaille chaque été en estive, dans les monts d'Auvergne. Mais cette année, jamais il n'a eu un troupeau aussi important. « *En 20 ans, on a doublé les troupeaux ! Cette année, j'ai plus de 2000 brebis et moutons car 9 éleveurs m'ont confié leurs bêtes. Je n'ai pas d'assistant alors que je devrais être aidé !* » enrage-t-il. Des troupeaux de plus en plus nombreux, c'est ce que confirment les éleveurs eux-mêmes. Comme Gaël Eyssautier, 21 ans et vice champion du monde des jeunes bergers aux Ovinpiades 2014 (un concours dédié aux éleveurs bergers et destiné à promouvoir la profession). « *Pour être rentable sur notre exploitation, on a des troupeaux aux effectifs croissants. Et quand les brebis partent en estive, les premiers à pâtir de cette situation sont les bergers à qui l'on demande bien plus que du gardiennage* ».


PAULINE GARAUDE

Des troupeaux de plus en plus grand, des tâches de plus en plus diversifiées : le métier de berger s'est considérablement transformé.

EVOLUTION

Le métier de berger évolue, devenant de plus en plus technique. Comme l'explique Franck Dieny, secrétaire général de la Fédération nationale ovine, « *Aujourd'hui, on est sur un métier multifonctionnel où le berger, doit savoir s'occuper de l'alimentation et de la santé des animaux, assurer un agnelage, et gérer l'environnement. Nous éleveurs allons avoir de plus en plus besoin de bergers dans les années à venir car notre métier, lourd en main-d'oeuvre, nécessite de l'aide. Nous sommes donc très vigilants sur les écoles qui les forment* ». Un métier d'avenir aussi puisque dans dix ans, il faudra remplacer 50 % des éleveurs ovins et que 10 000 bergers seront à la retraite.

À Salon-de-Provence, l'Ecole du Merle (une des six principales écoles de formation berger en France et qui dépend de Montpellier Sup Agro), fondée en 1931, est la plus ancienne de France. Michèle Jallet, responsable des formations témoigne : « *C'est un métier pluriel qui demande des compétences sur la gestion d'un troupeau, la gestion des espaces naturels, de la prédation, les techniques d'élevage… Tous ceux que nous formons sur un an sont des bergers salariés entre 26 et 30 ans dont le travail va avoir un impact sur le résultat d'une exploitation* ». Sur 50 demandes chaque année — un nombre en augmentation constante — l'Ecole du Merle en sélectionne moins de 20. Tendance de l'évolution du métier : il se féminise (35 à 40 % des candidats, selon les années, sont des filles) et les jeunes viennent pour 80 % d'entre eux de la ville.

INSTALLATION

D'autre part, le métier de berger a tendance à devenir un premier pas vers l'installation. Si l'Ecole du Merle dit avoir 18 % de ses élèves qui deviennent ensuite éleveurs, F. Dieny le constate sur le terrain. « *Beaucoup commencent comme berger pendant trois ans, puis peu à peu, deviennent propriétaires de leurs bêtes et finissent par s'installer* ». Le métier de berger se rapprocherait-il de celui d'éleveur, au point de devenir dans un futur proche intimement lié ? C'est en tout cas ce que disent les professionnels de la filière.

Une filière berger qui doit aussi se structurer. Si pour l'heure, elle fonctionne beaucoup de bouche à oreille, des organismes comme des Associations pastorales et La Maison du Berger centralisent les offres et un premier syndicat des bergers a vu le jour en avril dernier. Et améliorer les conditions de travail des bergers. « *D'importants efforts ont été faits sur l'amélioration de l'habitat, surtout dans le cadre de la prédation, et nous négocions avec la convention collective l'instauration d'un salaire minimal à 2 100 euros par mois* » précise F. Dieny pour qui être berger « *ne s'improvise pas car ce métier se professionnalise de jour en jour* ».

PAULINE GARAUDE

PAC

Avec la réforme de la PAC, la prime à l'herbage a été supprimée et intégrée dans l'indemnité compensatoire de handicap naturel. Une refonte qui profite aux éleveurs et à l'entretien des espaces naturels en montagne.

UN METIER QUI SE FEMINISE


DR

Même s'il est difficile de recueillir des chiffres précis en la matière, le métier se féminise. « *Leur manière de travailler, laissant davantage place à la sensibilité, fait ainsi progresser la profession* » avance Anne Benoit-Janin, réalisatrice grenobloise du film l'Etoile des bergères (un film tourné en partie par les bergères elles-mêmes). Il dévoile leur quotidien et leur vision. Le métier n'en demeure pas moins précaire. « *Ces femmes ne sont ni saisonnières ni intermittentes. Quand elles quittent leur métier lors de la montée dans les alpages, elles ne savent pas si elles retrouveront leur emploi au bout de ces quatre à six mois* ».

STRUCTURE

Création du premier syndicat de bergers en France


CECILE DULAURENT

En avril dernier, des bergers ont créé le syndicat des gardiens de troupeaux de l'Isère (SGT38), premier syndicat indépendant des bergers en France. « *Les bergers sont des professionnels du pastoralisme, et tiennent à le faire entendre* », souligne Cécile Dulaurent, membre fondatrice du syndicat. « *Nous voulons négocier un statut du berger d'alpage salarié avec les organisations patronales du secteur. Nous revendiquons d'être embauchés en contrats à durée indéterminée car nos CDD qui se renouvellent chaque année sont illégaux* ». Le syndicat réclame aussi un « *salaire pour vivre dignement* », des droits à la formation pour les bergers, un repos hebdomadaire légal… Le syndicat a pour l'instant une compétence départementale mais ses membres espèrent que d'autres syndicats se créeront dans d'autres départements de France afin de créer une fédération. Seul bémol : « *L'action syndicale dans le milieu pastoral est très tabou. Les bergers sont craintifs, ils ont peur d'être étiquetés* « syndicaliste » *et de ne plus être embauchés* », relève M^me^ Dulaurent.